L'ENVLÉE

5F

septembre 2001

Je n'ai pas «le temps de ma peine»: vingt ans de trou où plus, je n'en ai rien à faire de leur cinéma. Il le feront sans moi, la peine est inenvisageable, inacceptable et inacceptée, point!

Bruno Sulak

Philippe CAPERA est mort!

Une fois de plus, un détenu paie de sa vie l'inhumanité carcérale.

Il avait la quarantaine. Il était en prison depuis cinq ans. Les miradors et les hauts murs d'enceinte devaient, quelques années encore, être le décor de son quotidien.

Philippe était un détenu parmi d'autres. En avril 2000, il ressent les premiers signes d'une maladie dont il n'imagine pas qu'elle le conduira à vivre un véritable calvaire. Le mal court, la douleur de plus en plus présente, jusqu'à ne plus pouvoir lui permettre de manger. Sa gorge se transforme inexorablement en antre infernale. Mais le médecin de la prison où se trouve incarcéré Philippe ne voit rien, ne décèle rien, ne fait aucun diagnostic, n'apporte aucune explication… Rien. La direction de la prison, alertée à plusieurs reprises, ne réagira pas.

Et le mal qui gagne du terrain. Dans la cellule, seul, Philippe se fait dévorer de l'intérieur.

Puis, l'évidence qui finit par s'imposer. Le cancer est là. Hospitalisation (septembre 2000). C'est l'ablation totale du larynx.

Philippe, enchaîné sur son lit d'hôpital, communiquait avec l'aide d'une ardoise. Il écrivait à défaut de pouvoir parler. Son regard exprimait toute sa révolte et sa détresse. Celle d'un jeune homme sacrifié, qui a eu le malheur de rencontrer sur son chemin un médecin qui n'a pas vu en lui un patient nécessitant des soins, mais un détenu, un taulard.

Nous avions cru que ça en était fini avec la médecine pénitentiaire que certains appelaient la «médecine de sous-hommes», avant que n'entre en application la nouvelle loi de 1994. Il n'en est rien. Dans les murs de nos prisons continuent à sévir des hommes aux mentalités et aux pratiques monstrueuses.

Mais l'ablation totale du larynx ne suffit pas. A l'horreur d'une terrible amputation s'ajoutent de multiples marques de mesquinerie, provocation et autres lamentables et abjects faits commis par des fonctionnaires de police chargés de sa surveillance en milieu hospitalier.

Philippe passera ainsi une nuit à I'hôpital, tout habillé, car l'escorte refuse de lui ôter les entraves pour qu'il puisse enlever son jeans. Escorte qui se permettra de lire son dossier médical, violant de la sorte le secret médical.

Un membre de l'escorte est avec Philippe lorsque ce dernier est aux waters. L'alimentation (Rénutryl), confiée un jour à l'escorte par une infirmière, ne lui sera pas transmise.

Sa compagne se doit même d'aller dans une pharmacie pour acheter un produit qui permettra à Philippe de préserver ses dents contre les conséquences des radiothérapies, l'hôpital ne fournissant pas ce produit non remboursé.

(Que fait un détenu non assisté de sa famille ou sans argent?) Philippe retournera au centre pénitentiaire de Perpignan. Il n'en sortira plus que pour des scéances de radiothérapie. Dès son retour, l'Administration pénitentiaire a essayé de le mettre en quartier d'isolement. Puis le voilà mis en détention normale. Partageant une cellule avec un codétenu. Un codétenu fumeur. Faut-il en rire, faut-il en pleurer? Il a protesté avec son restant d'énergie. Il a obtenu gain de cause.

Philippe était donc entré en prison en bonne santé. Pour y purger une peine à laquelle il avait été condamné.

Le 2 juillet 2001, Philippe est mort. Qui en est responsable? Qui en est coupable?

Accorder une grâce médicale aurait été le minimum qu'aurait dû faire l'Etat à l'égard de cet homme victime d'une teIle monstruosité.

– Nous accusons le médecin de la maison d'arrêt de Perpignan, M. GALY, de négligence assassine. Ce médecin n'a pas considéré notre pote Philippe comme un patient mais comme un être de seconde zone, un prisonnier.

– Nous accusons la direction de la maison d'arrêt de Perpignan de n'avoir pas pris conscience à temps de la gravité de l'état de santé de Philippe CAPERA, et de l'avoir ainsi maintenu dans des conditions de détention accélérant le processus devant le mener à la mort.

– Nous accusons le pouvoir administratif et politique français de ne pas tenir compte des demandes de grâces médicales faites pour les détenus ayant des maladies incurables ou des maladies pour lesquelles la qualité et l'efficacité des soins sont nulles à cause des effets pathogènes de l'incarcération.

Nous tenons ici à nous solidariser avec Florence, la compagne de Philippe, ainsi qu'avec l'ensemble de sa famille plongée dans un deuil si cruel.

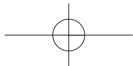
Nous exigeons que les responsables de cette tragique et scandaleuse affaire soient clairement désignés, et que les fautifs soient écartés des postes de responsabilité qui sont les leurs.

Pour qu'à la mort de Philippe ne s'ajoutent pas l'indifférence et le silence complice, et que de pareilles situations ne se reproduisent plus dans les prisons françaises, nous réaffirmons notre volonté de voir inscrite dans la nouvelle loi pénitentiaire la fin du maintien en détention des personnes atteintes de maladies graves.

Mus par le souvenir fraternel de Philippe CAPERA, et de tous les détenu(e)s mort(e)s en prison, nous crions notre colère et notre révolte car, en France, la peine de mort existe toujours.

Le Collectif des détenus des maisons centrales de Lannemezan et d'Arles, juillet 2001.

Nota: «Les détenus ont désormais droit à une qualité et une continuité de soins équivalentes à celles offertes à l'ensemble de la population.»
Circulaire du 8 décembre 1994.



Maison d'arrêt de Grasse, 28/07/01 : Mort avant son suicide ?

La version officielle

Les forces de l'ordre ont maîtrisé, lundi 30 juillet dans l'après-midi, la mutinerie survenue le matin à la prison de Grasse (Alpes-Maritimes), faisant dix blessés parmi les détenus.

La centaine de détenus de la prison de Grasse qui se sont mutinés, lundi 30 juillet vers 9 heures, ont été maîtrisés en début d'après-midi grâce à l'intervention des forces de l'ordre.

La mutinerie serait motivée par la mort, samedi, d'un jeune détenu mineur au « mitard », une cellule disciplinaire. Le jeune homme a succombé aux vapeurs toxiques échappées de son matelas auquel il avait mis le feu. Selon l'Administration pénitentiaire, il s'agirait d'un suicide mais les détenus contestent cette version et considèrent que la responsabilité des gardiens est engagée.

Des jets de pierre ont d'abord fusé, venant du bâtiment B vers le C, où vivent, entre eux, les hommes incarcérés pour des affaires de mœurs, les « pointeurs ».

Dégradations matérielles très importantes

Les mutins ont saccagé plusieurs cellules, la salle de musculation et l'infirmerie, et allumé plusieurs incendies. Différents étages ont été touchés, a précisé l'Administration pénitentiaire à Paris. Armés de barres de fer, ils s'en sont pris aux gardiens qui ont évacué l'enceinte de la maison d'arrêt. Certains détenus ont réussi à passer le premier mur d'enceinte et ont atteint le chemin de ronde. En fin de matinée, plus de 200 CRS et gendarmes mobiles sont intervenus.

« Dix détenus ont été blessés, dont sept ont été transférés à l'hôpital », a déclaré l'AP. Elle a précisé que leurs blessures étant liées à des « coups de matraques et impacts de balles en caoutchouc », tous seraient hors de danger. Le syndicat pénitentiaire UFAP à Grasse a fait état pour sa part « d'une dizaine de blessés » dont trois par balles en caoutchouc tirées par le GIPN. « Portes défoncées, cassées en deux, serrures arrachées, vitres brisées, cellules dévastées, placards vidés dont le contenu pêle-mêle jonche le sol, matelas brûlés, traînées de sang… Les couloirs de détention des bâtiments A et B de la maison d'arrêt offrent un spectacle d'apocalypse au milieu duquel le personnel tente de continuer à faire son métier ».

« L'ordre a d'abord été rétabli dans le bâtiment A, puis dans le bâtiment B. Tous les détenus ont été réintégrés en cellule », a ajouté la direction de l'AP. Elle précise que les dégradations matérielles sont très importantes mais qu'un repas léger pourra quand même être distribué assez rapidement.

Une information judiciaire devait être ouverte lundi par le parquet de Grasse pour déterminer les causes du décès du jeune mineur, et une autopsie devait être pratiquée, a-t-on indiqué de source judiciaire.

De son côté, le responsable de l'UFAP à Grasse, Jean-Luc Bresteau, a réclamé le transfert des détenus, en raison des problèmes de sécurité, vers d'autres prisons. « Aujourd'hui, cette prison n'est plus vivable, on ne peut pas travailler dans certains étages, qui sont dans un état lamentable » a-t-il estimé. Le responsable syndical a également souhaité la présence des forces de l'ordre pour la distribution des repas du soir.

Après le suicide de samedi soir, Philippe Lemaire (directeur adjoint de l'AP) a tenu à rendre hommage « au professionnalisme du personnel et de la direction de la maison d'arrêt ».

Extraits du *Monde*, 30 juillet 2001
et de *Libération*, 31 juillet 2001

Voyage à Vallauris

Ralphe Hamouda habitait à Vallauris, dans la cité de La Zaïne. Vallauris, une caricature de ce qui fonde le tissu économique et social de notre société. Valauris, la Côte d'Azur, Golfe-Juan, Saint Raphaël… : une ville de magasins, de villas, de plaisirs à la con, de plages, de bagnoles qui n'ont aucun autre caractère que celui de l'étalage du fric. Une ville pleine de marchandises et de signes de richesses, une ville vide de tout. En y passant, la seule envie qui vient au ventre est celle de la colère, celle de détruire cet étalage aussi insolent que stupide, cette espèce de photographie de ce que peut être un monde où l'argent est le seul rapport social, où l'être a définitivement cédé sa place à l'avoir.

Mais tout n'est pas parfait dans ce monde de la consommation effrénée, quelques marques rappellent qu'il y a une guerre dans cette société, que ce paradis marchand a un enfer : Vallauris est une ville farcie de caméras de vidéosurveillance, de maisons gardées par des chiens et des maîtres-chiens, de rues contrôlées par la flicaille en tout genre (vigiles, police municipale, BAC…) : but de cet encadrement, tenir sous pression, sous contrôle, par la force, tout ce qui n'est pas riche, empêcher les plus pauvres de venir troubler la fête de la valeur marchande. Ce que l'on appelle la prévention en définitive. Car il reste des pauvres dans cet oasis balnéaire. Quelques cités, quelques barres de bâtiments au milieu de la ville. Ceux dont on a eu besoin pour construire ou pour exploiter les carrières de céramique. Là, il n'y a pas d'argent, pas d'équipements, rien. Des familles qui travaillent depuis de longues années, qui se serrent les coudes lorsque c'est nécessaire, des jeunes qui n'ont pour seul spectacle que celui de la propriété des fils de bourges qui flambent sur les derniers scooters le long des plages bordées de restaurants et de boîtes de nuit. Dans la cité de La Zaïne, beaucoup de familles ont quelqu'un en prison, à Grasse. Non pas qu'on y vole plus qu'ailleurs mais parce que les flics multiplient les provocations, incitent à la violence immédiate, quadrillent les six ou sept bâtiments, interpellent et arrêtent tout ce qui leur semble suspect et se font forts, comme des caméras sophistiquées, de détecter toute attitude « anormale ». Tout ça sous la bénédiction des juges et procureurs qui inculpent sans retenue, surtout avant l'été, histoire de mettre à l'écart tout ce qui pourrait nuire à la bonne image touristique de la Côte d'Azur. Des juges qui n'hésitent pas à criminaliser des dossiers vides, à utiliser l'association de malfaiteurs et la bande organisée pour prolonger en toute légalité des mandats de dépôt abusifs.

Et pour tenir tout ce petit monde enfermé, il y a la prison de Grasse, à quelques kilomètres au-dessus dans les collines. Une construction du plan 13000, une prison dite moderne, équipée elle aussi de caméras, une prison dite plus propre, plus sécuritaire. Pourtant, depuis 1992, on compte vingt-deux morts entre ces murs et dix-sept sont restées sans véritable explication. Pendant une nuit du 1er janvier, quelques années plus tôt, des matons ont épongé leur saoulerie en frappant des mineurs incarcérés. Joyeux réveillon. Et le fait que cette taule donne sur la mer ne peut pas masquer les réalités de l'arbitraire carcéral aux familles et proches de prisonniers : ils sont parfaitement conscients du pourquoi leurs enfants sont enfermés et du comment on les traite dans cette prison. Elles sont elles aussi sans cesse en conflit contre la vindicte policière et la bêtise administrative. Alors, quand il y a un drame comme celui de la mort du jeune Ralphe, ils ne sont pas prêts à avaler les couleuvres servies par le ministère, l'AP et les médias. Ils savent que tout ce qui s'est dit publiquement n'est qu'un tissu de mensonges : ils ont vu, leurs enfants ont vu et peuvent raconter la vérité, pour la mémoire de celui qu'ils ont perdu, pour que tout ceci ne se produise plus, pour empêcher les garants de l'ordre de se croire intouchables.

Nous avons passé une journée dans la famille Hamouda et nous avons entendu un tout autre son de cloche que celui des conneries dictées aux journalistes. Nous avons vu des pères, des mères, des sœurs, des amis venir raconter leur histoire qui ont toutes un point commun : la sensation d'être écrasé, étouffé, méprisé par la machine juridico-policière. Nous avons senti une grande solidarité entre toutes ces personnes, qui se soutiennent les unes les autres, qui partagent, qui se comprennent. Un lien communautaire que ni l'argent ni l'appât du gain ne pourra briser. Et cette communauté n'est pas soumise, ni passive : elle veut dire haut et fort qu'elle n'est pas d'accord avec ce qui s'est passé, qu'elle fera tout ce qui est nécessaire pour résister, pour empêcher que la mort d'un jeune prisonnier ne soit qu'un acte administratif parmi d'autres. Et leurs bouches s'ouvrent en grand, pour dire leur colère, leur détermination. Des discussions qui frôlent l'émotion tellement elles sont tragiquement pleines de vie.

Comme l'ont dit quelques prisonniers à leur famille, avant d'être transférés : « On parlera, on dira la vérité, même si cela doit nous coûter quelques années de prison, nous on sortira toujours de là, Ralphe il n'en sortira plus jamais. »



Le récit des familles

Vendredi 27 juillet, c'est jour de parloir. Anissa, la petite amie de Ralphe, a obtenu exceptionnellement le double du temps de visite habituel. Ils sont installés dans la cabine n° 2, entre deux autres, juste séparées par une légère cloison. Au bout d'une demi-heure, les deux amoureux se chamaillent, comme cela arrive à n'importe qui, dedans comme dehors, sauf que les visites en prison sont bien plus tendues, chargées d'émotions, de dialogues souvent faussés par un timing imposé et par une issue toujours pénible, le retour cellule, chacun d'un côté de la grille. Un maton intervient et demande à Anissa ce qu'il se passe, elle répond que tout va bien et Ralphe lui demande de les laisser tranquilles et lui dit qu'ils n'ont besoin de personne pour régler leur différend. Le maton, au doux surnom de Rambo, ne doit pas apprécier le ton de Ralphe, le traîne en dehors de la cabine et appelle du renfort. Ralphe se débat, est mis à terre, roué de coups par les gardiens, qui ont pris soin d'enfiler des gants. Tout le monde proteste, les familles et les prisonniers qui assistent impuissants à la scène. Anissa est emmenée fermement dehors et perd une dent au passage d'un coude de maton. Le médecin de la prison refusera d'indiquer que le coude frappeur appartenait à un surveillant. Premier faux témoignage.

Ralphe est traîné directement au mitard. A Grasse, le quartier disciplinaire est au centre de la prison, et visible d'une bonne partie des cellules de la détention. Selon deux témoignages, l'un d'un taulard déjà au mitard et l'autre d'un copain de Ralphe qui se trouvait dans une cellule juste au-dessus du cachot, les matons entraient très régulièrement pour tabasser Ralphe ; jusque-là ils pouvaient entendre ses cris de protestation. Puis, le samedi, juste après le passage de la gamelle, le copain du dessus lui dit qu'il va manger et qu'il reviendra rapidement lui parler à travers les barreaux, « Tiens bien le coup » ; un autre lui conseille d'arrêter de gueuler en lui assurant que cela ne sert à rien. Les cris s'arrêtent à 18 heures et ne recommenceront plus. Les prisonniers autour du mitard commencent à voir une fumée noire sortir du cachot vers 20 heures ; comprenant immédiatement que le matelas est en train de brûler et sachant très bien que ces vapeurs sont mortellement toxiques, ils se mettent à crier, à taper sur les barreaux pour prévenir les matons. Des prisonniers sonnent à l'interphone et expliquent que la cellule est en feu, les matons leur répondent par des rires et mettront une heure trente avant d'intervenir. En fait leur intervention se limitera à ouvrir la première porte et à asperger la cellule avec un extincteur à travers la grille du mitard. Par la suite les prisonniers sont certains d'avoir vu entrer un camion de la morgue et non une ambulance. A leurs questions, on répond que tout va bien, que Ralphe aurait été emmené à l'hôpital et que ses jours ne seraient pas en danger.

Pendant ce temps, le directeur de la taule prévient la famille par téléphone en leur annonçant très froidement le suicide de leur fils. Après un moment de désespoir intense, M. Hamouda réagit, il sait que son fils n'avait pas l'intention de se donner la mort, il sait que, contrairement à ce qui sera dit ensuite, son fils n'a jamais eu de tendances suicidaires, qu'il avait des projets, qu'il était très bien entouré. Il ne croit pas à ce qu'on lui raconte. La nouvelle va vite dans la cité, tout le monde connaissait et appréciait Ralphe.

La tension continue de monter dans la prison, des bruits commencent à courir, on craint pour la vie du copain. Le dimanche soir, les télés sont coupées, empêchant les prisonniers d'apprendre par les infos la mort de Ralphe. Pourtant quelques-uns entendent la nouvelle à la radio. On imagine aisément le climat dans les cellules pendant la nuit, et le lendemain matin, dès l'ouverture des portes, c'est le début des hostilités. Nous n'avons pas de récit détaillé de l'émeute, aucun témoignage direct ne nous étant parvenu à ce jour, mais les familles qui avaient pu voir leurs enfants au parloir ont assuré qu'il ne s'agissait absolument pas d'une bagarre entre prisonniers mais bien d'un mouvement de protestation contre la mort suspecte de leur ami. L'émeute a duré la journée, les seules armes dont disposaient les mutins étaient leurs vêtements, auxquels ils ont mis le feu. Et si les CRS ont effectivement tiré des balles en caoutchouc, il semblerait que les matons postés aux miradors, voyant quelques mutins courir vers les enceintes, ont tiré à balles réelles. Officiellement on dénombre onze blessés, mais les témoins directs ont dit que l'un d'entre eux était resté sur le sol, grièvement blessé, et que l'on était sans nouvelles de lui… Avant le retour définitif à l'ordre, il y a eu une altercation dans un couloir entre le directeur et deux prisonniers qui ont pu le raconter : J.-F. Allègre et Chaïr Touati. Comme ils l'accusaient formellement d'avoir tué Ralphe, le directeur, soucieux de montrer l'exemple à ses subalternes, n'a pas hésité à entamer une nouvelle sérénade de tabassages en assénant un formidable coup de pied dans les testicules de JF qui a quand même eu le temps de lui cracher au visage. Piqué au vif, le directeur lui a promis de rapides retrouvailles après un transfert obligatoire…



Un premier groupe d'une centaine de taulards est transféré le soir même, direction les Baumettes, Luynes, Draguignan… La prison est désormais aux mains des CRS. Le mardi, les familles organisent spontanément une marche silencieuse regroupant plus de deux cents personnes jusqu'à la maison d'arrêt : elles subissent les provocations habituelles des flics qui aimeraient bien voir tout ça dégénérer, les proches ne craquent pas. Devant la prison, ils assistent à la sortie d'une nouvelle fournée de transferts, depuis les cars les enfants crient « Ils ont tué Ralphe, ils ont tué Ralphe ! »

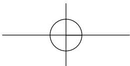
Aujourd'hui, la famille, les proches, les témoins cherchent à s'organiser pour démontrer publiquement qu'il ne s'agit pas d'un suicide : dès le mardi, la famille Hamouda a porté plainte pour non-assistance à personne en danger. le juge d'instruction nommé pour s'occuper de l'affaire a ordonné une autopsie. Trois semaines plus tard, aucun rapport n'a été donné à la famille ou à leurs avocats ; pourtant dans un courrier plein de tact, le juge prétend que l'autopsie n'apporte aucun élément nouveau pour l'enquête et n'autorise l'inhumation du corps que sur le territoire français. Les parents attendent toujours avec beaucoup d'impatience le résultat officiel de l'autopsie, car ayant vu et bien vu le corps à la morgue, ils ont de fortes raisons de douter de la version officielle de l'asphyxie par inhalation de vapeurs toxiques.

L'Administration pénitentiaire a très rapidement prétendu que la prison avait été sérieusement détruite. C'est plus que curieux, car, dès le surlendemain, les parloirs pouvaient reprendre, et nous sommes allés voir, il n'y a aucun signe d'incendie de l'extérieur, les cours de promenade sont intactes… On ne peut expliquer les deux cents transferts de cette façon. D'autant plus que la direction a cru nécessaire d'ajouter un mensonge en prétendant que « les transferts sont devenus indispensables, vu l'état de dégradation, notamment des trois cours de promenade et de l'infirmerie (…) les détenus transférés sont tous des condamnés, donc appelés à quitter la maison d'arrêt de Grasse ». Les familles l'ont confirmé, la plupart des prisonniers transférés sont des prévenus.

Tout est là pour faire penser que les transferts ont pour seul motif d'empêcher des témoignages, en isolant les prisonniers, en exerçant des pressions disciplinaires sur les plus déterminés, pour faire peur. Comme toujours, le pouvoir va laisser jouer le temps, misant sur l'oubli, sur la séparation des témoins potentiels ou en s'appuyant sur des procédures comiques si elles n'étaient pas tragiques qui veulent convaincre de la version du suicide : l'instruction a même pensé pouvoir prouver l'état de faiblesse psychologique de Ralphe en conservant des posters que les deux amoureux avaient échangés : Anissa avait adressé un poster de J.-C. Vandamme en le faisant passer pour son nouveau fiancé et Ralphe avait répondu à la plaisanterie en renvoyant un poster de Pamela Anderson… On voit où en est l'enquête et cela promet !

Il ne faut pas oublier non plus que la situation pour certains transférés est délicate, ils ont vu et entendu des choses susceptibles de mettre à bas la version officielle. Quelques-uns ont leur famille, un avocat pour veiller à ce qu'ils ne subissent pas de pression, d'autres sont bien plus isolés et d'autant plus vulnérables qu'ils ont subi des menaces précises de la direction. Nous ne savons pas combien se trouvent dans cette situation, nous en connaissons deux que les proches ont demandé à identifier publiquement afin qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises : J.-F. Allègre, détenu au grand quartier des Baumettes et Chaïr Touati, enfermé au mitard des Baumettes. Tout courrier sera le bienvenu.

Les parents l'ont assuré, ils ne lâcheront pas. Ils sont décidés à aller jusqu'au bout, aussi long cela soit-il. Nous nous engageons à rester à leurs côtés, pour cracher à la face de ceux qui enferment et continuent de tuer entre les murs, nous saurons briser la loi du silence qui règne entre les murs des geôles françaises. Nous saluons le mouvement de protestation qui a suivi l'annonce du décès et ferons tout notre possible pour que tout ceci ne tombe pas dans les oubliettes macabres des archives de l'Administration pénitentiaire .■



Communiqué de presse

Le 31 juillet 2001

Mutinerie à la prison de Grasse : les représentants de l'ordre et de la sécurité sont appelés à la rescousse. Bilan : 11 blessés. Les CRS tirent sur les détenus, les prisons ne sont plus simplement des zones de non-droit, des mouroirs, mais elles sont aussi des abattoirs et des stands de tir sur cibles humaines !

Femmes, sœurs, mères, pères, amis de détenus, les êtres que vous aimez peuvent être demain pris pour cibles par les policiers sous le couvert de l'Etat français, qui ne versera pas une larme sur ceux qui n'existaient déjà pas et dont la mort n'attristera pas les commentateurs gominés des journaux télévisés, toujours prompts à verser une larme dès qu'il s'agit de la mort d'un préfet ou d'un policier.

On ne peut plus laisser faire, on ne peut plus se taire, il faudra un jour que nous n'ayons plus peur, et, même si je n'ai pas le droit d'appeler les détenus à se révolter, je leur demande de ne plus obéir à cet Etat fascisant, qui demain n'hésitera pas à les condamner à mort pour leur interdire de penser ou d'oser exprimer leur opinion sur la mort d'un gamin de dix-huit ans. Cet Etat totalitaire qui ose encore se proclamer pays des droits de l'homme.

Pour madame la ministre, les choses se terminent plutôt bien : c'est vrai, pas de matons morts ou de flics blessés ; les détenus, mesdames, messieurs, ça ne compte pour rien. Je doute que pour la mère du gamin qui s'est suicidé les choses soient, comme le dit madame la ministre, pas si terribles que ça. Mais les mères, les épouses, les enfants de détenus non plus ne comptent pas ; allez ! tous dans le même sac. Non, nous n'aurons même pas deux minutes au JT de 20 heures même si la prison nous tue nos hommes, nos amis, nos frères…

Je demande à l'Etat français d'enlever le mot « égalité » des frontons des mairies, je demande à la France de parler enfin franchement et de dire que la vie n'a pas la même valeur selon que vous êtes du bon ou du mauvais côté de la ligne qu'ils ont tracée, celle de leur injustice.

Il faut entrer en résistance, éviter la violence pour ne pas qu'ils nous tuent, et ne plus subir, surtout ne plus accepter : la passivité ne fait que les renforcer dans leurs comportements totalitaires.

Un gamin de dix-huit ans est mort dans les prisons de la honte, des détenus ont été malmenés, blessés. Non madame la ministre, les choses ne se terminent pas bien pour tous ceux qui croient dans les valeurs qu'une démocratie digne de ce nom devrait défendre. Refuser, c'est le meilleur moyen de combattre, il faut que les détenus entrent en lutte, soient solidaires de leurs camarades blessés et prouvent qu'ils ne sont pas des bêtes à abattre, mais bel et bien des humains qui revendiquent le respect de leur existence.

Leslie Wisse-Laroche, présidente
Collectif de Défense des Familles et Proches de Personnes Incarcérées
Mairie de Saint-Aubin 33160 Saint-Aubin-de-Médoc.



ETAT DE GRASSE



Direction régionale	CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION DE DISCIPLINE EN DATE DU 14 MARS 2001	Exemplaire A destiné au détenu
Etablissement	Nom : Botella Prénom : ❒ Prévenu ❒ condamné	Ne rien inscrire

En application des dispositions de l'article D. 250-2 du Code de procédure pénale, vous êtes convoqué devant la commission de discipline, en vue d'y présenter vos explications sur les faits indiqués ci-après, qui vous sont reprochés

EXPOSÉ DES FAITS

Monsieur Botella, le directeur de la maison d'arrêt de Grasse, devrait se souvenir que la fraternité est le lieu même de toute humanité. Ce n'est pas en se soustrayant au regard critique qu'il pourra en développer le sens. Il oublie, en ne tendant pas la main à ses frères humains (prisonniers assassinés par un Etat complice,) qu'il se classe parmi les bourreaux, chemin de déshumanisation et de déchéance personnelle.
Je lui fait confiance pour se rappeler qu'il est avant tout un être humain, que son devoir est de ne jamais frapper un homme à terre, mais plutôt de lui offrir les clefs de la liberté.
Nous savons qu'il a commis des exactions contre certains prisonniers, et que s'il n'en répond pas devant la justice des hommes, il devra en répondre devant ceux qui viennent en soutien à nos frères arbitrairement condamnés.

LETTRE OUVERTE

au directeur de la maison d'arrêt de Grasse,

au directeur de la maison d'arrêt des Beaumettes,

au maire de Grasse,

au ministère de la Justice

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre ouverte nous tenons à vous alerter sur les cas de deux prisonniers : M. Chaïr Touati et M. Jean-François Allègre.

Ils ont été transférés, l'un à la maison d'arrêt des Beaumettes à Marseille, l'autre à Luynes, à la suite des mouvements de colère des prisonniers du 30 juillet 2001 à la maison d'arrêt de Grasse, après la mort suspecte de M. Ralphe Hamouda.

De nombreux détenus et leurs familles ont témoigné du déroulement de ces événements.

Il semblerait que des menaces aient été proférées par le directeur de la maison d'arrêt de Grasse à l'encontre de ces deux prisonniers, parce qu'ils seraient les témoins gênants.

Menaces qui se concrétisent en partie aujourd'hui par une plainte déposée pour incitation à l'émeute, destruction… désignant MM. Touati et Allègre comme meneurs d'un mouvement collectif de plus de deux cents prisonniers.

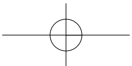
Nous resterons attentifs quant à l'intégrité physique et morale de M. Touati Chaïr et M. Jean-François Allègre, dont vous devez être les garants.

Nous espérons que cette lettre aura attiré toute votre attention. S'il arrivait quoi que ce soit de regrettable à MM. Touati et Allègre, votre responsabilité serait engagée face à une situation que vous ne pouvez plus ignorer.

Le bureau du collectif
pour en finir avec toutes les prisons

Copie faite à l'OIP, à la LDH, au MRAP, au Comité de Vigilance, à *Nice-Matin*, à *Libération*.





Depuis Clairvaux

ROUABAH Aseine
8927 B / 336
CP de Clairvaux
10310 Ville-sous-la-Ferté

à Madame Jacob,
juge d'application des peines

Clairvaux, le 9 Juillet 2001

Madame, lors de notre dernière conversation, vous avez prétendu n'être au courant que de cinq pour cent de tout ce qui ce passe à Clairvaux. Afin de vous sortir de cette ignorance qui, jusqu'à ce jour, vous a bien servie, mais aussi parce que vous y êtes nommément citée, je vous joins une lettre adressée à madame Martine Viallet, directrice de l'Administration pénitentiaire.Vous symboliserez toujours dans mon esprit la juge qui a dit à Thévenot, à un mois de sa libération : « Vous savez que je prends un risque en vous accordant une permission » ; un cynisme comique pour cacher la rage d'avoir capitulé devant des proches qui avaient fait de cette permission une affaire de principe.

D'autre part, le bruit court que dans un proche avenir vous quitterez votre poste. Si cela est vrai, je ne peux que m'en féliciter, même si je n'ai rien à y gagner, car quelle que soit l'attitude de votre successeur, il ne pourra être plus partial que vous ne l'avez été. Et même s'il l'était, il lui manquerait la capacité de nuisance conférée par toutes ces années dans un même poste.

Considérant ce qui précède, je vous épargnerai, Madame, l'hypocrisie des habituelles formules de politesse.

à Madame Martine Viallet,
Directrice de l'Administration pénitentiaire

Clairvaux, le 9 juillet 2001

Madame, le 26 Juin, profitant d'une excursion culturelle à l'abbaye de Clairvaux, vous nous avez fait l'honneur d'une visite au parcours soigneusement balisé, avec en prime le premier concert organisé depuis 10 ans. Je me doute que vous n'avez pu atteindre le poste que vous occupez sans un certain cynisme, et la vue d'un directeur tremblant à la crainte du moindre incident vous est sans doute familière ; vous ne serez donc pas étonnée que l'encadrement se soit félicité de votre écoute et du bon déroulement de la visite. Mais, en tant que détenu, je me refuse à cautionner la comédie qui s'est jouée à l'insu de tous ceux qui auraient pu vous décrire la réalité du centre pénitentiaire.

Bien que Clairvaux ait une infrastructure de base, il semble que tout y soit laissé a l'abandon : locaux disponibles sans usage réel, deux machines à laver familiales et un poste téléphonique par bâtiment, matériel sportif non entretenu (un détenu victime du coup du lapin causé par le sectionnement d'un câble usé se promène avec une minerve). Paradoxalement la réfection des cuisines a eu pour conséquence une dégradation de la qualité des repas servis. Le dysfonctionnement de la prison se situe à tous les niveaux : aucun journal intérieur ; une télé interne à l'abandon, et malgré l'argent prélevé, aucune cassette n'a jamais été louée depuis des années ; un professeur de sport inutile, qui n'a qu'un rôle de surveillant. Clairvaux est la seule prison où (depuis des années) aucune rencontre sportive interbâtiments ou avec le CD n'a été organisée par la direction. Rien ne justifie les 300 francs pris chaque mois sur les salaires des travailleurs, puisque rien n'est fait pour aménager notre situation : pas d'activité, absence de stage ou de quoi que ce soit laissant espérer une réinsertion. Le nombre de tentatives de suicide au début de l'année montre la désespérance qui en découle.

Il existe des écarts parfois scandaleux entre le prix des cantines et ceux de l'extérieur, avec une pesée plus qu'approximative. Le 12/12/2000, un détenu ayant constaté que ses commandes de fruits et légumes ne correspondaient jamais au poids indiqué a exigé une pesée : sur 5 kilos de denrées différentes, les écarts étaient de 80 à 140 grammes : soit un manque d'environ 550 grammes sur 5 kilos. Le gradé présent a eu l'imprudence de reconnaître que deux surveillants étaient dans le collimateur de la direction ; mais, bien sûr, il n'y aura aucune suite. Sachant que le poivron rouge était facturé 30 francs, on peut imaginer combien rapporte plus d'une demi-tonne détournée dans l'année. Clairvaux est la seule prison française où les fruits de saison ne peuvent être achetés qu'en cantine extérieure, ce qui a pour conséquence de mauvaises surprises quant aux prix lors de la livraison. Des plaintes ont été déposées pour des logiciels protégés par la loi mais pourtant recopiés, piratés par les agents lors d'achats faits par les détenus à des commerces extérieurs. Tout est opaque dès qu'il s'agit d'argent : des contrats non respectés (les mêmes télés et frigos depuis des années), une association culturelle dont le détenu ne sait rien, du matériel qui part pour réparation et qui ne revient plus, etc. Bref ! un Etat dans l'Etat qui fait vivre bien au-delà des murs, Clairvaux est une poire juteuse qui mériterait un contrôle autre que celui de la direction régionale.

On vous a fièrement fait visiter les nouvelles salles d'informatique (« d'un coût exorbitant », aux dires de madame Dupaty), elles sont en réalité composées d'ordinateurs de récupération, Pentium de 16 Mo datant de 1995 ; elles ne sont accessibles qu'une fois par semaine, durant deux heures, pour un enseignement quasiment obsolète, puisque madame Dupaty, qui se pique de connaissances informatiques, s'est arrangée pour qu'il en soit ainsi ; toujours la poudre aux yeux, ce qui explique qu'au bâtiment B seuls deux détenus participent aux cours. De même, la bibliothèque récemment informatisée, au sujet de laquelle madame Prost, la responsable, a sans doute omis de signaler l'interdiction (qu'elle attribue au directeur) faite aux bibliothécaires d'échanges entre les bibliothèques des bâtiments A et B ou celle du CD ; d'où des dépenses inutiles pour des doubles ou triples exemplaires et la frustration pour ceux qui aiment lire. Mais qu'importe, c'est le nombre qui compte : une vitrine pour l'extérieur.

Il ne faut pas compter sur le service socio-éducatif pour qu'il y ait une amélioration, il estime que son principal travail est de participer au chantage du recouvrement des parties civiles contre un aménagement de peine illusoire ; une hypocrisie justifiée par les 2,5 % attribués au greffier-comptable, à qui il faut faire plaisir. Accordons la franchise à madame Prost : « Je ne suis pas assistante sociale, mais éducatrice formée par la Pénitentiaire avec un droit de veto lors des commissions. » Malheur au détenu psychiquement fragile dont elle a la responsabilité du dossier ; s'il y a suicide, sa seule préoccupation est que le personnel ne soit pas mis en cause. C'est bien sûr à elle, qu'on surnomme la Matonne, qu'a été confiée la responsabilité des activités. Bilan : des rapports conflictuels et un travail qui se résume à de la poudre aux yeux.

La contamination a même atteint le service médical, qui ne dépend pourtant plus de la Pénitentiaire ; on ne vous prend au sérieux que si opposez un rapport de force. Les récriminations s'accumulent contre le docteur Gauthier, dont les diagnostiques lénifiants finissent par lasser. Un exemple parmi tant d'autres : un détenu dont les oreilles infectées par suite de mauvais traitements en Guyane sont soi-disant inguérissables se voit refuser l'extraction d'un matériel de synthèse du péroné ainsi que la prise en compte d'un poignet en piteux état. Il lui faudra attendre plus d'un an avant d'être envoyé à l'hôpital de Fresnes, mais seulement après un passage au mitard pour avoir tout cassé en signe de protestation.



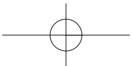
Le dysfonctionnement de Clairvaux ne peut exister que parce que le directeur, monsieur Danet, joue les hommes invisibles, et se complaît dans des notes de service puériles ou ubuesques qui prouvent son manque d'autorité sur la petite Camora locale. La prison est en réalité dirigée par la sous-directrice, madame Dupaty, qui perpétue la tradition familiale en accord avec le groupe le plus réactionnaire de l'encadrement, d'où sa propension à privilégier le mitard à une gestion positive de la prison. Le plus dramatique est qu'ainsi elle se rend complice de l'intolérance, qui ici est poussée à l'extrême, à l'égard de toute différence . Des mouvements ont eu lieu pour dénoncer des provocations ; et que dire de surveillants qui incitent à des règlements de comptes entre détenus. Ce n'est pas un hasard si le 31 mai un camarade de guadeloupéen, las des provocations racistes et du mitard gratuit, est entré dans le bureau des gradés, qu'il a incendiés avec des cocktails Molotov. Politiquement du pain bénit pour les syndicats FO, qui annoncent sans rire que seize membres du personnel ont été intoxiqués (venus d'où ?), mais bizarrement pas un seul détenu, tant il est vrai qu'eux n'auront droit à aucun dédommagement, puisqu'ici l'aspect financier n'est jamais loin. Pour preuve, les 80 000 francs de réfection (madame Dupaty *dixit*) : quand on sait ce qu'est un bureau de gradé, il y a de quoi rire. Le racisme et le clanisme sont si forts que cela tourne au délire : certains surveillants ne supportent même pas d'être commandés par monsieur Mouopock, un surveillant-chef de couleur ; et l'on essaie de créer la zizanie avec les détenus en faisant disparaître de son bureau l'éphéméride sur lequel sont notés les rendez-vous téléphoniques ; un brigadier va jusqu'à inciter un détenu particulièrement instable à l'agresser, en assurant que les gardiens fermeraient les yeux. Bien sûr, on se débarrassera du détenu en le faisant transférer à la suite d'un piège grossier, mais on ne pourra pas empêcher qu'une plainte soit déposée ; quoiqu'il en soit, la pression est couronnée de succès, puisque nous savons que monsieur Mouopock a fait une demande de mutation.

Si un surveillant-chef se casse les dents, quelles défenses ont les détenus ? En théorie, ils devraient pouvoir s'adresser au juge d'application des peines, mais madame Jacob, qui est en place depuis si longtemps, a passé un *modus vivendi* avec le système Clairvaux : on ne conteste aucune de ses décisions, et elle, en contrepartie, ferme les yeux sur la gestion de la prison, et prend pour argent comptant toute déclaration de l'encadrement. Elle se dit opposée à la violence, mais dans la réalité elle est complice de celle couverte par la direction, et toute sanction de mitard a son approbation. Magistrate timorée devant ses responsabilités, elle joue du tout-répressif, et bien sûr, comme tous les faibles, jouit du petit pouvoir qu'elle a sur des êtres humains, avec ses propres critères de réinsertion qui vont à l'encontre de la réalité sur le terrain. Elle se sent si inattaquable qu'elle fait fi de la déontologie : en règle générale, dans les prisons françaises, on sanctionne un détenu en lui retirant un jour de grâce par jour de mitard avec sursis, et deux jours pour chaque journée ferme ; elle n'hésite pas à retirer a un codétenu cinq mois de grâce pour une sanction de vingt jours avec sursis (bien qu'il n'y ait eu aucun précédent depuis plusieurs années), pour le simple fait qu'il lui est antipathique et se refuse à plier devant elle. Un autre détenu, en prison depuis vingt-sept ans, lui demande une audience pour étudier une éventuelle conditionnelle, et bien qu'elle vienne très souvent à la centrale dans le seul but de consulter un dossier, elle ne daignera pas le recevoir durant les six mois suivants. Las d'attendre, il demande une audience au directeur pour se plaindre ; là aussi, c'est le coup du mépris. Un mois plus tard, le détenu pète les plombs et casse sa cellule avec la satisfaction d'être enfin reçu, mais dans le prétoire. Il demande la présence d'un avocat (d'office), celui-ci ne peut ou ne veut se déplacer ; la sous-directrice refuse que le procès soit repoussé, le condamne à trente jours de mitard, avec l'hypocrisie de ne pas lui donner les quarente-cinq jours qui nécessiteraient l'aval du directeur régional ; et enfin la JAP le reçoit et lui promet un proche transfert au CNO. L'explication de cette injustice est que ce détenu est livré à lui-même, donc négligeable ; c'est ainsi que fonctionnent Clairvaux et madame Jacob.

On pourrait s'étonner à lire ce qui précède que la prison ne soit pas en permanence en ébullition. C'est simplement parce que, jusqu'à ces derniers temps, elle était réservée aux longues peines qui savaient n'avoir à faire que deux ou trois ans avant de pouvoir demander une nouvelle affectation ; transfert *manu militari* pour les plus récalcitrants, une gestion au coup par coup avec une bonne dose de laxisme pour les autres, et un seul point vraiment positif : un boulot pas stressant avec la possibilité de ne travailler que le matin dans des ateliers gérés de façon pragmatique par monsieur Pélissier, qui bien sûr n'appartient pas à l'AP. Mais en faisant de Clairvaux le terminus pour ceux qu'on estime difficilement gérables (quelle que soit leur peine), et en donnant des illusions à ceux qu'on a voulu enterrer vivants, cette façon de gérer n'est guère réaliste et la contestation ne peut que s'installer durablement.

Bien que je ne me fasse guère d'illusions sur l'utilité de ce témoignage, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P.S. : copies communiquées à madame Jacob, juge d'application des peines, à l'OIP, à *Libération* et au *Monde*.



Depuis Luynes

Yves Perrat écrou 121793J
Bât B 3e cell 30 80
MA des Baumettes, 2/3 chemin de Morgiou,
13009 Marseille.

Il y a peu, je me trouvais à la MA de Luynes dans le cadre de mon passage en appel. Celui-ci a été très rapide, trente secondes montre en main, le temps de confirmer mon renoncement à celui-ci, (c'était plus prudent vu le président auquel j'avais affaire, bien connu par les détenus pour alourdir de un à deux ans selon les cas, les peines avec lesquelles on se présente devant lui) et de m'apercevoir que le président Trille mérite bien son surnom de TGV. Ces quinze jours à Luynes furent pour moi l'occasion de comparer deux établissements et deux formes de gestion différentes. En effet, Luynes est une de ces prisons-usines du plan 13 000, ouvertes au début des années 90. Au niveau des conditions matérielles, elle est plus propre que les Baumettes, les cellules sont pourvues en eau chaude et les chiottes ont une porte. Pour le reste, les relations avec les surveillants sont réduites au minimum, tout est automatisé et se gère à partir d'un point central : ouverture des portes des couloirs, appels…

Partout des caméras. Les promenades ne sont que de deux heures au lieu de trois aux Baumettes et la cour est divisée en deux par un grillage. La population carcérale est très mélangée : on retrouve côte à côte délinquants sexuels de tous les âges et maris meurtriers de leur femme ou de l'amant de celle-ci, petits dealers de shit et gros truands, chefs d'entreprises véreux et voleurs de poules. Ce mélange empêche toute solidarité concrète, hormis celle d'intêret. J'en ai eu une preuve flagrante le lendemain de la grève nationale des gardiens, où l'on est resté enfermé toute la journée, sans bouffe, sans promenade ni parloir. Histoire de marquer notre désapprobation j'avais proposé un blocage de promenade à la remontée. J'ai vite compris qu'il ne fallait rien attendre de l'ensemble de la détention puisque nous nous sommes retrouvés trois à refuser de monter. Nous n'avons pas insisté car dans beaucoup de ces MA, l'AP joue la division en mélangeant tout le monde. A Luynes, les « pointeurs » servent de défouloir à l'ensemble de la détention tandis que le shit qui circule ouvertement joue son rôle de camisole – ainsi que la télé. Il est vrai qu'un détenu défoncé n'est pas un détenu revendicatif. La particularité, donc, de Luynes est d'être gérée, hormis la surveillance et le greffe, par le privé à tous les niveaux, que se soit le nettoyage (Onet), la bouffe (Eurert), la cantine et jusqu'au médical qui est à la charge du libéral, avec les résultats que l'on connaît. Ainsi il y a deux ou trois mois un détenu est mort au QI après une absorption de médocs, le médecin ayant certifié que son état était compatible avec la détention en isolement. Le psy et l'infirmière principale venaient d'être quant à eux condamnés à six mois de prison avec sursis, leur responsabilité étant engagée dans la mort d'un détenu d'origine comorienne lors d'une crise d'épilepsie, seul dans sa cellule. J'oubliais. L'affaire s'est déroulée en 91, il a fallu dix ans de procédure pour arriver à ce résultat ! et là encore la responsabilité de l'AP n'est pas évoquée. Outre le nettoyage et la bouffe, il y a aussi possibilité de travailler pour ceux qui le veulent dans des ateliers – pour des boîtes privées à des salaires de misères. Aux alentours de 2 000 balles par mois pour trente-cinq heures par semaine.

Un des gars qui y travaillait m'a expliqué que son boulot consistait à enlever les étiquettes « made in Taiwan » des tee-shirts et de les remplacer par des étiquettes « made in France ». Pour certaines entreprises, les prisonniers sont une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, ou au mieux des consommateurs « libres » de pouvoir s'offrir tous les produits qu'ils veulent s'ils en ont les moyens. Une de ces boîtes est la Sodexho, qui investit au USA, en Angleterre et en Australie. Il y a quelques années son PDG était un des principaux financiers du MPF de Philippe De Villiers, alliant ainsi sa vision politique à celle de son business. On assiste ainsi dans ce type d'établissement au développement d'une prison à trois vitesses avec, au sommet, ceux qui peuvent s'offrir tout se qu'ils veulent grâce à leurs mandats conséquents, en dessous, ceux qui sont obligés de travailler pour se payer le juste nécessaire et enfin, plus bas encore, ceux qui n'ont rien et qui survivent en faisant du business de shit ou en rackettant les plus faibles (pointeurs, minots isolés et vieux). Bref on retrouve à l'intérieur cette pyramide, symbole de notre belle société à l'extérieur. Beaucoup de jeunes sont enfermés à Luynes. Tellement qu'un bâtiment (le A) leur est spécialement réservé. C'est le plus dur de toute la détention. Les surveillants qui y travaillent sont volontaires, et la manière forte y prédomine. Cela n'empêche pas certains minots de penser à la belle. Il y a deux ou trois mois certains ont réussi à se laisser enfermer au gymnase et à écarter les barreaux avec des barres d'haltères pour se retrouver à l'extérieur, et se balader dans la prison. Ils ont ainsi déclenché les alarmes volumétriques dans toute la prison, ce qui a nécessité l'intervention de plusieurs BAC d'Aix-en-Provence. En effet, la nuit, il n'y a que quatre gardiens dans la détention du fait de l'automatisation. J'ai quand même réussi à discuter deux minutes avec le sénateur du PC Robert Bret, qui accompagnait la délégation, car membre de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons et qui fut un de mes témoins lors de notre procès (FTP). J'ai pu lui passer une lettre pour le directeur des Baumettes, concernant un détenu politique kurde en grève de la faim depuis quarante-cinq jours. Pour ma part, la mienne s'achève bientôt (trois semaines). Les deux premières s'inscrivent dans le cadre de la campagne de solidarité avec les grévistes de la faim turques et kurdes, menée par plusieurs détenus PP et sociaux en France, la dernière étant en solidarité avec le détenu kurde des Baumettes. Dans sa dernière lettre celui-ci m'écrivait sa faiblesse mais aussi sa détermination à aller jusqu'au bout. Voilà les dernières infos de la détention. Au mois d'août, je passe devant la CAP pour une libération conditionnelle. Mais j'y vais sans illusion. Le chef de détention du bâtiment B m'a confirmé que je ne l'obtiendrai pas. J'attends donc mon transfert pour Chalon autre prison 13 000, pour septembre. D'ici là je pense que j'aurai l'occasion de vous écrire.

Yves

QUI VEUT LA PEAU D'ABDELHAMID HAKKAR ? OU L'AUTOPSIE (JUDICIAIRE & ÉTATIQUE) D'UN ÊTRE VIVANT

Encore un article sur l'affaire Hakkar ? Après Libération, le Monde etc. Après que l'OIP (Organisation d'Insémination de Prisons), l'ENM (École Nationale de la magistrature), la CE (Cour Européenne)… en eurent blablater ? Que des avocats de renom aient joué au rugby, à la patate chaude, à la grenade dégoupillée avec son dossier ? Encore un article historico-chronologique sur le cas Hakkar ? Et cet article biographique devrait s'insérer dans les pages de l'envolée ? Biographique comme s'il était mort ? Non ! Je laisse aux archivistes de tous poils, aux vampires de l'histoire vécue, aux journaleux du scoop, aux ONG spécialisées en triperies, raffolants des abats, cœurs, cervelles, tripes, poumons, couilles, langues… et autres charognards le soin de cette littérature incapable de sortir un homme et encore plus de sortir la vérité de là où elle est : sous leur nez ! Au bout de leur doigt ! Mais ils ne savent que se le curer avec des grimaces sceptiques tous ces morveux du IFOYAKA.

Quand on sait que sur le tout petit cadavre de Grégory (voir les N°1 à 6 000 du New Merdeux Détective) un nombre incalculable de gueules se sont goinfrées, je n'ai pas envie de jeter en pâture Hakkar que des avocats comme Coûte tant : Perd se sont partagés en fructueux sushis.

Quand je pense à Hakkar j'ai cette image obsédante d'un taille-crayon à taille inhumaine dans lequel on taillerait un homme tout vif petit à petit jusqu'à le rapetisser pour le faire disparaître. Oui, on ne coupe plus en deux depuis octobre 1981 mais on taille un être vivant depuis maintenant plus de dix sept ans.

Depuis le 30 novembre 2000 Abdelhamid Hakkar est détenu arbitrairement. Arrêté en 1984 et condamné en 1989 à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de dix-huit ans, Hakkar après une bataille juridique a vu « sa » peine de perpétuité suspendue le 30 novembre 2000 en attente d'un nouveau procès il devrait être LIBRE à ce jour mais la justice (comprendre les pouvoirs fédérés : magistrats, administration, pénitentiaire, syndicats de police) objecte qu'Hakkar doit purger trois peines de dix-huit mois, huit ans, six mois, ce qui le fera libérable au 28 juin 2010. Il est à noter ceci. Le courrier de monsieur Jego directeur de la maison d'arrêt de la Santé :

Le 15 decembre 2000

Monsieur,

Le Parquet Général de la Cour d'Appel de Paris ayant validé les écritures portées sur votre fiche pénale suite à la décision de suspension de la peine de réclusion criminelle à perpétuité rendue par la commission de réexamen le 30 novembre dernier, nous sommes désormais en mesure de vous communiquer les informations suivantes :

A la date du 30 novembre 2000, ont été ramenées à exécution les trois condamnations à 18 mois, 8 ans, et 6 mois d'emprisonnement qui avaient été portées à l'écrou mais jamais ramenées à exécution.

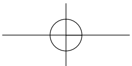
Il convient de noter que vous bénéficiez de 3 mois de remise gracieuse au titre du décret de grâces collectives de 1992 sur la condamnation à 8 ans, et de 2 mois de remise gracieuse au titre du décret de grâces collectives de 1997 sur la condamnation à 6 mois.

Votre date de libération est à ce jour fixée au 28 juin 2010 en application du calcul suivant :

– 30/11/2000 +18 mois =30/05/2002
– 30/05/2002 +8 ans (-3 mois) =28/02/2010
– 28/02/2010 +6 mois (-2 mois) =28/06/2010

Le Directeur de la maison d'arrêt
A. Jego

Nous pouvons lire ce qui nous saute aux yeux : Peine perpétuelle suspendue le 30 novembre 2000 et demande de mise à exécution des peines sus citées le même jour !! Ce qui démontre bien l'acharnement à ne pas vouloir laisser sortir Hakkar puisqu'il est démontré que ces peines ont été mises à exécution et exécutées comme le



prouve la fiche de situation pénale en date du 20 août 1997.

Date d'écrou initial : 02.09.1984

Condamnations prononcées et portées à l'écrou :

*– Cour d'Assisses de l'Yonne du 08.12.1989 (rejet du pourvoi en cassation le 05.12.1990) : **réclusion criminelle à perpétuité avec période de sûreté de 18 ans** pour homicide volontaire, tentative d'homicide volontaire le 30.08.1984, vol avec arme le 18.04.1984, 11.06.1984 ; 17.07.1984 ; 26.07.1984 ; 07.08.1984 ; 27.08.1984 ; 29.08.1984. Vol avec arme commis en état de récidive légale le 11.06.1984 ; vols commis en état de récidive légale le 26.03.1984 ; 17.07.1984 ; 23.08.1984.*

Fin de la période de sûreté : 02.09.2002.

Mise à exécution de cette peine à compter du 03.07.1992. Détention provisoire du 02.09.1984 au 21.09.1989.

– Cour d'appel de Paris du 02.12.1988 (rejet du pourvoi en cassation le 18.10.1989) : 18 mois d'emprisonnement pour tentative d'évasion du 14 au 15.11.1986.

– Cour d'appel de Paris du 05.02.1990 (rejet du pourvoi le 21.08.1990) : 3 ans d'emprisonnement pour complicité de connivence à évasion courant janvier 1988.

Cette peine a été exécutée du 21.09.1989 au 03.07.1992, compte tenu d'une réduction de peine de 80 jours accordée le 08.11.1990 par le Juge de l'application des peines de Paris.

– Cour d'appel de Paris du 27.02.1992 (rejet du pourvoi le 23.06.1992) : 8 ans d'emprisonnement pour tentative d'évasion avec violence le 14.08.1991. Remise de 3 mois d'emprisonnement sur cette condamnation par article 3 du décret du 02.07.1992.

Le responsable du greffe judiciaire
Tur Jean-Luc

Pour corroborer davantage, le casier bulletin n°3 judiciaire d'Hakkar démontre la mise à exécution des peines par l'application du décret de grâce collective au 2 juillet 1992.

Hakkar devrait être libre !! Son avocate mAÎTRE cOUTANT pEYRE avait tous les éléments en sa possession pour faire libérer Hakkar. D'article de presse en conférence de presse, elle n'a fait que sa publicité : campagne publicitaire qu'Hakkar (sa famille) a payé 70 000 fr. d'honoraires... pour quels résultats ?

Que se passe t-il ? L'éTAT veut tuer Hakkar ! En l'essoufflant depuis dix-sept ans malgré une victoire qui fait que son affaire a fait jurisprudence, en le poussant à faire des grèves de la faim, en le gardant en quartier d'isolement dans une maison d'arrêt alors qu'il en est à plus de dix-sept ans d'incarcération. Que fait-il dans le QI d'une maison d'arrêt ? Attendent-ils la construction d'un QHS où ils pourront l'enterrer ?

Lorsque nous lisons la presse concernant Hakkar, les articles montrent l'illégalité, l'arbitraire, l'ignominie ! Des journalistes, des députés européens (français inclus) s'indignent, condamnent mais Hakkar reste en taule ! Pourquoi ? Parce qu'ils veulent sa fin ! Oh ! non pas le suicider mais pire, l'ÉTEINDRE ! le SOUFFLER comme une bougie ! Malgré un certificat médical dénonçant la dégradation d'Hakkar, il continue doucement à le presser, tailler, émietter.

Certificat médical *fait à Paris, le 5 mars 2001*

*Je soussignée Docteur Balanger, Praticien Hospitalier exerçant à la Maison d'Arrêt de Paris la Santé, certifie que la mise en isolement prolongée de Monsieur Hakkar Abdelhamid, écrou 274641*Y, contribue à la dégradation progressive de son état psychologique et de son état somatique.*
Un courrier en ce sens a été adressé à Monsieur Jego, Directeur de la Maison d'Arrêt de Paris la Santé, le 15 février 2001.

Docteur S. Balanger, Médecin responsable UCSA

Qui a dit que la médecine pénitentiaire n'existait plus ? La médecine n'est plus pénitentiaire ?

Alors aux mieux elle semble être dans le cas Hakkar de l'ordre d'une ordonnance d'une comédie de Molière au pire d'une vivisection à la Mengele sur un être vivant

Monsieur Balanger, pour appuyer le paraphe de votre certificat médical : MERCI DE DÉMISSIONNER après une conférence de presse puisque votre diagnostic ne vaut rien aux yeux de l'AP.

Hakkar n'a pas eu « la chance » d'être incarcéré au Chili du temps de pINOCHET ! Comme nos politiques et nos intellectuels l'auraient vite sortis de là avec leur guide, mode d'emploi, des dROITS de l'hOMME ! Non, Hakkar n'a pas eu cette « chance » d'être l'otage d'une dictature : il est en fRANCE ! Une fRANCE riche, solide, sûr d'elle : une fRANCE soft-fasciste qui protège sa police et sa justice SURTOUT lorsque l'une et l'autre sont criminelles. Le dossier Hakkar porte en lui, en son centre, en sa gangue, une vérité terrible : un magistrat à fait un FAUX en écriture[1] (ce qui vaudrait à son auteur un procès et une condamnation) ce FAUX dont l'auteur UN MAGISTRAT attend tranquillement le temps de prescription.

PETAIN tu peux nous revenir sans crainte, le TERRAIN est prêt !!

Ne mettons pas tout le monde dans le même sac. Hakkar a eu des amis, des soutiens comme Momo du MIB (mouvement Immigration Banlieue) une avocate malheureusement décédée d'un cancer, sa famille admirable depuis plus de dix-sept ans. A tous ceux qui se battent ou se sont battus : chapeau ! A ceux qui prennent la relève ? Rage et Courage !

Au fait pourquoi j'écris ces pages moi ? Non pas pour une fois de plus raconter l'histoire Hakkar mais pour dire à nos lecteurs dedans et dehors de bouger pour Hakkar : ce n'est ni dans les cabinets d'avocats, ni dans les prétoires, ni dans les salles de rédaction, ni dans les box, ni dans les commissions que nous trouverons la CLEF pour la liberté d'Hakkar mais bel et bien dans la rue !! Prenons rendez-vous ! Envoyez-nous vos adresses et téléphones pour contact, organisons-nous pour le faire libérer ! N'attendons pas avec espoir qu'un miracle se produise. Ne faisons pas confiance à cet éTAT qui veut tuer sans se salir les mains. **Hakkar ne verra pas la fin du tunnel, ne verra pas la lumière au bout du tunnel car POUR LUI, ils ont construit un tunnel en cercle, oui! Un tunnel en rond sans ouverture.**

Nous ne sommes pas des oisillons dans le nid social qui attendons la becquée de l'information ! Ni des coucous attendant qu'on nous donne l'heure pour sortir nos têtes en gueulant en guise de coucou : Vive la démocratie !

Nous sommes ceux qui lui donnons directement la parole car elle est nôtre aussi et, avec lui et sa permission, nous cosignons la lettre ouverte à M. Canivet.

Lorsque tu auras cet article sous les yeux Abdelhamid et que tu le liras entre tes murs merci de sourire à nos manques. Merci de hocher la tête d'indulgence et au cas où ça te pique un peu les yeux, dis toi que c'est peut-être la fumée de la clope au coin de tes lèvres ou cette saloperie de mauvaise lumière. On est avec toi.

Avec toute notre fraternelle amitié.

Hafed, Francine,
Nadia et Olivier.

1. Nous publierons dans le numéro 3 ce document

Lettre ouverte

A : M. Canivet, Premier président de la chambre criminelle de la Cour de Cassation – 5, quai de l'horloge 75001 Paris
De : M. Abdelhamid Hakkar – 674 641 Y – QI/6 maison d'arrêt de la Santé 42 rue de la Santé, 75674 Paris cedex 14

Paris la Santé le 1er août 2001

Monsieur,

Un juge de Tribunal de Nuremberg a dit un jour que « le pire crime est celui commis au nom de la justice »
Cette citation, eu égard à la situation qui m'est faite (et à laquelle vous n'êtes pas étranger), je peux aujourd'hui d'autant mieux la faire mienne que je suis bien fondé à la reprendre à mon compte.
En effet, compte tenu de votre participation personnelle – et avérée – au stratagème qui a consisté, au printemps 2000 avec la Garde des Sceaux d'alors, Madame Elisabeth Guigou qui l'avouera, à anéantir l'initiative parlementaire de Monsieur Jack Lang (l'amendement qui instituait un 5° cas de révision) en lui substituant, le 4 avril 2000, devant le Sénat, un autre texte de votre conception prévoyant une procédure dite « spécifique » intitulée « Du réexamen d'une décision pénale consécutif au prononcé d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme » dont toute la monstruosité n'a pu que se réveler que postérieurement à la décision que rendra, le 30 novembre 2000 cet ersatz d'instance que constitue cette nouvelle Commission de réexamen que vous avez installée, votre compromission est un véritable crime.
Elle l'est d'autant plus que, à l'heure où on nous jure – comme hier, Madame Guigou – que le Ministre de la justice ne donne pas (plus !) d'instructions aux magistrats sur des affaires personnelles (ce temps étant soi-disant révolu), il est manifeste que vous avez agi et que vous agissez, en tous les cas à mon propos, de concert avec la Chancellerie et ses services (qui ne se privent pas de s'illustrer encore actuellement en pilotant toutes les juridictions saisies des procédures me concernant), j'entends notamment la direction des affaires criminelles et des grâces, pour contourner aussi bien les règles de droit élémentaires que toute initiative tendant à remédier à ma situation, en vue d'un seul objectif : me maintenir emprisonné par tous moyens, fut-ce arbitrairement comme c'est le cas depuis le 30 novembre 2000.
Si au vu de l'ignominie que je subis, je ne m'étonne pas de tous vos procédés (qui ne sont dignes que des Etats totalitaires, et non d'un Etat dit de Droit et prétendument « champion des Droits de l'homme, des lumières et des libertés fondamentales »), il reste que ceux-ci, au delà du fait de me porter atteinte à moi-même, constituent avant tout, ce qui vous honore encore moins, une véritable insulte faite à l'adresse de Monsieur Jack Lang pour avoir délibérement saboté son initiative.
Il en sera certainement ravi de connaître par le détail, preuves à l'appui, votre subterfuge ainsi que la mascarade qu'a constitué cette décision bâtarde du 30 novembre dernier (depuis quand une juridiction de jugement peut elle, sur la base d'une simple décision de renvoi, juger à nouveau et valablement une affaire dont l'arrêt conserve toujours l'autorité de la chose définitivement jugée, principe absolu et d'ordre public !).
C'est donc ainsi que vous concevez, dans votre pays, LA justice et LA primauté du Droit !!!
Pour autant que ça le soit, le plus surprenant c'est de vous voir continuer à vous acharner commme vous le faites, tels des lâches, après un homme qui est incarcéré depuis 17 années, dont 9 années à l'isolement total (il a raison celui qui a dit : « on ne peut se battre quand on est isolé, car s'est là qu'on vous tue »), et après qu'il ait fait l'objet d'un dossier falsifié par vos pairs (dossier qu'il ne parvient pas, après 13 années de procédures, à ne serait-ce que faire instruire) et à l'issue d'une parodie de procès quand, parallèlement, sont libérés ces derniers mois – et tant mieux pour elles – plusieurs personnes condamnées à perpétuité après qu'elles aient tout au plus purgées près de 17 années.
Pour exemple : parmi ceux-ci, le responsable de l'attentat d'Orly (perpétré en 1985 au nom de « l'ASALA ») qui coûta la vie à 8 personnes et fit 64 blessés (libéré au début de cette année après moins de 17 années) ; d'autres détenus encore (de « droit commun » ou dit de « politique ») furent aussi bien auparavant que par la suite libérés, le dernier en date de ce 13 juillet 2001, après également que celui-ci eût accompli moins de 17 années pour le meurtre reconnu de deux gendarmes.
Aussi certain que vous ne pouvez me faire plus que l'infamie dont je suis l'objet, je tenais en tout état de cause à vous adresser copie de la note que je viens de transmettre aux organes du Conseil de l'Europe – note annexée au dernier recours exercé puique ceux prévus par vos textes étant absolument illusoires - et en même temps à vous livrer autant mon sentiment qu'à vous mettre à la figure ces vérités (on peut se demander ce dont vous auriez été capables en d'autres temps !… Sans guère rien risquer : l'histoire d'hier nous enseigne que vous en auriez été absous…)
Par tous ces motifs, et dans la mesure où conséquemment vous ne m'inspirez ni considération ni respect, vous comprendrez que je ne vous salue pas.

Abdelhamid Hakkar

PS : Pour peu que vous vous sentiriez « diffamé » (!), en ce cas poursuivez-moi.

DES FRAGMENTS DE POSSIBLE…

En arrivant à Gênes quelques jours avant le G8, on découvre une ville en état de siège. Cela fait des mois que le battage médiatique entretient la psychose et que l'Etat italien tente d'empêcher les gens de venir par une démonstration de force qui se veut dissuasive. Où que l'on soit, on a toujours une escouade de flics dans son champ de vision. Tous les corps en sont représentés : la police nationale (avec différents corps d'élites et la DIGOS, l'équivalent des RG en France), les carabiniers (avec les ROS, l'unité antiterroriste), la garde des Finances, la police pénitentiaire, la police municipale, les « Vigiles urbains », les « Citoyens de l'ordre » et même les gardes forestiers...

C'est dans cette ambiance que les contestataires commencent à se rassembler dans les lieux d'accueil prévus. Les trois jours précédant la manif du vendredi, plusieurs assemblées sont tenues par les radicaux. Ces réunions ne sont pas faites pour prendre des décisions formelles, on y discute des motivations, des envies, des objectifs et des moyens que l'on peut se donner. Elles permettent aussi de se rencontrer, de se reconnaître, de se compter, de se jauger ou de conspirer. C'est un peu le bordel car il existe trois lieux de réunion qui regroupent chacun plus d'une centaine de personnes – dont de nombreux délégués. Beaucoup sont obligés de faire la navette ou doivent se répartir entre les différentes assemblées, c'est un peu compliqué surtout qu'il s'agit à chaque fois de traverser les dispositifs policiers. Tout se discute en commun par groupes d'affinités, sans chef, sans élu, sans motion, sans commission. Des problématiques se dégagent au cours des débats : dans quelle partie de la ville se déplace ? Qui seront nos meilleurs alliés ? Faut-il tenter de pénétrer dans la « zone interdite » ou au contraire ne pas rentrer dans le piège tendu ; piège autant militaire (attaquer là où l'Etat l'a décidé) que politique (le capitalisme est un échafaudage de rapports sociaux et de dispositifs et non pas 8 chefs d'Etat qu'il faudrait changer) ? Finalement, un groupe décide qu'il ira à l'ouest avec la Fédération anarchiste italienne, les CUB et les RDB (scissions des COBAS qui est le principal syndicat de base ouvrier) ; et un autre groupe ira à l'est, au point de rendez-vous des COBAS et du Network (mise en réseau de différents groupes autonomes, communistes et anarchistes italiens). C'est la seule décision prise par ces assemblées car au vu de toutes les diversités et du déploiement de force de l'Etat, il était clair que tout allait s'improviser dans la rue.



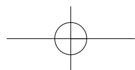
Tout au long de ce texte nous n'utiliserons que le terme d' « émeutiers » pour désigner les participants aux affrontements. Qu'il soit clair que ces personnes ne représentent en aucun cas une organisation, une armée, un groupe homogène ayant une seule et même pensée. Elles viennent de partout et de toutes les tendances (anarchistes, autonomes, anti-impérialistes, squatteurs, syndicalistes révolutionnaires, etc.) et ont agrégé de nombreux individus ou groupes (militants ou non). On ne peut en aucun cas les réduire à ceux que les médias, les flics et les organisations de gauche nomment le « Black Block » en référence au divers groupes qui se sont manifestés durant les émeutes de Seattle.

La première manif du jeudi 19 en faveur des sans-papiers a permis de se rendre compte que, malgré l'attirail dissuasif, beaucoup de monde avait pu rejoindre Gênes et que le périmètre autour de la zone rouge – la zone jaune – était bien tenu par les forces de l'ordre. Le même jour, on apprenait que des affrontements entre la police et des manifestants grecs avaient eu lieu à la frontière.

Le vendredi vers midi, c'est en cortège qu'environ 600 personnes masquées se rendent au point de rendez-vous à l'est, ils y rejoignent plus de 2 000 autonomes et de nombreux autres groupes. Tout commence très vite. Une banque puis une autre sont partiellement ravagées. Quelques jets de pierres et de bouteilles incendiaires sur les flics qui ripostent immédiatement par des tirs de lacrymogènes et repoussent lentement le cortège. Les premières charges divisent la manifestation – certains se dirigent vers le bord de mer où des barricades sont dressées, des banques saccagées et une caserne de carabiniers attaquée –, tandis qu'environ deux mille émeutiers se dirigent vers le nord, suivis d'assez loin par les cordons de flics. Il est 13 heures et quelques personnes s'emparent de voitures de location et les déposent, après un sympatique rodéo, au milieu d'un carrefour. Là, elles sont cassées puis incendiées avec l'autoradio à plein volume. Un journaliste, un peu trop concentré sur un zoom, voit son énorme Bétacam finir au milieu du brasier. Ses collègues commencent à arriver de partout et ont bien du mal à faire leur travail tant ils se font caillasser dès qu'ils sortent leur matériel. Le groupe s'étire en longueur et est renforcé par de nombreux jeunes gênois et pas mal de manifestants à peine arrivé à Gênes (il se trouve non loin de la gare). Il se dirige vers le nord-ouest. Les représentations de l'Etat, les banques, les assurances, les agences immobilières et de voyage, les postes, les concessionnaires sont systématiquement cassés et certains tentent de mettre le feu à une église. Pour le reste c'est en fonction des besoins. Un tabac est fracturé et les paquets de clopes et de cigares sont distribués à la ronde, nombreux sont les riverains qui sortent des immeubles pour « toucher leur part ». La foule s'empare d'un supermarché qui est transformé en libre-service (il restera ouvert jusqu'à 18 h et des gens provenant de tous les cortèges, y compris de nombreux pacifistes, viendront s'y restaurer). Tout cela dans un esprit des plus collectif : tout le monde partage. On peut voir alors des centaines de personnes cagoulées en train de manger des glaces, de croquer à pleines dents dans des meules de fromage, de boire du vin, du champagne et des sodas. Les chantiers, les stations-service, un magasin de motos sont mis à contribution pour récupérer du matériel : projectiles divers, produits inflammables, casques, barres de fer... (des ballons de foot et de rugby sont découverts dans la station-service, alors des petits matchs s'improvisent sur la place).

Il est environ 15 heures lorsque le groupe se scinde en deux ; une partie qui retourne vers la zone rouge tandis qu'environ 1 500 autres partent vers le nord. Ils passent à un jet de pierre de la prison mais ne s'en aperçoivent pas, se trouvant de l'autre côté d'un immense parking, enserrée entre un stade et un banal pâté de maison, la « Carcere Marassi » est assez discrète. Le cortège est déjà en train d'escalader un interminable escalier quand une vingtaine de personnes sorties du groupe de queue traversent le parking et lancent une charge contre les trois fourgons blindés et la jeep des carabiniers garés devant la taule. Les carabiniers répondent par des tirs tendus de gaz lacrymogènes tandis que les assaillants sont rejoints par une centaine d'émeutiers (le cortège restant en protection). L'assaut se fait plus décisif et les flics commencent à s'affoler, ils se replient rapidement et remontent dans les véhicules sous une pluie de projectiles. Un fourgon en panique a bien du mal à se défaire d'une grappe d'acharnés qui tentent de défoncer ses vitres, avant de s'enfuir à la suite de ses collègues. Les journaux annonçaient que la prison avait été vidée au trois quarts avant le G8 afin de pouvoir la remplir avec des manifestants interpellés et d'éviter tout risque d'émeute de la part des prisonniers. Ceux qui restaient avait été cantonnés à dix par cellule au dernier étage. C'est donc sans aucune hésitation que la décision de tenter de brûler la taule est prise. L'assaut est donné au bâtiment administratif. Des bouteilles incendiaires sont jetées contre la porte qui s'avère être ignifugée, pendant que d'autres pètent les vitres des fenêtres du premier étage. Les matons que l'on voyait dans les miradors et sur les coursives commencent à flipper, ça s'agite à l'intérieur. Une porte secondaire est défoncée à coups de pied mais elle donne sur un mur de briques : on reconnaît bien là l'humour de la pénitentiaire... Une fenêtre du rez-de-chaussée cède sous les coups malgré son blindage et les barreaux qui la protègent. Elle donne sur le bureau de la direction et il y a des gardiens casqués à l'intérieur. Quelqu'un lance : « Sortez tous ou on vous grille ! » Un cocktail Molotov est lancé aussi sec à travers les barreaux, mais les matons l'éteignent avec un extincteur et, protégés par un nuage de neige carbonique, tentent de refermer la fenêtre. Sous la détermination des assaillants elle cède à nouveau, re-lancers de bouteilles incendiaires, re-extincteur, et là, c'est la rupture des stocks de munitions. Quelques-uns partent chercher une voiture pour la transformer en bélier, mais le groupe qui était resté en retrait reprend sa route et il n'est pas pensable de rester isolés à une centaine. Tout le monde quitte donc les lieux, un peu amer dans l'ensemble, car ce n'est pas tous les jours qu'une telle occasion se présente... Pendant tout cet temps, la police n'est pas intervenue tout simplement parce qu'elle en était incapable. Le gros du dispositif était assigné à la défense de la zone rouge qui était en train de se faire harceler au même moment par cinq ou six cortèges violents et non-violents. La mobilité et la spontanéité des émeutiers qui prennent soin de protéger leurs arrières en érigeant systématiquement des barricades, rend la chasse difficile et aurait mobilisé beaucoup d'hommes. De plus, toute la zone dévastée se trouvait derrière la voie ferrée et si une poursuite s'était engagée, les forces de l'ordre auraient dû dans un premier temps traverser des zones tenues par des manifestants et ensuite se retrouver coupées de leur base (quasiment encerclées).

Le groupe d'émeutiers a maintenant rejoint la zone jaune à Piazza Manin, où est logée la délégation américaine. S'y déroule une kermesse-meeting autorisée de pacifistes, d'environnementa-



listes, de scouts, de divers groupes féministes, avec concerts et stands d'information. Il y a eu des scènes de fraternisation entre les manifestants et la police. Pourtant, dès que le groupe arrive, une charge se déclenche à coups de jets de boulons et d'un nombre hallucinant de lacrymogènes extra-fortes qui noient la place sous un épais brouillard. Les gens du rassemblement autorisé lèvent les mains en l'air face aux policiers qui les matraquent copieusement. Les « émeutiers » (à ce moment il ne se passe rien) se sont rapidement dispersés en plusieurs petits groupes et certains se remettent à ériger des barricades. Chacun reflue par ses propres moyens vers le sud-est.

Presque tous (y compris ceux qui étaient parti sur le bord de mer) se retrouve vers 16 heures 30 non loin de la gare le long de la voie ferrée, dans le cortège le plus imposant qui rassemble quinze milles personnes. Initialement emmené par les Tute Bianche, il est désormais composé de toutes les tendances désirant en découdre avec les forces de l'ordre. Celles-ci ont du mal à contenir les manifestants qui évoluent sur trois fronts en même temps. Sur le carrefour dégagé, un fourgon blindé des carabiniers est en train de brûler avec une pancarte « chiuso » (fermé) accrochée à l'essuie-glace. Mais l'arrêt des manifestations dans le reste de la ville (les pacifistes ont appelé à la dispertion à la demande de la police, pour permettre à cette dernière de réprimer efficacement les violents) et l'arrivée des canons à eau qui foncent sur la foule (c'est un miracle si personne n'est écrasé), permet à la police de contenir la foule et de la maintenir sur un front unique. La densité des affrontements ne faiblit pas pour autant et cela va durer plus de deux heures. Les émeutiers se relayent en permanence pour aller à l'affrontement tant l'air est difficilement respirable à cause du tir nourri et continu de lacrymos. Tout le monde a pris l'habitude de les relancer dès qu'elles touchent le sol. A l'arrière on peut trouver de l'eau et du citron pour calmer l'effet des lacrymogènes, il y a aussi des gens pour vous soigner au besoin. On défonce le marbre des immeubles qui fait un excellent projectile. La foule a plutôt tendance à reculer et érige des barricades avec les containers à poubelles et quelques voitures. les flics ne les démantèlent pas au fur et à mesure de leur avancée et cela va permettre aux manifestants d'opérer une belle avancée. En effet, vers 17 heure 30 les deux camions à eau s'en vont refaire le plein et il s'ensuit un moment de battement dans les rangs des forces de l'ordre dont la foule profite immédiatement. Des gens, cachés derrière les containers sur roulettes avancent sur les cordons de police, suivis de près par d'autres qui lancent des pierres à une cadence effrénée. Tout le monde avance en hurlant et les flics reculent sous la pression qui augmente. Puis c'est la débandade : ils se retournent et détalent à toutes jambes tandis que la foule se retrouve face à leurs véhicules. Là, un des conducteurs sort son arme et tire en l'air depuis la cabine d'un fourgon. Après un moment de stupeur, la rage redouble. Des gens atteignent les véhicules mais les canons à eaux sont de retour et le gazage reprend alors qu'il avait cessé pendant la fuite. Au même moment, un escadron de carabiniers lance une attaque à partir d'une rue transversale pour désenclaver leurs collègues. Ils se cassent le nez sur une barricade et des tonnes de pierres leur arrivent dessus de tous côtés. Ils ne tiennent pas longtemps « la défense de la barricade » et ils déguerpissent tandis que leur chef tente désespérément de les retenir. Les émeutiers partent à leur poursuite et certains flics n'ont d'autre choix que d'essayer d'amortir les coups avec leurs boucliers.

C'est là que, dans la fuite, sur la Piazza Alimonda, deux Land Rover se retrouvent au milieu des manifestants. L'une d'elles parvient à s'enfuire avec quelques vitres cassées tandis que l'autre cale et se retrouve bloquée contre un plot en béton. Elle est assaillie par une trentaine de personnes qui en défoncent les vitres et la carosserie. Les deux carabiniers bloqués à l'intérieur essuient plusieurs jets de pierres. L'un est devant, à la place du conducteur, et l'autre est allongé derrière. Il essaie de se protéger avec ses bras et ses jambes. Il lance d'abord un extincteur sur les assaillants, puis il dégaine son 9 mm et pointe immédiatement la foule en faisant des mouvements circulaires. Certains le voient et se reculent tout en criant : « Attention il a sorti un flingue ! Il a sorti un flingue ! Qu'est-ce que tu fais bâtard de flic ! »

C'est alors qu'un émeutier cagoulé ramasse l'extincteur et s'apprête à le lancer sur la voiture. Dans le même mouvement le carabinier le vise et l'abat de deux balles dans la tête. La voiture fait aussitôt une marche arrière en roulant sur le corps et s'enfuit. Des gens s'approche du cadavre et tente de l'emmener avec eux car les flics ont relancé la charge en matraquant à tout va. Tout le monde crie : « Non ! Non ! Il l'a tué ! Il est mort ! Il est mort ! » Sous les gaz, les carabiniers réoccupent la place et les manifestants refluent d'une centaine de mètres en criant vengeance. Quelqu'un se met debout sur un container et demande à la foule que cet assassinat soit vengé avant ce soir et appelle au meurtre de flics. Un cordon de police charge par surprise en assommant un émeutier à coups de matraque. Les autres, surénervés, courent à son secours, parviennent à le récupérer et poursuivent les flics qui reculent. Il s'en est fallu de peu que la vengeance soit consommée. Mais plusieurs autres cordons rappliquent et c'est au tour des émeutiers de fuir pour retrouver le gros du cortège qui stagne en arrière.

La nouvelle de l'assassinat circule rapidement et en vingt minutes les affrontements cessent. Tout le monde se cherche, beaucoup sont abasourdis et fatigués par plusieurs heures d'émeute, et puis avec flingues contre cailloux, ce n'est plus la même histoire... Les forces de l'ordre en profitent et repoussent le cortège qui rassemble toujours presque ving mille personnes. Sous la poussée des canons à eau, un gazage intensif et à coups de matraque la foule reflue vers l'est sur plusieurs kilomètres le long d'un grand boulevard sans qu'une dispersion soit possible. Tous ceux qui n'auront pas pu suivre le mouvement seront matraqués et arrêtés.

Le samedi aurait dû être une journée de vengeance, au lieu de ça, toutes les organisations ayant participé ou non aux affrontements se dissocient des violences. Aussi bien en paroles lors de conférences de presse, qu'en actes en organisant des services d'ordre autour des cortèges de la manifestation qui rassemble plusieurs centaines de milliers de personnes. Ceci autant pour empêcher les « infiltrations du Black Block » que pour éviter de se faire déborder par leurs propres troupes. De toute façon la tactique des flics a changé : les carabiniers (responsables du mort) sont cantonnés dans la zone rouge et c'est la police de Gênes qui dirige les opérations. Si leur stratégie de la veille était basée sur la défense, aujourd'hui ils attaquent. Il est clair qu'il a été décidé par avance que la manifestation (de 300 000 personnes) devait être dispersée. Les premiers heurts éclatent, des manifestants, toutes tendances confondues marchent sur les barrages de flics qui reculent, quelques banques sont la proie des flammes. Ensuite, c'est un déchaînement de violence inouï de la part des flics. Même les cortèges où la majorité des manifestants lèvent les mains en l'air subissent l'assaut des force de l'ordre qui gazent et foncent sur eux avec des blindés et les canons à eau. La foule du devant se retrouve coincée contre la masse compacte des manifestants qui continue d'avancer. La manif a été coupée en deux et dans le premier tronçon certains se déchaînent en cassant et brûlant plusieurs banques et en faisant des barricades. Les flics continuent de couper en deux tout ce qui ressemble à un cortège : 300 000 personnes, pacifistes ou non, dispersées et poursuivies à coups de grenade et de matraque. Quelques émeutiers échappent à la police et se refugient, comme la veille, de l'autre côté du chemin de fer. Ils sont rejoints par une foule mélangée de jeunes Génois et de badauds. Quelques pillages, saccages et constructions de barricades s'organisent mais la police coince plusieurs centaines de personnes dans une rue et parvient à les interpeler. La foule désemparée reflue et se disperse suivie de près par les canons à eau qui arrivent du bord de mer où un véritable « massacre » s'est déroulé. Il y a des centaines de blessés avec un va-et-vient continu d'ambulances aux sirènes hurlantes. Sur 500 mètres le sol est jonché de chaussures, de bouteilles d'eau vides, de vêtements arrachés, de lunettes, de drapeaux... Un spectacle qui en dit long sur le déchaînement de violence opéré par les force de l'ordre ce jour-là.

Mais qu'est-ce qu'on est allé faire à Gênes ?

Il est vrai que le bourrage de crâne laissait présager du pire : une ville blindée par 20 000 flics et une kermesse de la contestation bon teint emmenée par les organisations institutionnelles anti-mondialistes. Beaucoup se disaient que rien n'y serait possible car tout serait tenu par le consensus anti-globalisant qui ne critique dans la « mondialisation » que l'hégémonie américaine, se positionnant ainsi dans le nouveau combat bipolaire : Europe versus USA. Comme l'employé-Bové-de-chez-Roquefort-Société qui défend les intérets du fromage français face à Mac Donald's. De toute façon, cela nous importe peu que ceux qui nous exploitent et nous dominent soient européens ou américains, nous luttons contre le rapport marchant qui fait de nous des marchandises-producteurs que l'on manipule au gré des calculs de profits escomptés. Alors, venir à Gênes pour servir les intérêts de « nos » gouvernements et de « nos » capitalistes, certainement pas.

Devoir défiler avec les fameuses Tute Bianche, qui organisent des actions spectaculaires chorégraphiées avec la police, et qui s'imaginent qu'ils pourront forcer les barrages uniquement à l'aide de rembourrages et de boucliers en plexiglass. Troublant !

Aller avec les « pacifistes », les mains peintes en blanc (décidément, cette couleur) pour les lever dès qu'une charge de police se présente. Choquant !

Assister au concert de Manu Chao après avoir payé l'entrée 10 000 lires. L'entendre dénoncer ceux qui s'affrontent avec la police, lui qui gagne en une journée ce que peu gagnent en un an. Répugnant !

Contempler les forces de l'ordre qui paradent en barrages, perquisitions et intimidations en tout genre. Bien énervant...

Non, nous n'allions pas répéter et faire durer ce que nous avions connu lors des sommets précédents, où tout est prévu et décidé d'avance tant au niveau des actions que du discours. Où, dés que l'on veut contester en dehors du cadre institutionnel, on te range dans la délinquance. La fois précédente, à Göteborg, les organisateurs du contre-sommet avait déclaré qu'il était normal que la police tire car elle avait été agressée par de dangereux extrémistes. Une véritable chasse à l'homme avait suivi et des manifestants avaient dû se cacher pendant des jours avant de quitter le pays. Les personnes arrêtées ont étés condamnés à des peines allant jusqu'à quatre ans de prison (un émeutier blessé par balle a lui été condamné à six mois fermes, pour rébellion et violence à agent).

Une impression générale laissait penser que seul un affrontement direct permettrait de briser ce cirque où des professionnels du pouvoir et de la contestation ne cherchent qu'à organiser ce monde.

Pour assumer l'affrontement, Gênes n'était peut-être pas l'endroit idéal et certains avaient



rêvé d'aller ensemble le déclencher ailleurs, mais cela c'est avéré assez iréaliste. L'enjeu ne pouvait être qu'ici et maintenant et l'émeute un des moyens pour abolir cet état de fait. La rencontre de manifestants venus du monde entier renforcait le caractère « d'occasion à ne pas manquer » de ces trois journées, en abolissant les clivages nationaux et européens. C'est, entre autres, à partir de ces différentes considérations débattues au cours des assemblées relatées plus haut, que nous étions nombreux à penser qu'il fallait s'attaquer directement aux représentations du pouvoir économique et politique. Créer l'affrontement en s'en prenant physiquement aux flics, aux banques, aux commerces, aux agences immobilières, aux concessionnaires, à la prison… Et il ne s'agit pas ici de s'attaquer aux symboles flous de l'oppression mais bien d'avoir une prise directe sur les dispositifs réels d'une oppression quotidienne qui sont plus que visibles dans ces instants de rupture, surtout lorsqu'une ville est quasiment vidée de ses habitants et laissée aux mains des forces de police. Libérer des zones où normalement seul l'ordre ambiant règne. Créer des fragments de possible au milieu d'un tout quadrillé, légiféré et déjà pensé pour l'individu.

L'Etat quant à lui, était bien décidé à toujours pouvoir déterminer le degré de violence. Même si l'après-midi du vendredi a connu de joyeux moments d'émeutes, lors des affrontements directs avec la police, le jeu n'était plus de mise : tirs tendus de roquettes lacrymogènes – en permanence, canons à eau et blindés fonçant sur la foule, matraquages, et plusieurs fois l'usage de balles réelles… Ceci a abouti logiquement à l'assassinat de Carlo Giuliani. Ce mort aussitot récupéré par les anti-violents institutionnels qui s'empresseront de déclarer que c'est à cause du « Black Block » que les forces de l'ordre ont été aussi répressives. Les mêmes qui, à la demande du ministère de l'Intérieur et par la voix du porte-parole du GSF (Agnoletto) appelleront en direct sur tous les médias à la dissolution de tous les cortèges afin « d'isoler les éléments violents et permettre à la police de faire son travail », ATTAC acceptera de faire reculer son cortège pour laisser passer la police et lui permettre d'encercler un groupe du « Black Block ». Etonnant paradoxe que ces non-violents déclarés déléguant leur pouvoir aux flics pour mieux réprimer les manifestants. L'idée que la violence doit être le monopole légitime de l'Etat et que les individus qui tentent de se la réapproprier doivent être matés et discrédités est bien ancrée. Dans ce sens et pour éviter les désordres à Gênes, Cohn-Bendit avait suggéré à la police d'isoler les éléments violents afin de ne pas « contaminer » les pacifistes. Heureusement, sur ce point, la police et les organisations du contre-sommet n'ont pas réussi à faire leur travail. Combien avons-nous vu de chefs de service d'ordre ne pouvant plus tenir leurs hommes dans les rangs et combien avons-nous entendu de crétins au mégaphone criant à leurs troupes de ne plus jeter de cailloux mais plutôt de se replier... Et c'est en bons citoyens et par crainte que la répression ne s'abatte maintenant sur eux, que les anti-mondialistes italiens et français, à travers le GSF, les Tute Bianche et ATTAC, s'empresseront de se dissocier des violences entraînant avec eux une foule de moutons schizophrènes qui ont participé aux affrontements mais qui s'en dissocieront une fois rentrés chez eux. Conscients de leur échec, car dépassés par l'ampleur de l'émeute et débordés par leur base, ces organisations n'ont aucune tactique cohérente à proposer si ce n'est de s'enliser toujours plus dans la compromission. Ils ne peuvent, alors, que crier au complot et déclarer que les émeutiers étaient infiltrés par la police et des nazis. Eh oui, tout cela ne peut en aucun cas être l'œuvre spontanée d'une partie des manifestants. Les plus obtus d'entre eux iront jusqu'à dire que le carabinier assassin était une victime de la violence au même titre que le manifestant tué. Comble de l'idiotie. Nous sommes convaincus au contraire que penser en termes de victime ne vise qu'à déposséder chacun de ses actes. Nous savons en revanche qu'il y a des responsables tels que l'institution policière et tous ceux qui collaborent à son travail... N'oublions pas que pendant les deux jours qui suivront la gauche ne fera aucun reproche aux forces de police et qu'elle n'aura de cesse d'appeler au lynchage des émeutiers. Persuadée que la violence du prétendu Black Block, sale, spontanée et désordonnée face au geste froid et professionnel du carabinier, va lui permettre d'occulter la répression implacable menée par l'arsenal anti-émeute déployé durant ces journées. Ce n'est que lorsque les autres pays européens crieront au scandale que la question de la responsabilité des flics verra le jour. Ces pays ne l'ont pas fait par humanisme ou par compassion, mais plutôt par calcul politique car il était nécessaire de punir le gouvernement italien qui a appuyé les américains durant le G8 en pleine guéguerre d'intérêts entre l'Europe et les USA (notament sur les boucliers antimissiles). Berlusconi se défendra en promettant l'ouverture d'une enquête et en rappellant que la majorité des dirigeants des différents corps de police sont proches du DS (ex-communistes). L'organisation et la sécurité du G8 avait été planifiés par un gouvernement d'union de la gauche qui était encore en place deux mois auparavant. Il est évident qu'à l'époque les organisations antimondialistes devaient donner la patte à la grande kermesse afin de s'assurer de belles retombées politiques et de vendre encore plus de fromages européens pour aider les petits enfants des pays les plus pauvres. Là, avec la droite libérale au pouvoir on a enfin vu ce qu'était une démocratie pleinement réalisée : les flics tapent sur tout le monde, sans discrimination. Dans un premier temps, durant les semaines précédentes et pendant le sommet, ils perquisitionnent et interpellent dans des centres sociaux et des squats politiques, puis chez des anarchistes. Dans un deuxième temps, durant la manif du samedi, ils matraquent et ils gazent outrageusement les cortèges pacifistes des partis et des grandes organisations qui ont certainement eu tort de crier sur tous les toits que la police n'avait pas été assez répressive. Mal leur en a pris, car le même jour, vers minuit, des policiers font irruption dans les locaux du GSF au nom de l'article 41. Cette loi datant des années de plomb a été spécialement conçue contre les violences politiques. Elle permet à la police d'intervenir sans mandat à partir du moment où elle soupçonne la présence d'armes dans un lieu. A l'issue de cette perquisition, on verra plus de 50 interpellés être évacués sur des civières. Il est intéressant de noter que cette opération menée par la DIGOS a été effectuée par le GOM (Gruppo Operativo Mobile), le groupe antiémeute de la police pénitentiaire. Il dépend directement du ministère de la Justice et a été créé en 1996 par un gouvernement de gauche. Il est sensé intervenir contre les mouvements de révolte dans les prisons et ne s'était pas encore fait connaître au niveau médiatique. L'opinion a été d'autant plus choquée qu'elle n'avait jamais voulu prêter attention à de telles pratiques, brutales, qui sont habituellement cachées par les hauts murs des prisons.

Pour ce qui est de la répression, nous ne pouvons faire qu'un bilan approximatif, tant la désinformation et le secret ont été utilisés par l'Etat sous couvert d'enquêtes, de contre-enquêtes et de commissions parlementaires, sans parler des médias sur lesquels il ne faut définitivement plus se faire aucune illusion. Pour tout dire, personne ne peut être certain, aujourd'hui, du nombre exact de morts pendant ces trois jours. Une jeune espagnole heurtée par un véhicule de police puis matraquée serait toujours dans le coma. Toujours est-il qu'il y a eu près de 1500 blessés dont des cas extrêmement graves comme des comas de plusieurs jours, des opérations au cerveau, des implants de moelle épiniaire, des décollements de la rétine... Au niveau judiciaire, il reste 19 personnes incarcérées ; il y a 329 mis en examen dont 302 sur les 500 interpellés durant le G8. Une enquête a été ouverte afin de permettre l'identification et l'interpellation de 307 personnes dites « membres du Black Block » dont la police possède des photographies. Les dégâts matériels représentent une somme un peu plus importante que celle dépensée pour la mise en place du système de sécurité du G8. Au niveau politique, Agnoletto le porte-parole du GSF continue de marteler que « le Black Block est un adversaire imprévisible et dangereux » et que les forces de l'ordre n'ont pas tenu les promesses et les accords qu'elles avaient passé avec les organisations antimondialistes. Casarini, le chef des Tute Bianche, déclare maintenant que « le vrai problème n'est pas le Black Block mais les carabiniers ». Il est évident qu'il ne peut plus tenir le même discours de diabolisation des « violents » qu'il avait tenu les premiers jours, vu comment il s'est fait déborder par ses troupes et les remous que cela avait provoqué dans leurs rangs. Les bureaucraties antimondialistes institutionnelles ont bien du mal à articuler un discours cohérent par rapport à la violence, mais se trouvent contraintes et forcées de faire avec. L'Etat italien tente de se redonner une crédibilité en déplaçant tout sur le plan juridique, en laissant à la magistrature le soin de remettre en ordre tous les dérapages : une enquête a été ouverte contre 16 policiers qui sont intervenus à l'école Diaz... une plainte a été déposée par le parquet de Gênes contre certains journaux pour divulguation de fausses informations et atteinte à l'image de la police… Tout cela donne l'impression que tout le monde a un peu fait des conneries et que la justice va officier et absoudre l'ensemble. Mais il est clair que l'état a rompu le pacte démocratique, de plus en plus de gens ont perdu leurs illusions et rien ne sera plus comme avant.

Mutilation ordinaire

Il s'appelle Kamel. Une silhouette dégingandée sur la coursive du premier étage du bâtiment A. Un personnage de BD avec sa casquette de rappeur. Un enfant grandi trop vite dans une cité pauvre d'une ville du sud. Kamel, cellule 104, à peine trente ans et déjà détruit telle une éponge repue de misère, terrorisé par les voix intimes qui lui parlaient jour et nuit, rongé par les épidémies de son temps.
Aujourd'hui, qui écoute la rumeur de la misère carcérale ?
Au cœur du tout sécuritaire, qui est encore capable de décrire la succession des jours inutiles ?
Kamel est parti. « Au suivant ! » Vers où ? « Au suivant ! »
Que reste-t-il de lui en nous, quelques images volées à la banalité du quotidien. Sur le stade de la centrale, le goal de notre équipe de foot qui affronta l'équipe pro de Nîmes. Un plongeon sur la terre battue. Un départ pour l'hôpital psychiatrique d'Alès. Une tentative de suicide aux médicaments. Les pompiers qui l'amènent sur le brancard. Un sourire édenté au retour.
Un jour de canicule en juillet, ils l'ont jeté au cachot. Puis au QI. 50° sous le toit. Les grilles et les vitres dépolies pires que la porte d'un four. Pour survivre, il faut vivre mouillé. Même les plus solides croient y perdre la raison.
Kamel devait sortir en septembre.
Un matin, le sang sous sa porte donna l'alarme.
Kamel s'est tranché le sexe avec une lame de rasoir !

Qui est responsable ?
Ni le directeur, puisque Kamel avait demandé à être isolé. Ni le médecin qui l'avait sorti du mitard, ni le psy qui le cachetonnait de remèdes de cheval. *Alors qui ? La fatalité ?*
L'an dernier, nous avions déjà bloqué la prison pour le faire sortir du QI et du mitard. Après sa tentative de suicide, une responsable avait répondu à nos craintes : « On a l'habitude, on gére ça très bien ! »
Que faisait-il en prison et non dans un centre de soins ? Qui est responsables de ces quelques semaines de trop ? Qui est responsable de son délabrement psychique au cours de ces années ?
Le sytème. Oui ! Le système carcéral dans tous ses rouages d'inhumanité, de désintérêt social, de solitude dans la multitude, de répression décervelée.

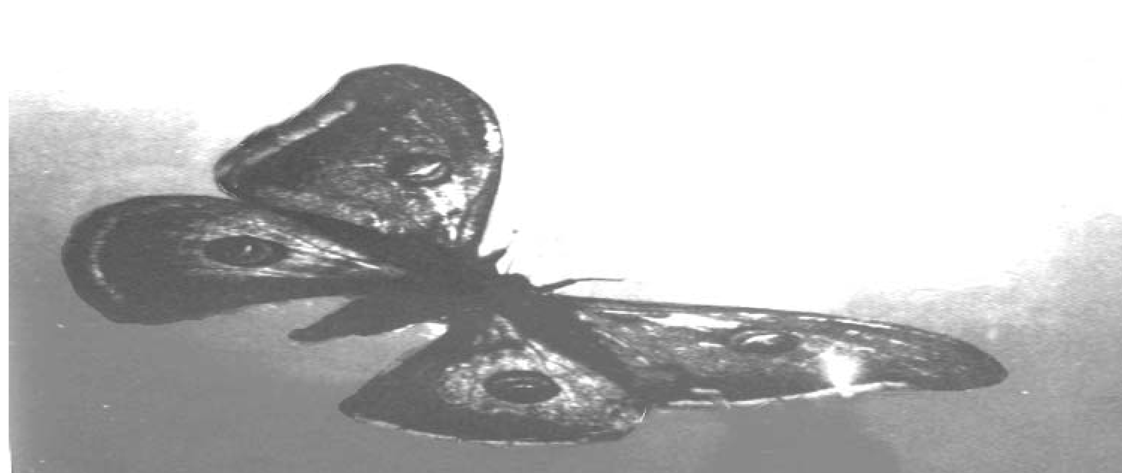
Qui est complice ?
– Ceux qui croient naturel et réglementaire de laisser faire.
– Ceux qui espèrent que cela va changer par l'opération du saint esprit, par la bonne volonté de quelques samaritains ou d'élus vendant de l'illusion.
– Ceux qui laissent construire des sections psychiatriques dans les centrales et les centres de détention, ceux qui ne s'offusquent pas que près d'un quart de la population pénale souffre de troubles psychotiques, ceux qui y voient une fatalité étrangère à la gestion des prisons, au maintien coûte que coûte des malades en détention.

Pour quelques jours de plus et de trop, Kamel est mutilé à vie.

La prison est un moyen de gestion de la précarité et de la pauvreté. Elle devient également un lieu de répression des maladies mentales et un mouroir pour des milliers de détenus atteints de maladies incurables.

Libération des détenus atteints de maladies incurables !

Des prisonniers de la centrale d'Arles. Août 2001.



Regard de femmes

A l'aube du jour de parloir, du jour de revoir, je regarde, songeuse devant mon miroir, le visage que tu prendras doucement dans tes mains. Je le regarde avec anxiété. Je voudrais qu'il n'y ait plus les traces de l'absence douloureuse, de la fatigue du quotidien à assumer seule, de la peur du lendemain qui n'arrive jamais… Je regarde la ride et l'efface d'un doigt rageur. Non ! Pas ça. Pas la marque du temps non vécu. Pas déjà !
Me tournant vers la fenêtre, je regarde le ciel qui s'éclaire: le jour où je vais te voir se lève, plus beau que le plus beau des jours. Je regarde l'heure qui n'en finit pas d'annoncer le court bonheur à venir, des retrouvailles à l'arrachement. Je regarde l'heure qui va devenir fatidique tout à l'heure, au moment de se dire adieu, mais qui, pour le moment, est toute d'espoir et de joie anticipée.
Je regarde, au bout de la rue, la lourde porte : on l'a repeinte récemment d'un rouge bordeaux, lourd lui aussi, qui balafre bizarrement le gris des hauts murs. Le judas, œil torve, me guette sans pitié, soupçonneux.
Je regarde les grilles, les grosses clés, les visages fatigués de mes compagnes de galère, les joues rondes des enfants, barbouillées du chocolat grignoté pendant l'attente, bouches gourmandes qui vont dire « papa ».
Je regarde les couloirs sinistres, les grilles, les clés, les portes, les clés, les grilles, les barreaux, les portes, les clés, les grilles…
Me voilà arrivée, toujours silencieuse.
Je te regarde. Intensément, éperdument, mettant au fond de mes yeux toute mon âme, guettant dans ce regard-seconde, dans ce regard-éternité, toute l'absence chargée de désir, toute la présence chargée de tout l'être, dense, total, « à vivre de suite, sur place ».
Je regarderai, tout au long du temps compté du parloir, tes yeux, tes lèvres, tes mains, qui tracent sur mon corps tendu vers toi, sur mon âme éclatée, sur ma vie arrêtée là, les regards-tendresse, les baisers-bonheur, les caresses-douceur.
Tout cet amour qu'il faut se donner à emporter pour faire avec, le long du temps de la solitude.
Je regarde de tout mon être qui se déchire tes yeux qui s'embuent, tes lèvres que tes doigts effleurent pour un dernier baiser, tes mains qui esquissent l'adieu sans vouloir le finir.
Eperdument, je regarde ton sourire qui me dit « courage! », qui me crie « je t'aime! », qui murmure « patience… », qui s'effacera trop vite avant de disparaître, le dos tourné qui franchit la porte vers ton monde captif.
Je regarde, les yeux baissés pour ne pas laisser passer les larmes, le sol gris couleur d'absence sur le chemin du temps sans toi.
Je regarde, blessée, les arbres fleuris du printemps que tu ne vois pas derrière les murs aveugles.
Je regarde les couples qui marchent enlacés, lacérée de chagrin jusqu'au bout de mon désir de toi.
Alors, vite, pour ne pas tomber dans le gouffre ouvert tout près de mon bonheur fugace…
Je regarde au loin

Duszka

De la peine de mort aux peines jusqu'a la mort

Octobre 2001. La France, pays phare des valeurs démocratiques, commémore l'abolition de la peine de mort : la célébration ne sera pas un événement national comme la dernière Coupe du monde ; mais, dans un élan commun, nos dirigeants, nos sociologues, nos criminologues, nos philosophes, nos intellectuels, nos artistes vont célébrer le courage politique dont a fait preuve le premier gouvernement Mitterrand en décidant, contre l'opinion populaire, d'en finir avec les exécutions capitales. Comme si la Gôche cherchait encore à redorer une image qu'elle aime à se donner, celle du progrès social et humanitaire, alors qu'elle n'a jamais fait mieux, pour ne pas dire pire, que la droite dans tous ces domaines.

Joli tour de passe-passe !

On oublie tout simplement de dire que la France a été le dernier pays d'Europe occidentale à prendre cette décision (la peine de mort existe encore en Belgique, mais elle n'a jamais été appliquée) ; l'Espagne (1978) ou le Portugal (1975) en avaient déjà fini avec cette pratique barbare. La France était de toutes façons dans l'obligation de se conformer pour entrer dans l'espace judiciaire européen, faute de quoi elle serait apparue comme le vilain petit canard turc exclu de la communauté.

Quant au danger qu'une telle décision représentait pour le bon peuple, prétendument avide de sécurité, il était inexistant : le gouvernement Giscard à ses débuts avait préparé un projet d'une peine maximum de quinze ans, qui n'a pas vu le jour à cause de l'apparition massive du chômage (pour masquer ce problème, comme toujours on a parlé d'insécurité), d'où l'abandon pur et simple de l'idée. Au contraire, dès 1978 le gouvernement Giscard/Barre préparait un arsenal juridico-pénitentiaire capable de remplacer plus qu'efficacement la guillotine. De fait, en 1981 les socialistes n'ont pas aboli la peine de mort mais juste supprimé la guillotine, et ont remplacé la peine de mort par l'enfermement jusqu'à la mort, pour ne pas pas parler des exécutions sommaires dans les rues par les flics ou de la réinstauration de la torture dans les commissariats. Jamais les peines prononcées par les cours d'assises n'ont été aussi lourdes, jamais les aménagements de peines n'ont été aussi chiches pour ne pas dire inexistants, jamais on ne s'est autant suicidé en prison. Nouveaux temps, nouvelles techniques, plus propres, plus efficaces, sans effusion de sang mais tout aussi violentes et meurtrières. En 1789, l'Assemblée constituante considérait qu'une peine de plus de dix ans d'emprisonnement était un châtiment plus cruel que la mort. Désormais, on considère que tant que le corps ne subit aucune torture on peut infliger tous les sévices à l'esprit. Torture blanche, mort clinique, les bourreaux modernes se font fort d'obtenir la rémission complète des récalcitrants, avec ou sans leur consentement.

Le début des réformes contemporaines des systèmes judiciaire et carcéral date de plus de trente ans. Les années 70, préparant l'avènement de la social-démocratie en France comme dans le reste de l'Europe, auront été particulièrement riches en mouvements, révoltes, mutineries dans les prisons ; entre autres, les QHS ont été une cible privilégiée des prisonniers révoltés. Rappelons qu'en 1974 une bonne trentaine de taules ont été au moins partiellement détruites. Face à ce mouvement qui posait des questions de fond sur l'existence et les véritables causes de l'enfermement, l'Etat répondait en accordant quelques améliorations des conditions de détention. Dans le même temps, il affinait ses pratiques répressives pour éliminer les résistances potentielles à venir : juste après l'assassinat de Mesrine, il accouchait d'une serie de lois extrêmement dures pour casser les plus résistants.

Les années 70 ont aussi été l'aboutissement de bouleversements économiques et sociaux : à l'extérieur, la mainmise de la loi du marché dans tous les secteurs a redessiné les traits d'une nouvelle définition de l'exclusion. Précarisation, assistanat, éclatement des anciennes communautés ouvrières (mines, sidérurgie, automobiles…), traque aux travailleurs clandestins et aux sans-papiers dont on n'avait momentanément plus besoin : la nécessité pour le capital de se débarrasser de formes de production devenues obsolètes et peu rentables a modifié les rapports de classes au moins en apparence. Eclatement du secteur primaire, industrialisation et concentration du secteur secondaire, développement à outrance du tertiaire : au moins dans les pays occidentaux, le capital commençait à réaliser son vieux rêve, se passer de l'homme pour produire. Restait sur le carreau une masse de précaires et d'inoccupés qu'il s'agissait d'encadrer fermement, de dépossédés qu'il fallait contrôler afin de s'assurer qu'aucune résistance ne naisse de ce nouvel état de fait. La prison jouait là à plein son rôle déterminant : mettre de côté temporairement ceux qui n'étaient plus rentables, enfermer pour longtemps ceux qui d'une façon ou d'une autre refusaient de se soumettre, et faire peur à tous ceux qui auraient pu en rêver. Le fait que les peines de sûreté voient le jour à ce moment, avec l'assentiment de tous les partis politiques, n'est évidemment pas un hasard ni un phénomène étranger à l'évolution de cette société marchande.

Il devrait être impossible pour un cerveau sain d'imaginer qu'un être humain puisse en enfermer un autre. Alors, que dire de l'acceptation si répandue de voir des prisonniers emmurés à vie ou presque ? Ce délire de la longueur des peines a atteint son paroxysme. Vingt ans en moyenne : c'est devenu une mesure du temps, d'un temps économique, calculé, rentabilisé, c'est le temps d'un crédit immobilier, c'est le temps de l'« éducation » d'un enfant… Cette norme du temps, monotone, vide de toute réelle activité, exsangue de tout esprit d'aventure, peureuse du moindre bouleversement, n'a trouvé comme dernier ersatz de passion que l'autodéfense, la protection à outrance des maigres conforts qui ont été concédés au prix de la vie. On peut préférer son magnétoscope à la vie d'un homme, sans en rougir, ou se sentir physiquement violé après avoir été cambriolé et aller se consoler chez un psychiatre ! C'est dans ce climat de misère que l'opinion publique ne parvient même plus à concrétiser ce que peuvent représenter vingt ans d'enfermement : juste parce que l'être humain ne comprend plus vraiment l'idée d'activité, juste parce que l'ennui a gagné l'ensemble des vivants, juste parce que le temps passe sans que l'on en ait conscience.

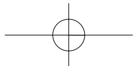
L'idée de la vengeance sociale a quitté le terrain de la lutte des classes, de l'antagonisme entre les possédants et les dépossédés, puisque, dans les pays industrialisés, tout le monde a un petit quelque chose à défendre. Alors la colère contenue se déchaîne contre des cas individuels ; et, comme on applaudissait auparavant aux passages de charettes de condamnés, on s'émeut aujourd'hui à grands coups d'articles de presse sur la mort d'un noyé dans un club merde, ou sur une victime d'un tueur occasionnel qui pète les plombs. Là l'identification d'une forme de douleur toute particulière et personnelle, individuelle, bat son plein : faute de pouvoir dénoncer et empêcher les crimes collectifs, de combattre les causes d'une violence sociale parfaitement légale, on se venge sur des cas isolés offerts à la vindicte populaire. Sans rien vouloir justifier, on peut franchement s'inquiéter du fait qu'on se déchaîne contre un violeur d'enfant alors que l'on approuve un embargo économique en Irak, ou que l'on ne s'indigne pas ou peu devant des monopoles pharmaceutiques qui privent de médicaments un continent, tuant ainsi des millions d'individus, enfants y compris.

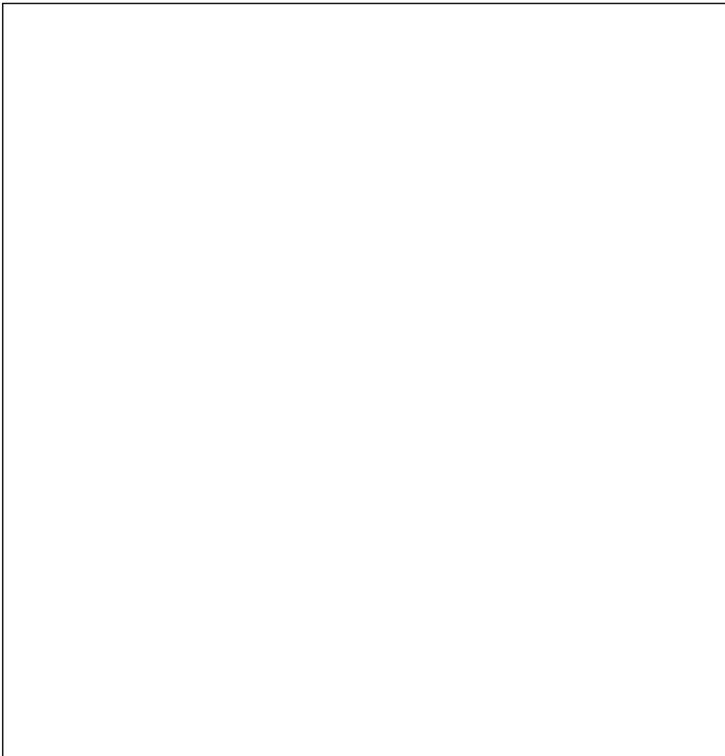
Pour ce qui est d'une véritable réflexion sur ce qu'ils appellent eux-mêmes le sens de la peine et le calcul des châtiments, qu'on ne s'y trompe pas, les récents débats parlementaires n'ont absolument rien de révolutionnaire en la matière : les députés du XIXe siècle était plus aventuriers dans l'ensemble de ces questions. Après la fermeture de Cayenne, l'exécution des peines ne dépassait en général pas quinze ans, y compris pour un condamné à perpétuité un condamné à mort gracié pouvait sortir au bout de vingt ans. C'était avant l'apparition des peines de sûreté qui portent le minimum de temps d'incarcération à dix-huit, vingt, vingt-deux voire trente ans. Un perpète, aujourd'hui, subit sa peine de sûreté et ensuite attend pendant plusieurs années une éventuelle conditionnelle il ne peut guère espérer sortir avant d'avoir fait au moins vingt-deux ans de placard.

Plus récemment, aux Etats-Unis comme en Europe, il était de bon ton pour toute une clique d'intellectuels et de politicards, portés par un mouvement de masse et appelés à devenir rapidement la caste des nouveaux dirigeants, d'imaginer une société avec moins de prison. Cela n'aura eu qu'un temps : aujourd'hui, les pays nordiques, qui étaient le modèle des « progrès » sociaux-démocrates, ont tendance à s'aligner sur une conception plus répressive de l'appareil judiciaire et optent finalement pour des peines plus longues.

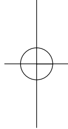
Une poignée de criminologues avertis s'accordent pour déclarer dans leurs colloques qu'au-delà de quinze ans les peines ont un effet contraire aux efforts de réinsertion voulus et contenus dans la condamnation. N'est-ce pas mon cher ! Mitterrand avait écrit qu'une peine supérieure à sept ans était néfaste… Cause toujours ! En matières pénale et carcérale, les socialistes ont été bien plus durs que leurs prédécesseurs, et leurs discours progressistes ne peuvent pas cacher cette réalité.

Dans une Europe qui tâtonne autour d'une politique judiciaire commune, la France et l'Angleterre ont pour le moment la palme des pays les plus répressifs. Ailleurs, les peines ne dépassent généralement pas quinze ans. Pourtant, lorsque l'on voit l'inflation vertigineuse non pas du crime mais de la criminalisation de la pauvreté aux Etats-Unis, on peut se demander si les Américains ne serviront pas d'exemple à nos dirigeants. Les résultats économiques ne sont pas très reluisants, le chômage continue d'augmenter, et le subterfuge traditionnel de l'épouvantail de l'insécurité a de beaux jours devant lui. Quelle différence y a-t-il réellement entre Giuliani, l'ancien maire de New York, qui préconisait la tolérance zéro et choisissait d'enfermer les pauvres plutôt que de prendre le risque de les voir s'octroyer quelques libertés, et Jospin, lorsqu'il déclare tout récemment que même s'il sait que la société entière est violente on doit protéger les bons citoyens des mauvais et punir ceux qui dérogent aux règles : l'un dit franchement l'état des choses, et l'autre le masque sous un discours édulcoré. Nuance de langage, identité des conceptions.





Rendre l'individu toujours plus responsable des carences d'un système fondamentalement violent, faire croire au bon citoyen que tout le monde a sa chance du moment que l'on accepte le contrat social, ignorer les causes sociales de la délinquance pour ne plus l'appréhender qu'au-travers de manifestations délictueuses particulières: la technique est ancienne –de tous temps, les conflits économiques ont été travestis en différends soit nationaux, soit régionaux, soit religieux, soit individuels, faisant de la communauté une jungle du chacun pour soi et du tous contre tous–, mais elle s'affine encore et encore. Les nouveaux changements apportés par les projets d'exécution des peines vont dans ce sens: les pouvoirs accordés aux juges d'application des peines fabriquent une autre image du traitement des condamnés, sans modifier pour autant la réalité de la condamnation. Responsabilisation, victimisation, individualisation sont les termes clés de la «philosophie» judiciaire contemporaine.



Une fois condamné, le prisonnier est suivi, pour ne pas dire poursuivi, par son dossier pénitentiaire, qui servira de critère pour toutes les demandes d'aménagement de peines (permissions, semi-liberté, libération conditionnelle…). Les décisions ne seront plus ministérielles mais appartiendront à des commissions regroupant des directeurs de taules, des matons, des psychiatres, des représentants d'associations de victimes, des juges et des procureurs; l'avocat est facultatif, sur la demande du prisonnier. Celui-ci devra avoir fait la preuve qu'il a bien intégré la conscience de sa faute, et devra présenter des gages de repentir pour qu'on lui permette de rejoindre la société. Il va de soi que toute tentative d'évasion, toute marque de résistance au système pénitentiaire, toute attitude de refus de l'arbitraire carcéral seront autant de mauvais points dans l'observation du comportement du prisonnier.

De fait, on se rapproche de plus en plus d'une définition clinique de la délinquance. Le hors-la-loi n'est plus vraiment un réfractaire mais plutôt un malade: quelquefois léger et donc susceptible d'être guéri, d'autres fois beaucoup plus grave, voire incurable, proche de la bête dangereuse qu'on doit maintenir enfermée, hors d'état de nuire. La seule violence raisonnable est celle des Etats, et encore, des Etats dominants. Que l'on trouve en prison de plus en plus de cas dits psychiatriques, ou d'auteurs de délits à caractère sexuel, favorise bien évidemment cette vision du crime et justifie du coup très facilement la politique des longues peines auprès de l'opinion publique. Pire encore, cela marque une différence de niveaux des délits à l'intérieur même de la détention et place certains prisonniers dans la fonction de juge ou de flic: outre le fait de séparer encore un peu plus les emmurés et de donner de cette façon plus de facilités à l'Administration pénitentiaire, cela assoit tranquillement la logique d'individualisation des délits dans les consciences de ceux qui en sont les premières victimes. On serait surpris si les prisonniers devaient eux-mêmes établir une échelle des peines.

Dehors, de la même façon, ce mouvement sépare toujours plus les actes de leurs motivations réelles. Cette illusion de quête de liberté enferme l'individu sur lui-même et le pousse à trouver des explications d'ordre psychologique –pour ne pas dire médical– à ces maux qu'il n'entrevoit plus comme le fruit d'un dysfonctionnement social mais comme des tares, des impossibilités particulières. La philosophie des Lumières, l'idéologie bourgeoise, celle de l'économie marchande, définit la liberté de chacun comme s'arrêtant là où commence celle de l'autre: c'est le fondement du chacun pour soi contre tous les autres, de l'esprit de démerde individuelle, de l'assurance aussi vaine que bornée qu'on s'en sort mieux tout seul, et donc de l'impossibilité d'imaginer des solutions collectives. Celles-ci imposent que l'on ait compris que l'on ne peut pas être libre tout seul. Parler de liberté individuelle est un non-sens: la liberté n'est qu'un rapport qui, en se développant, dissout les barrières de la subjectivité et construit une communauté. La liberté n'est pas un état personnel, la liberté est un rapport social. Il devient du coup plus évident, dans une vision au rabais de la liberté, d'accepter l'idée de l'enfermement, même pour longtemps.

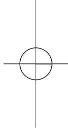
C'est aussi cette même idée qui permet de faire passer les critères de construction des nouvelles prisons: les taulards toujours plus séparés, isolés les uns des autres, comme un retour au délire cellulaire du début du siècle. L'isolement est devenu une norme architecturale, non plus seulement des quartiers traditionnellement à part, mais de l'ensemble des nouvelles prisons. Avec toujours ce même mensonge que la réinsertion, la responsabilisation, le repentir sont des efforts individuels qui nécessitent de se protéger des autres, alors que bien évidemment les seules raisons qui président à ces cahiers de charges de cabinets d'architecte sont d'ordre sécuritaire, rien de plus.

Pour le moment, bien loin de mettre en cause la notion de peine, d'enfermement –si l'on oublie les quelques effets d'annonce et les couleuvres qu'on devrait avaler–, le pouvoir construit, avec ses partenaires européens, le nouvel espace judiciaire et le parc pénitentiaire appropriés à la mise à l'écart plus systématique encore de tous ceux qu'on finira bien par appeler les incurables.

On ne se contentera pas d'une abolition de la peine de mort. L'abolition des longues peines et des peines de sûreté n'est qu'un minimum. Nous savons aussi que la réduction n'est qu'un leurre, que la logique qui préside à la distribution de peines délirantes n'est pas que le fruit de cauchemars macabres de quelques juges: elle appartient à un système d'exclusion qui se trouve dans l'obligation de mettre de côté tous ceux qui refusent ses règles, sous menace de voir des bouleversements apparaître qui pourraient mettre son existence en question… Ne rentrons pas dans le piège grossier qui pourrait faire croire qu'il y a un dialogue possible avec les enfermeurs: ils savent ce qu'ils font, ils connaissent leurs intérêts, caressent dans le sens du poil ceux qui acceptent de collaborer et éliminent leurs ennemis. Sans poser le problème de la nature de telle ou telle revendication, pour le moment ce qui est essentiel est de créer des rapports de force, une dynamique qui ouvre à une compréhension toujours plus poussée des mécanismes de l'oppression, qui construit des complicités, des résistances qui, contrairement aux contenus des revendications, s'enrichissent sans cesse. Demander des douches supplémentaires, même si c'est important, ne modifiera pas en soi les réalités carcérales: c'est l'ensemble des rapports que développe cette revendication, comme d'autres, qui sont porteurs de richesse. Les liens, les comportements collectifs de refus, les réflexes acquis empêchent le train-train de la soumision aveugle et souvent inconsciente, et rappellent à tout instant que les enfermeurs sont évidemment les ennemis des enfermés.

Claude Dumas: comptes cruels

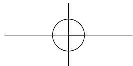
Perpète en 1969 plus des peines à temps. Pas de période de sûreté à cette époque, mais une perpète pouvait sortir à partir de 15 ans, avec ou sans commutation. Sa peine est commuée à 20 ans après 18 (?) ans de prison. A 20 ans de détention, il obtient une libération conditionnelle qui contient la durée des peines à temps, ce qui fait un total de 42 ans de conditionnelle. Il avait fait l'erreur de ne pas demander la confusion des peines à temps après la commutation, ce qui aurait porté le temps de la conditionnelle à 15 ou 18 ans. Il retombe pour braquage, prend 12 ans auxquels s'ajoutent les 42 ans: total 54 ans de prison. Il est aujourd'hui âgé de 70 ans, il lui reste 40 ans à faire.



Debout

Etre derrière des barreaux,
mais être debout
Etre dans une cage,
mais être debout
Etre victime de brimades,
mais être debout
Etre victime d'interdictions,
mais être debout
Etre victime de restrictions,
mais être debout
Etre dans un monde de non droit,
mais être debout
Etre dans ce broyeur,
mais être debout
Etre constament sous pression,
mais être debout
Etre à son procès,
mais être debout
Etre condamné,
mais être debout
Etre enfin libre et être debout
plus que jamais
Mourir…mourir un jour,
mais être debout.

David



La liberté sans conditions

Voilà donc la pensée d'un perpète, je dis pas d'un homme car fiché, catalogué, mis dans des cases puis une cage ; l'Etat te laissera animal figé dans un passé qui sera ton présent jusqu'à une hypothétique conditionnelle.

Et après… qui s'en soucie !? Les politiques, ces égocentriques qui n'ont d'autre pôle d'intérêt que leur carrière qu'ils construisent sur les tas de cailloux qu'amassent les taulards dans ces Cayenne modernes !!!

Ces esclaves dits « détenu(e)s » payés à coups de centimes, ils les gratifieront peut-être d'un gage sérieux de réinsertion, en somme « sois esclave pour retrouver une liberté enchaînée, car elle sera conditionnelle, bien sûr ! ». C'est l'offre faite aux perpètes. Quoi d'autre ? Plus de sécurité, non pas pour les bagnards mais bien pour les bourreaux, qui de leur mission ne connaissent que le côté répressif.

De quoi on nous parle !? Une nouvelle loi pénitentiaire où les plus concernés ne sont pas consultés, et pour quelles avancées ? J'ai de sérieux doutes quant à un réel bénéfice pour nous et, quand bien même il y en aurait, ce ne sera toujours que cacher la misère avec des réformes qui ne seront pas applicables dans un proche avenir pour X ou Y raisons. Pour une douche supplémentaire par semaine, il aura fallu près d'un an pour que ce soit appliqué, alors une réforme aussi vaste qu'ils le prétendent va droit dans le mur, sans l'abattre malheureusement.

Tous autant que l'on est, ce n'est pas de leur pitié ou de vains espoirs dont nous avons besoin, mais bien de ne plus subir le fascisme ambiant, de retrouver une liberté sans conditions et surtout de ne plus subir ces peines de mort déguisées en perpétuité. Je n'oublie pas les autres qui ont pris dix ou vingt piges, même un mois ne répond à aucune logique, si ce n'est celle d'un Etat totalitaire tout comme l'est sa justice.

Cette pauvre France se glorifie encore d'une révolution que l'on fête sans doute pour nous faire croire en ces trois mots qui n'ont plus que le sens d'une vaste hypocrisie, car qu'est la prison, si ce n'est un lieu qui voudrait nous faire croire que dehors nous sommes libres ? Quant à la fraternité et à l'égalité, demandons à un sans-papier, un SDF et bien d'autres ce qu'ils en pensent.

Ne me demandez pas de conclusion, car la fin ne pourrait se trouver que dans la conscientisation de tout pays qui condamne des hommes et des femmes à errer sans fin.

Lobo

Les peines auto-gérées ?

Un sujet sur lequel il serait intéressant d'avoir des témoignages de détenus concerne la longueur des peines. Les tribunaux, surtout les cours d'assises, distribuent à tour de bras des décennies de prison, des périodes incompressibles, de la réclusion à perpétuité, comme s'il s'agissait de sanctions anodines. Prenant référence les uns sur les autres, les procureurs et autres avocats généraux, souvent soutenus par les médias, appellent à l'inflation des verdicts. Se figurant, comme beaucoup de gens, que la détention est une partie de plaisir pour des prisonniers confortablement installés, disposant de l'eau chaude et passant leur temps au lit à regarder la télé, ils distribuent généreusement les années d'enfermement sans se rendre compte de ce que cela signifie en réalité.

Bien entendu, magistrats et jurés assurent, la main sur le cœur, qu'il ne faut voir dans ces punitions démesurées aucune idée de représailles. La justice française, c'est bien connu, ne pratique en aucun cas la vengeance… Les peines de mort à petit feu, vous diront tous ces braves gens, n'ont d'autre but que de permettre aux condamnés de se ressaisir pour reprendre place dans la société. Il ne s'agit pas de punition, mais de thérapie. Il faut laisser au coupable sanctionné le temps de s'amender, de se soigner éventuellement, et de se refaire une personnalité acceptable. Admettons qu'en prétendant cela l'institution judiciaire ne soit pas hypocrite, et intéressons-nous au temps necessaire à cette repentance-guérison-renaissance. Ne laissons pas le seul son de cloche des procureurs et des « experts » de tout poil se faire entendre à ce sujet. Il est plus logique de demander aux principaux intéressés, c'est-à-dire à ceux qui y sont passés ou qui y sont toujours, quelle durée ils estiment nécessaire de passer derrière les barreaux pour comprendre la faute qui les y a amenés, se prémunir contre la récidive et préparer leur réadaptation sociale.Ce serait intéressant que les détenus disent combien d'années il leur paraît nécessaire de passer en prison avant de se sentir prêts à reprendre place dans la société des hommes libres sans présenter pour elle un danger.

Beaucoup de gens estiment que l'écrou, en tant que mise à l'écart, est une mesure indispensable pour protéger la société et pour éviter le pire chez de mauvais sujets engagés dans une spirale infernale de délinquance ou de criminalité impunie, devenue parfois incontrôlable. Certains détenus reconnaissent eux-mêmes que le fait d'avoir été incarcérés les a empêchés d'accumuler des infractions de plus en plus radicales, ou bien que cela leur a permis de se ressaisir après un acte qu'ils ne se savaient pas capables de commettre, acte qu'ils ont donc du mal à accepter ou à justifier. L'enfermement est alors le moyen de stopper la dérive, de réfléchir sur son propre comportement et d'en reprendre le contrôle afin de se rendre acceptable pour soi-même et pour la société.

Jean-Pierre

Le point de vue de Jean-Pierre est largement partagé à l'intérieur ; il nous paraît important de le mettre en discussion. Quant à nous, nous n'imaginons pas que les peines, courtes ou longues, puissent être prononcées par les prévenus eux-mêmes : ce point de vue est utopique, seules quelques sociétés dites « primitives » imaginaient de régler un différend après un débat collectif à l'issue duquel le fautif décidait lui-même de son châtiment. Cela implique que la faute appartienne à la communauté et ne soit pas conçue comme un écart individuel. Notre monde ne tourne pas autour d'une conception communautaire mais autour de l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme au profit d'une minorité. Tout le vocabulaire, toute la logique de la police, de la justice, du droit sont des armes qui appartiennent aux possédants : participer avec le pouvoir à la sanction reviendrait à légitimer son existence. Si aujourd'hui l'urgence est de réduire les peines pour limiter le programme de destruction des détenus, il ne nous appartient pas de proposer une échelle de peines qui, aussi clémente soit-elle, ne pourra jamais être acceptable.

SUICIDE

Tout le système judiciaire étant basé sur l'aveu, tout est mis en place pour faire craquer le prévenu. Interrogatoires, pressions psychologiques, tabassages, à chaque étape qui amène un homme en prison, il est harcelé pendant la garde à vue, au dépôt, pendant l'instruction. C'est cette « prise en charge » qui le dépossède de toute liberté de mouvement, de décisions, et qui l'accule à cette situation d'attente permanente ; procès, conditionnelle, grâces. Le prisonnier est conduit en cellule, une fois la porte fermée, c'est le vide.

Dans cet univers mortifère, il y a douze fois plus de suicides qu'à l'extérieur, ceux-ci ont souvent lieu dans les premières heures de l'incarcération et concernent principalement des jeunes (chiffres pour 2000).

Les situations qui conduisent un prisonnier à se suicider sont complexes et variées, nous ne prétendons pas analyser le pourquoi de cet acte désespéré. En revanche, ce qui est visible c'est qu'un homme que la justice a enfermé et qui se suicide est un homme condamné à mort, toute la bonne conscience humaniste dont les politiques, les juges, les criminologues, sociologues… se sont couverts en abolissant la peine de mort ne changera pas cet état de fait.

En dehors de la volonté du prisonnier d'en finir, sa mort résulte de la non-intervention du personnel de l'Administration pénitentiaire et autres, notamment médecins, assistantes sociales… qui, en bons fonctionnaires, estiment que venir en aide à un homme qui agonise ne rentre pas dans leurs fonctions. Ils doivent le garder, le surveiller mais sûrement pas le sauver.

Pour un curé, un homme qui met fin à ses jours se soustrait à la volonté de Dieu et par là-même commet un péché. Idem pour un taulard qui se suicide, il se soustrait à sa peine et commet donc un délit. S'il survit il est envoyé directement au mitard qui bien évidemment est le lieu de la taule où il y a le plus de morts. Cinquante pour cent des suicides, où sont sur-représentés des prisonniers qui sont passés au prétoire pour coups et blessures sur matons, se passent au mitard.

Non seulement l'Administration pénitentiaire se déresponsabilise des suicides en les pénalisant mais elle les utilise pour camoufler les dérapages parfois meurtriers des matons pour qui surveiller rime souvent avec dérouiller. Au mitard, les matons sont choisis parmi les plus durs, et les plus passifs deviennent de fait complices de ces meurtres.

Avant d'être enfermés, beaucoup de ces hommes et femmes n'avaient jamais pensé au suicide. Entre ces quatre murs cela devient (ainsi que l'automutilation) un moyen ultime et désespéré de se faire entendre, de refuser l'enfermement, de mettre un terme à l'isolement.

Ce geste qui alimente souvent les statistiques n'entraîne qu'une indignation de bon ton, un billet d'humeur dans un journal de gauche ou au mieux une plainte qui n'aboutit à rien si ce n'est à un mea culpa hypocrite.

J'ai choisi de me battre …

L'isolement incite à la réflexion.

Avant mon incarcération, le mot « suicide » ne m'avait jamais effleuré l'esprit. Bien au contraire, la vie était (et est) pour moi quelque chose à croquer à pleines dents.

Ce n'est qu'en arrivant à Fresnes que ce mot m'est apparu comme une sortie de secours qui signifie pour moi « exit et liberté ».

Et ouais, on a eu le droit au régime de faveur traditionnel de la garde à vue, de la détention provisoire (soi-disant car, pour eux, on est déjà condamné), du jugement et certains détenu(e)s sont toujours en attente.

Mais, il faut se dire que tout a une fin alors pourquoi se donner une fin aussi horrible.

C'est vrai que pour une première incarcération, le choc est plus dur à encaisser. Je me souviens de mon arrivée ; dès qu'on m'a donné mon fameux paquetage, on m'a escortée jusqu'à ma « splendide demeure » et là, la porte s'est refermée derrière moi, la première chose qui m'a traversé l'esprit était que : «Je n'ouvrirai plus jamais cette porte, c'est eux qui ont la clef ». Et la deuxième chose qui m'a traversé l'esprit était le suicide.

Et oui, j'ai pensé au suicide fortement, il résonnait dans ma tête.

Mais, je n'ai pas été la seule à y penser car d'autre détenu(e)s y ont pensé mais eux ont été jusqu'au bout. Etait-ce la seule solution ?!? telle est la question !…

Le suicide est un acte de courage, de dire, de crier que l'on en a marre d'être traité ainsi comme des animaux sauvages en cage.

Par ce geste, il ne faut pas oublier la souffrance de notre famille et la jouissance de la justice. La justice se dira qu'elle avait raison, que la personne était coupable et ça jamais. Ils se permettent de nous juger et de nous mettre en zonzon et à leurs yeux, et bien oui, devinez ?

« On est des dangers pour la société, on nous catalogue associable… »

Pourquoi tant de haine dans un monde aussi cruel ???

Mais où se trouve le juste dans cette justice injuste ???…

Il ne faut pas oublier que l'Administration pénitentiaire a sa part de responsabilité dans le suicide des détenu(e)s car non seulement on se fait juger par nos juges, avocats et autre, mais en plus les surveillantes se permettent de nous juger à leur tour, pour qui se prennent-elles ?

Leur travail est de nous surveiller non de nous juger. Si c'est le cas, elles se sont trompées de métier.

Se trouver confronté au monde carcéral du jour au lendemain est irréel, seuls ceux qui y sont confrontés peuvent le comprendre. On croit que l'on fait un cauchemar et qu'on va se réveiller mais le problème c'est que c'est la réalité.

Et ouais, la prison c'est l'absence, l'impuissance, le manque, l'éloignement, la « détresse ». Et c'est cette dernière qui peut engendrer le suicide.

De plus, l'administration tente de destructurer l'individu, elle lui montre dans tous les sens du terme qu'à ses yeux, il n'a pas le droit, pas le choix, il n'a pas le pouvoir de décider, en fait, il doit obéir. Excusez-moi, mais on n'est pas vos chiens, OK !

On le crie haut et fort ! Il y a des choses inacceptables et intolérables. On tombe dans la haine simple puis progressivement et sûrement dans la haine de la société.

Où sont passées l'égalité et la fraternité…! Je ne parle pas de la liberté car elle se trouve dans notre esprit à tout un chacun.

En bref, on est là car la société ne veut plus de nous pendant un « certain temps », bien sûr, mais ce qu'ils ne savent pas c'est qu'avant de rentrer en prison on était « innocent », mais en sortant, la prison aura fait de nous des témoins, des victimes de cette société carcérale soi-disant développée vue de l'extérieur mais terriblement arriérée vue de l'intérieur. Le temps fait réfléchir et moi j'ai le choix entre deux chemins : soit le « suicide » ou bien me « battre ».

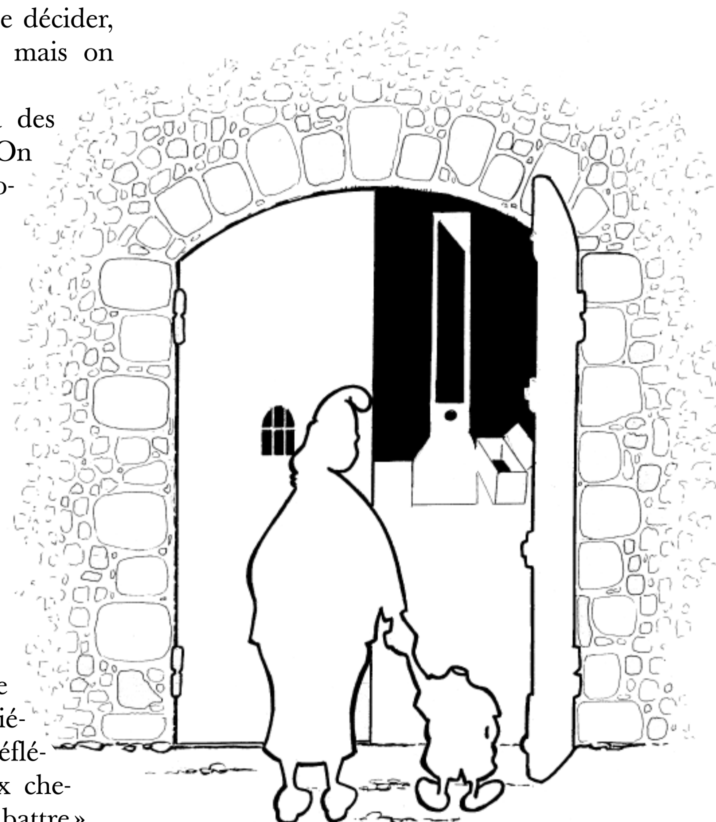
J'ai choisi de me battre et j'en suis fière.

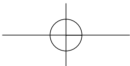
Je remercie certaines détenues de Fresnes d'avoir été et d'être là (elles se reconnaîtront), avec qui j'ai pu discuter de tout et de rien, qui m'ont remonté le moral quand cela n'allait pas bien, qui m'ont fait rire à en pleurer, qui pendant quelques minutes m'ont fait oublier où je me trouvais.

A toutes les détenues et tous les détenus, le suicide n'est pas une solution, profitez de la vie au maximum même en prison car même incarcéré, on apprend énormément sur soi, sur les autres et sur cette société avec sa justice à moitié pourrie.

La vie nous expose à des situations difficiles qu'il convient de régler alors courage car tout a une fin, tout passe, à la fin, il n'y a que la prison qui restera à sa place.

SONIA





LES ASSASSINES NEGLIGENCES

Monsieur le procureur,

Des événements terribles se sont déroulés à la maison centrale de Poissy dans la nuit du 31 décembre 2000 au 1er janvier 2001. Aux alentours de 0 h 50, le détenu MORITZ, cellule 315, a été pris d'une crise d'angoisse. Des cris ont suivi, montrant que le détenu avait perdu le contrôle de lui-même. Ensuite, il a cassé des verres ou son miroir, occasionnant un grand vacarme. Puis un grand bruit suivi de cris violents de désespoir : il appelait à l'aide. A ce moment précis, il est 1 h 20. En commençant par son voisin de cellule puis son voisin du dessus, progressivement, quasiment tous les détenus se sont mis à frapper avec violence dans les portes et à crier aux fenêtres. Ceci dans le but d'alerter les agents présents dans les miradors, mais aussi les gens dans les immeubles d'en face. Les cris d'agonie du détenu MORITZ ont duré de très longues minutes ; puis, plus rien… Bien entendu, les coups dans les portes et les appels à l'aide aux miradors ont redoublé d'intensité. Chacun se doutant de la fatalité du silence du détenu MORITZ. Les détenus n'ont cessé d'appeler de l'aide et de frapper dans les portes jusqu'à l'intervention du premier surveillant, qui est arrivé sur place à 1 h 22 très précisement. A la suite du vacarme provoqué par les autres détenus, un ou plusieurs surveillants qui devaient effectuer leur ronde ont constaté par l'œilleton que le détenu MORITZ était déjà la proie des flammes. Ces derniers n'ont pu intervernir car ils ne possédaient pas la clef pour ouvrir la porte. Il a fallu attendre l'arrivée du brigadier à 1 h 23.

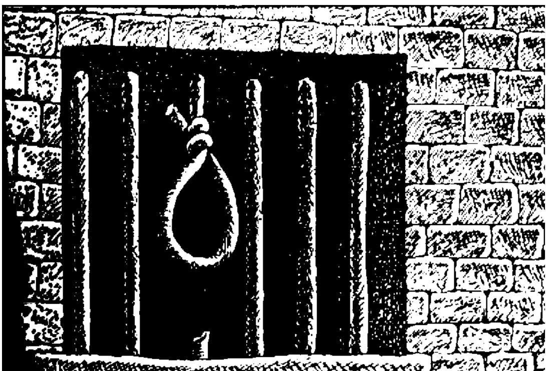
Une fois la porte ouverte et les premiers coups d'extincteur donnés, un détenu dont la cellule se trouve en face de celle de MORITZ a entendu le brigadier interdire à un surveillant, qui se proposait d'entrer dans la cellule de MORITZ pour lui porter un éventuel secours, l'accès à celle-ci ; se contentant seulement d'appeler MORITZ à deux reprises par son nom. Le tout suivi de l'impératif : « Sors, sors ! » !! Bien entendu, le malheureux ne pouvait plus répondre.

Pendant ce temps, la fumée dégagée par le feu s'est évacuée vers la cellule du dessus. Ceci, Monsieur le procureur, ce sont les faits vus et constatés par des détenus voisins de la victime.

Des événements très présents chez chacun. Des détenus encore plus proches auront, quant à eux, d'autre détails à fournir et se tiendront donc à la disposition de la justice. Des plaintes seront déposées auprès des services compétents pour « non-assistance à personne en danger ».

A ces actes peuvent être ajoutés des mauvais traitements. En effet, le détenu MORITZ, au moment des faits précités, était en cellule de confinement. Cette mesure répressive a été prise par la direction de l'établissement au cours d'une procédure disciplinaire engagée contre le détenu MORITZ. Ce dernier est passé au prétoire. Le détenu MORITZ ne pouvait être mis au « mitard » ou en cellule disciplinaire car son état psychologique ne le permettait pas. Conscient de la fragilité du détenu, la direction de l'établissement décide d'une mesure de confinement, le tout pendant les fêtes de fin d'année. Le détenu MORITZ, fragilisé par l'enfermement, isolé par le confinement, n'a cessé d'appeler à l'aide. Devant l'indifférence générale de l'Administration pénitentiaire, de la direction de l'établissement, des services sociaux et médicaux, le détenu MORITZ est à ce jour mort.

Si nous parlons de mauvais traitements, c'est que le détenu MORITZ n'a jamais été perçu par tous ces services comme un homme ni traité en conséquence, mais plutôt comme un détenu systématiquement puni et humilié. A l'indifférence s'ajoute l'incompétence des surveillants et cadres présents au moment de la catastrophe.



En effet, outre les temps d'intervention extrêmement longs, ne laissant aucune chance au détenu MORITZ, les surveillants ont totalement paniqué. Panique elle-même révélatrice de personnes non formées au sauvetage d'êtres humains en danger. Des exercices contre le feu ne sont jamais effectués. Les dispositifs anti-incendie d'alerte et de lutte sont inexistants ou inaccessibles rapidement. Personne ne sait qui prévenir, personne ne sait où se trouve la clef pour accéder au dispositif anti-incendie et personne ne sait où se trouve la clef pour ouvrir les cellules. Les erreurs répétées, l'incompétence, la panique et la négligence ont une fois de plus tué un homme. Le manque d'humanité dont ont fait preuve les surveillants, à travers leurs actes et leurs propos, seront abordés dans les plaintes déposées par des détenus présents ou proches de la cellule du détenu MORITZ. Les détails à vif dans tout les espris seront autant de preuves pour servir la vérité, d'autant plus terrible qu'un homme est mort alors que tous connaissaient l'état de fragilité du détenu MORITZ.

Fragile, ne supportant pas l'enfermement, le détenu MORITZ a sans arrêt appelé à l'aide. Sur place, il aurait pu être pris en charge par un personnel compétent. Paradoxalement, les personnels de la maison centrale de Poissy, censés protéger les individus faibles, se sont acharnés par des mesures disciplinaires inadaptées, arbitraires et inhumaines, sur le détenu MORITZ, se transformant donc en bourreaux. Loin de tout regret, l'Administration n'a voulu évoquer que sa non-responsabilité dans les faits.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le procureur, nous portons à votre attention les faits tels qu'ils se sont déroulés, dans la nuit du réveillon, nuit du 31 décembre 2000 au 1er janvier 2001. Nul doute que l'Administration pénitentiaire cherchera à se disculper ; il n'en reste pas moins qu'elle est responsable de négligences maintes fois répétées. D'autre part, très peu de voisins – voire aucun – ont fait l'objet d'une visite médicale. Aucun détenu n'a été évacué en raison des risques encourus (le feu aurait pu se propager dans le reste du bâtiment). Des fumées toxiques ont envahi certaines cellules sans que l'occupant soit évacué. Le détenu au-dessus de la cellule 315 a failli s'étouffer à cause des fumées dégagées. On ne lui a ouvert la porte qu'après 1 h 30. Aucune information n'existe sur les mesures à prendre en cas d'incendie, aucune note n'a été distribuée aux détenus sur les conditions éventuelles d'évacuation. Les matériels de lutte étaient trop difficilement accessibles. L'accident de cette nuit aurait pu être fatal à plusieurs autres personnes (le feu est un élément échappant à tout contrôle).

Nous souhaitons donc, Monsieur le procureur, votre intervention afin que la seule vérité persiste. Des exemplaires de cette lettre seront adressés aux hautes instances de la République, dont vous, Monsieur le procureur, aux médias, aux avocats. Des plaintes seront déposées auprès des services compétents par des détenus. La famille de la victime sera également informée. Tout ceci, Monsieur le procureur, dans un souci de vérité et de respect des droits de l'homme, mais également afin d'éviter que de telles négligences ne se répétent plus jamais.

Recevez, Monsieur le procureur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Des détenus de la centrale de Poissy.
A Poissy, le 1er janvier 2001

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VERSAILLES
avenue de l'Europe
78011 VERSAILLES CEDEX
N° de téléphone du TGI : 01 39 07 39 07
N° de télécopie du TGI : 01 39 07 35 57

le 17 juillet 2001

Parquet du procureur
de la République

Service 5EME CHAMBRE CORRECTIONNELLE
poste :

Mr le Chef d'Etabl. Pénitentiaire
Maison d'Arrêt de Bois-d'Arcy-Yvelines
5 bis Rue Alexandre Turpault
78390 BOIS D'ARCY

N° d'affaire : 0116601702
N° d'instruction :
référence document : 17/07/2001 31465

CONVOCATION D'UN détenu

Objet : première audience au fond

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance, convoque :

M. Yoanne-Nabil DUVAL né le 01 novembre 1981 à PARIS 18EME (75), (rang 1)

DPAC

à l'audience du **27 septembre 2001 à 14H00**, au Tribunal de Grande Instance de Versailles, 5EME CHAMBRE CORRECTIONNELLE, 3 Avenue de l'Europe, 78011, VERSAILLES CEDEX
comme prévenu :

d'avoir à BOIS D'ARCY, le 19 mars 2001, volontairement détruit, dégradé ou détérioré son matelas et sa cellule au préjudice de l'Administration Pénitentiaire par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie, ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes, Infraction prévue par ART.322-6 C.PENAL. et réprimée par ART 322-6, ART.322-15 1=,2=,3= C.PENAL.

Il y aura lieu de préciser à l'intéressé qu'il peut se faire assister d'un avocat.

Il prie le Chef d'établissement pénitentiaire de bien vouloir notifier la présente convocation au prévenu ci-dessus qui est détenu dans son établissement.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Mort suspecte

Le suicide ne peut pas être le fait d'une désespérance, il est le résultat des pressions subies au quotidien sans possibilités de s'en défendre. La prison, qui soustrait au regard et au « contrôle démocratique », permet toutes les formes d'arbitraire. Des femmes, des hommes sont humiliés, interdits, niés dans leur volonté déshumanisée. Cela a pour conséquence le taux important de suicides en prison. Justice et Administration pénitentiaire sont coupables par ordonnance. L'Etat et ses représentants sont coupables de ces négligences assassines. Il est de notre devoir de combattre et de dénoncer ces morts par ordonnance, à la fois en éclairant l'opinion publique et en faisant en sorte d'amener cette dernière à accepter la fin prochaine des lieux de détention. C'est l'acte le plus absolu que les hommes et les femmes du XXIe siècle auront accompli ; alors à ce moment peut-être croirons-nous à l'humanité.

Le suicide à l'ombre

Fresnes, Fleury, Rennes, Lyon, Loos, Rouen, Marseille…
Voilà, dans l'ordre, la liste des maisons d'arrêt où l'on se suicide le plus !
Pour l'année 99, toujours d'après les statistiques, au niveau national, tous les trois jours, un détenu quittait cette terre… Ultime transfert pour le cimetière ! Quant aux tentatives de suicide, elles s'élevaient à un millier, soit une moyenne de trois par jour ! C'est-à-dire de plus en plus de candidats pour un aller sans retour…
Ainsi l'enfer semble moins pénible que la prison ! Ne croyez-vous pas qu'il est temps de se poser des questions ?
Ici voyez-vous, le suicide est partout :
Avaler de l'eau de Javel, des fourchettes ou autres…
Se pendre avec ses draps, se tailler les veines à coups de lame, se gaver de cachets jusqu'à l'OD, etc. La liste est longue encore…
Les moyens sont ultimes, les causes diverses mais le but est commun :
Mettre un terme à une souffrance insoutenable, préférer la tombe à la cellule, le repos éternel au combat incessant de la vie en son-pri…
Comme l'a si bien dit Philippe Maurice, « la vie sans liberté me faisait aimer la mort »…
Si le suicide en milieu carcéral est devenu un phénomène presque banal, il n'en est pas moins complexe. Sa signification ne peut se réduire à la simple opposition entre courage et lâcheté ! Pour les détenus, le suicide est vécu comme une issue de secours pour se sortir de cette impasse où la vie a pu vous mener, comme une solution ultime pour se débarrasser des chaînes que représentent les contraintes imposées par le temps, l'espace et surtout le système en place, comme une alternative à la dépression ou à la folie…
Afin de mieux comprendre ce qui peut amener un si grand nombre d'entre nous à envisager de se suicider, permettez-moi de planter le décor brièvement :



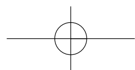
Au cœur de cet univers de béton,
de pierres et de fer, nous évoluons
Entre silence de mort et hurlements
Une ombre menaçante plane au-dessus de nos têtes…
Non, ce n'est pas la guillotine mes amis
C'est la torture blanche comme ils disent en Turquie !
Violence psychologique, torture individuelle
Tourments plutôt abstraits mais pas virtuels…
L'arme des temps modernes :
l'isolement associé à de multiples brimades, à cette somme de petits riens…
Tout est mis en place pour nous mettre la pression,
nous donner l'impression de n'être plus rien,
nous enlever tout amour-propre,
dépouiller notre existence de tout son sens,
ôter de nos vies leurs valeurs et faire en sorte qu'elles ne soient plus que douleur…
Quand autour de nous tout s'acharne à vouloir nous noyer,
Comment trouver au fond de soi assez de force et de volonté
Pour remonter à chaque fois qu'on tente de vous rabaisser,
Sortir la tête de l'eau et se maintenir à la surface ?
Lorsque au royaume des vivants,
vous avez le sentiment
de n'avoir plus votre place…
Surtout quand vous n'avez plus de liens,
À l'extérieur, plus aucun soutien
Que l'indifférence générale et votre solitude vous font si mal…
Et quand bien même vous auriez du courrier, des parloirs
Pour vous redonner espoir
C'est si peu comparé à la douleur d'être loin des vôtres,
au manque de communication et d'affection,
au fait d'être toujours considéré comme un être inférieur…
Bien sûr, le besoin des matons de faire valoir
un supposé pouvoir
semble bien dérisoire
Mais il suffit d'un moment de désespoir
Pour ne plus croire à une vie meilleure,
et basculer dans l'antre de la mort…

Quant à mon expérience personnelle, mes tortionnaires m'avaient tellement cassée que mes ressources s'étaient épuisées, j'étais fatiguée de « batailler », j'avais fini par croire que ma vie n'était plus vouée qu'à l'incompréhension, à l'impuissance et à la frustration !
En effet, à un moment donné, je me suis demandé « Pourquoi continuer à lutter ? Pour qui ? Pour moi sûrement pas ! » Je me disais que ce monde pouvait très bien se passer de moi, j'étais tellement dégoûtée que j'ai fini par tout niquer et je me suis retrouvée à l'hôpital…
D'ailleurs voici quelques lignes écrites juste avant de péter les plombs, dans un moment de désarroi total :

« Ma tristesse n'a d'égale que ma détresse,
ma souffrance n'a d'égale que mon impuissance,
ma violence n'a d'égale que l'indifférence,
ma peine n'a d'égale que l'intensité de ma haine…
Plus aucune étoile dans le ciel,
plus aucune chaleur dans mon cœur,
plus aucune couleur dans mon âme.
Pas même un rayon de soleil qui illuminerait ma vie !
Par la nature abandonnée, par les hommes délaissée, que peut-il bien me rester ?
Hormis cet indicible et formidable espoir qui me lie à la vie et m'éloigne des tourments de l'enfer et de la mort… »

Au fond je ne réclamais qu'un peu d'humanité… et moins d'injustices ! Mais ces lignes en disent plus qu'un long discours, n'est-ce pas ?
Sur ce, je tiens à rendre hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quitté… Paix à leur âme !
Et je rends également hommage à toutes celles et ceux qui – comme moi – ont finalement choisi de vivre et de se battre !
Je souhaite à tous courage, force et détermination !!!

Audrey, Fresnes, mai 2001



LES MOTS : DES MUNITIONS



En ce jour mémorable, écrire s'avère indispensable, donc je me lance, en me disant que cette feuille de papier représente le territoire à conquérir, que mon savoir est une arme, mon stylo un soldat et les mots des munitions, alors à l' assaut !!!

Je suis heureuse d'apprendre que ma lettre vous est bien parvenue…

Heureuse d'avoir enfin été écoutée ce soir, et de vous avoir écoutés aussi évidemment ! Heureuse également d'avoir entendu des femmes fortes et déterminées ! Et je peux vous assurer que de ce côté (on était quatre à écouter) nous nous sommes toutes levées de nos lits et sommes restées debout durant toute l'émission, grâce au dynamisme de Laurence et de Leïla (collectif Familles de détenus que nous saluons toutes au passage et encourageons à continuer l'combat par la même occasion !).

En effet, la force et la détermination sont très communicatives ! Et de nos fenêtres on gueulait « la prison a fait son temps, qu'elle crève ! » ainsi que la phrase préférée de Laurence, « bougez votre cul dehors ! », car en effet nous pensons comme elle qu'il est temps que les gens se mobilisent !

Voilà, sinon en ce qui concerne nos codétenues Julia et Monica, elles ont été transférées sur Fleury au bout de trois semaines de mitard pour l'une et un mois pour l'autre (grosse dédicace à elles !), et, d'après ce que l'on sait, plus aucune femme basque ne restera à Fresnes, sauf en transit (comme Idoia à qui j'ai un message à passer : ton nom figure sur le rapport d'incident que l'on m'a mis lorsqu'on revenait de promenade, donc bravo, en 24 heures ici, tu as eu l'honneur de te faire remarquer !), tout ça parce qu'on parlait sur la coursive et que c'est interdit… interdit que l'on transgresse chaque jour d'ailleurs, et j'appelle tou(te)s les détenu(e)s de Fresnes à faire de même !

En effet, depuis l'envoi de ma lettre (lue à l'antenne), peu de choses ont changé pour nous(Mme Lebranchu ne m'a pas répondu), le directeur de Fresnes ne m'a pas reçue mais l'a bien lue, et a envoyé ses deux sbires féminins (chefs de la MAF) qui m'ont écoutée pour une fois, ainsi qu'une petite dizaine d'autres détenues. Ils ont donné suite à deux de nos revendications pour l'instant (l'accès plus régulier, plus fréquent, à la salle de muscu et la possibilité de se réunir pour jouer aux cartes ou étudier ensemble), en nous promettant que les dispositions seront prises dès le début de l'été. A suivre ! Pour le reste, la « chef » (celle du personnel, pas la nôtre !) s'est bornée à me citer les articles du Code pénal, et la sacro-sainte raison de sécurité ainsi que le manque de moyens, pour simplifier.

Alors que faire ?!

A part continuer à écrire, à demander des audiences, à argumenter…

Et surtout à mobiliser le plus de gens possible car nous ne sommes pas assez nombreuses pour que nos arguments soient réellement pris en considération, mais bon, avec de la patience, on y arrivera, je pense !

Même si pour l'instant nos esprits libertaires (et libres tout court) se heurtent à des murs d'indifférence, voire de mépris et d'incompréhension, des murs tout aussi solides que des murs de béton…

En ajoutant à cela l'isolement plus ou moins pesant et la sensation d'étouffement générée par la claustration, il me semble que tout ça suffit largement à nourrir un sentiment de révolte chez les plus dociles d'entre nous. Cela dit, heureusement qu'il existe des gens comme vous, qui ouvrent des portes (et qui les ouvrent en grand !), sinon on étoufferait vraiment ! Sincèrement.

J'en viens donc au problème du droit, heu… non, de l'absence de droit en prison, et vous envoie un texte que j'ai écrit à ce sujet, suite à quelques incidents…

En effet, puisque vous avez parlé de courriers qui n'arrivent pas à destination ainsi que de censure, je vous fait part de quelques faits du même ordre…

Alors déjà, dans le sens de l'envoi, j'ai été censurée plusieurs fois, bon à la rigueur, quand j'écrivais des trucs du genre « les matonnes me font chier à me harceler », je peux comprendre… enfin non, mais disons que je laisse passer !

Cela dit, il m'est arrivé en retour de promenade de pousser un coup d'gueule face à une gradée et des matonnes, « vous me faites vraiment chier avec vos fouilles ! » (puisqu'on m'avait désignée pour ce supplice qu'est la fouille à corps), or je n'ai pas eu de problèmes (juste un rapport d'incident évidemment). Bref, tout se passe donc comme si « faire chier » n'était pas un propos insultant tant que cela restait entre ces murs, comme si elles avaient parfaitement le droit de nous faire chier, et nous le devoir de nous taire et d'accepter, pourvu qu'à l'exterieur les gens ne le sachent pas et n'adhèrent pas à notre point de vue !

Par ailleurs, il y a deux mois environ, ils ont refusé d'envoyer une de mes lettres à cause d'une phrase banale que voici : « Deux femmes basques sont actuellement au mitard, de leur plein gré, c'est ainsi qu'elles ont choisi de protester contre le règlement "militaire" de Fresnes », je n'ai pas ajouté de commentaire personnel, ensuite j'ai enchaîné sur d'autres formes de lutte. Bref, la chef des gradées m'a convoquée et m'a dit : « Vous n'avez pas le droit de relater des faits concernant la détention, à moins qu'ils ne vous concernent personnellement » (il paraît que c'est dans le Code pénal, mais je n'ai pas trouvé l'article correspondant).

En fait, pour moi, c'était un prétexte pour ne pas avouer qu'ils ne voulaient pas que ce genre de faits soient connus de l'extérieur(le moins possible en tout cas), mais bon, après une discussion où le ton est monté, j'ai fini par effacer la fameuse phrase et reposter ma lettre. Pourtant, celle-ci n'est pas partie d'après ce que je sais et on ne m'a pas informée de cet acte de censure, donc j'attendais en vain la réponse ! Je me demande quand même si le fait que cette lettre était adressée à des connaissances anarchistes n'aurait pas quelque chose à voir avec cette embrouille !

Quoi qu'il en soit, à présent je sais à quoi m'en tenir et, surtout, me servir des trous qui existent dans leur filet de censure ! Car chacun sait que les mailles ne sont pas si serrées !

D'autre part, dans le sens de la réception cette fois (et là, c'est déjà beaucoup plus dur de passer à travers les mailles du filet …), un courrier qu'une amie (anarchiste encore une fois, j'crois que c'est pas utile de le préciser d'ailleurs !) m'a envoyé a été censuré et mis à ma fouille. Il s'est avéré qu'il s'agissait de textes anarcho-révolutionnaires et la chef des gradées me sort l'article du Code pénal suivant : « la saisie du courrier peut être effectuée dans la mesure où celui-ci constitue une menace pour la sécurité des personnes et de l'établissement » et « l'appréciation du danger est laissée au chef d'établissement », ce que je déplore évidemment !

Donc, lors de notre entretien, je lui explique que j'ai reçu à plusieurs reprises ce genre de textes, contenant les mêmes idées, mais elle me répond que « cette fois, les propos sont bien trop explicites, trop virulents à l'égard du système pénitenciaire et surtout de la société dans laquelle on vit, qu'il s'agit carrément de « bourrage de crâne ». Je lui réplique que de toute façon je suis tout à fait capable de porter un regard objectif et qu'elle pourrait tout de même me laisser exercer mon libre arbitre. Finalement, elle répond qu'elle n'a pas confiance en mon esprit critique et qu'étant donné que je suis encore considérée comme « jeune majeure » (moins de 21 ans… pourtant on ne m'avait jamais précisé cela auparavant, à croire qu'ils utilisent cet argument seulement quand ça les arrange !) je suis donc sous sa responsabilité, et elle ne veut pas prendre de risques pour ma sécurité !!! Elle ajoute que j'ai le droit d'avoir des idées militantes mais seulement quand je ne serai plus là ; alors je réplique que j'estime être assez mûre pour me préoccuper moi-même de ma « sécurité » morale, que je n'ai pas à adhérer à la pensée unique sous prétexte que je suis incarcérée. J'ajoute également que, puisque le pouvoir d'appréciation lui est attribué, elle peut aussi censurer toutes les idées qui ne lui plaisent pas, tout discours anticonformiste et politiquement incorrect ; alors elle me répond : « non, seulement les idées "dangereuses" », et qu'en fait ce n'est pas tellement pour ma sécurité mais plus pour celle de l'établissement (faudrait savoir !) dans la mesure où il est à craindre que je propage mes idées militantes, que d'autres détenues y adhèrent et se mettent à contester elles aussi…

Voilà, je crois que l'essentiel a été dit, et si je vous raconte tout ça c'est parce que je pense que ce genre de discours en dit long sur l'état d'esprit de nos gardiens… Des « chefs », qui plus est ! Je me demande si tout cela est bien légal…

Ce serait bien que tous les détenu(e)s victimes de la censure et de ses abus témoignent…

P.-S. : on est aujourd'hui le 29 mai, le calme est revenu à Fresnes, mais les conditions de détention risquent de se durcir dans les jours à venir ! Les matonnes ont la rage, même les plus cool ont perdu leur sourire et ne disent plus bonjour ! Quand on leur demande pourquoi, voici la réponse : « Avec ce qui s'est passé, deux collègues pris en otage et un gravement blessé, on n'a pas du tout envie de sourire. »

J'imagine comment ça doit être grave chez les hommes…

Enfin, on va dire que la Pénitentiaire est en état de choc et ne se prendra pas la tête pour nous. N'empêche qu'on est toutes déçues que cette affaire n'ait pas tourné en émeute générale car franchement on n'attendait que ça ! Sinon, on nous a informées que la sécurité allait être renforcée, pour commencer j'ai eu droit à deux fouilles à corps ce matin (après les cours et après la promenade). Ils ont décidé de reprendre la règle suivante : fouiller « au hasard » (!!!) une détenue après chaque activité… Ça commence bien ! Pour l'instant, on le prend avec le sourire car c'est sûrement la meilleure arme, mais on a du mal à comprendre de quoi on est responsable ?!

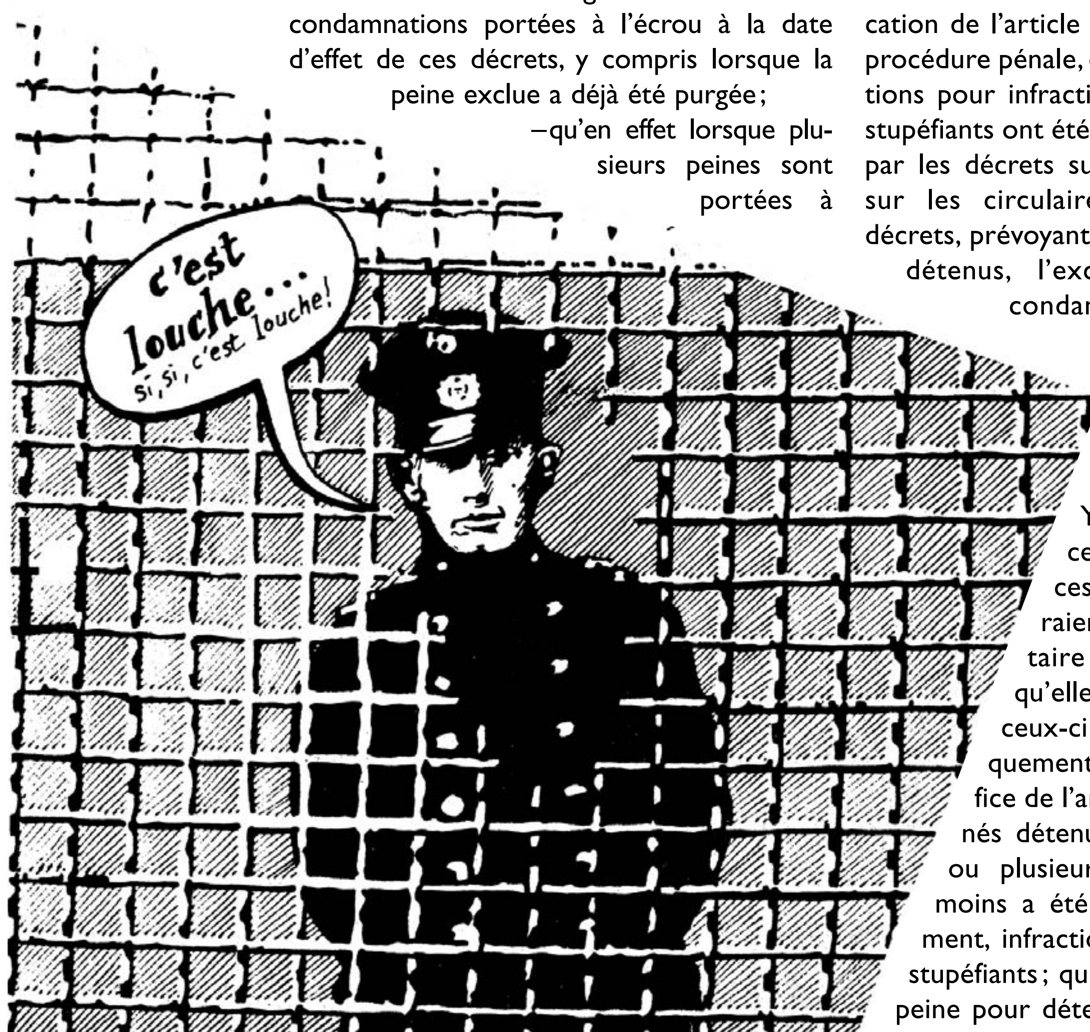
Cette fois je vous laisse, saluts révolutionnaires ! Amitiés.

Audrey

JURISPRUDENCE :

Pour faire le joint sur les grâces présidentielles

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Montpellier a donné raison le 19/10/2000 à M. Yves Bidault, détenu au CD de Mauzac, qui demandait à être admis au bénéfice de trois décrets de grâce collective que lui avait refusés l'AP. Celle-ci fondait son refus sur les circulaires d'application des décrets de grâce, prévoyant notamment que les personnes purgeant ou ayant purgé une peine pour infraction à la législation ne peuvent bénéficier de grâces. La chambre d'accusation estime ces circulaires illégales car les décrets de grâce visent clairement les détenus en train de purger une peine pour infraction à la législation sur les stupéfiants et, en aucun cas, ceux qui ont intégralement purgé cette peine et sont toujours détenus pour un autre motif. Les circulaires administratives « ne sauraient avoir un effet réglementaire contraire aux décrets qu'elles interprètent », a rappelé la cour d'appel de Montpellier.



Le 20/06/2000, la Cour de cassation de Paris statuait sur le pourvoi formé par le procureur général près la cour d'appel de Montpellier contre l'arrêt de la chambre d'accusation de ladite cour d'appel en date du 19/10/2000, qui a admis Yves Bidault au bénéfice des décrets de grâce collective des 10 juillet 1998, 9 juillet 1999 et 16 décembre 1999. Nous reproduisons ici la quasi-intégralité du texte de la Cour de cassation afin qu'il puisse servir dans les meilleures conditions à ceux qui en auront l'usage :

« [...] En ce que l'arrêt attaqué a retenu que les circulaires d'application qui prévoient que, pour les condamnés détenus, l'exclusion au titre d'une condamnation pour les infractions visées aux décrets s'étend aux autres condamnations, même exécutées, portées également à l'écrou, ajoutent au texte de ces décrets :

– que la chambre d'accusation a considéré qu'à l'évidence être détenu pour l'exécution d'une peine entraînait logiquement que cette peine soit en cours d'exécution ou éventuellement à exécuter dans l'avenir si on est détenu pour autre cause et que cette expression ne saurait être étendue au cas où la peine a déjà été intégralement exécutée au moment du décret de grâce ;

– « alors que le choix opéré, dans les articles 2 des décrets concernés, d'exclure de leurs champs d'application les condamnés détenus pour l'exécution d'une ou plusieurs peines dont l'une au moins a été prononcée pour [...]» aurait dû conduire la chambre d'accusation à retenir l'interprétation faite dans les circulaires d'application de ces décrets à savoir que l'exclusion au titre d'une condamnation s'étend également aux autres condamnations portées à l'écrou à la date d'effet de ces décrets, y compris lorsque la peine exclue a déjà été purgée ;

– qu'en effet lorsque plusieurs peines sont portées à l'écrou d'un condamné, elles s'exécutent, sauf confusion accordée, nécessairement successivement ;

– que, dès lors, faire dépendre le bénéfice d'un décret de grâce de l'aléa de leur date d'inscription à l'écrou et, partant, de leur mise à exécution, introduit une discrimination anormale entre les condamnés détenus pour purger plusieurs peines dont l'une au moins entraîne l'exclusion ;

– qu'en ajoutant une distinction entre peine exécutée et peine non exécutée, non prévue, la chambre d'accusation a violé l'article 2 des décrets des 10/07/1998, 09/07/1999 et 16/12/1999.

« Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué et des pièces de la procédure que Yves Bidault a été placé en détention provisoire le 6/05/1994 à la suite d'une information ouverte notamment du chef de vol avec armes ; qu'il a été condamné, pour ces faits, à dix ans de réclusion criminelle par arrêt de la cour d'assises en date du 27/09/1997 ; que, par ailleurs, il a exécuté du 15/10/1994 au 18/01/1995 une peine de quatre mois d'emprisonnement, prononcée le 29/07/1994 par le tribunal correctionnel pour infraction à la législation sur les stupéfiants ; que, par requêtes, Yves Bidault a demandé à bénéficier des décrets de grâce collective des 10/07/1998, 09/07/1999 et 16/12/1999, bénéfice qui lui a été refusé par l'AP ;

« Attendu que, pour faire droit à ces requêtes, la chambre d'accusation, statuant en matière d'incident, contentieux par l'application de l'article 710, alinéa 2, du Code de procédure pénale, énonce que les condamnations pour infraction à la législation sur les stupéfiants ont été exclus des grâces prévues par les décrets susvisés et que, se fondant sur les circulaires d'application de ces décrets, prévoyant que, pour les condamnés détenus, l'exclusion au titre d'une condamnation pour certaines infractions s'étend aux autres condamnations portées également à l'écrou au date des décrets, l'AP a refusé à Yves Bidault le bénéfice de ces grâces ; qu'elle relève de ces circulaires qui ne sauraient avoir un effet réglementaire contraire aux décrets qu'elles interprètent, ajoutent à ceux-ci lesquels mentionnent uniquement que sont exclus du bénéfice de l'article premier les condamnés détenus pour l'exécution d'une ou plusieurs peines dont l'une au moins a été prononcée pour, notamment, infraction à la législation sur les stupéfiants ; qu'elle constate ainsi que la peine pour détention de stupéfiants, infligée à Yves Bidault, ayant été intégralement exécutée le 18/01/1995, n'était pas, dès lors, une peine en cours d'exécution pouvant être retenue pour l'exclure du bénéfice des décrets de grâce collective du 10/07/1998, 098/07/1999 et 16/12/1999 ;

« Attendu qu'en statuant ainsi la chambre d'accusation a donné une base légale à sa décision ; qu'en effet les peines privatives de liberté s'exécutant successivement, celles afférantes aux condamnations visées par l'article 2 des décrets précités de grâce collective, n'entraînent plus, une fois purgées, l'exclusion du bénéfice de l'article premier desdits décrets.

D'où il suit que le moyen doit être écarté ;

Et attendu que l'arrêt est régulier en la forme ;

REJETTE le pourvoi. [...] »

Cette jurisprudence concerne aussi tous les délits qui excluent habituellement les condamnés des grâces présidentielles : violences à agent ou dépositaire de l'autorité publique, etc.

☆

C'est arrivé près de chez vous

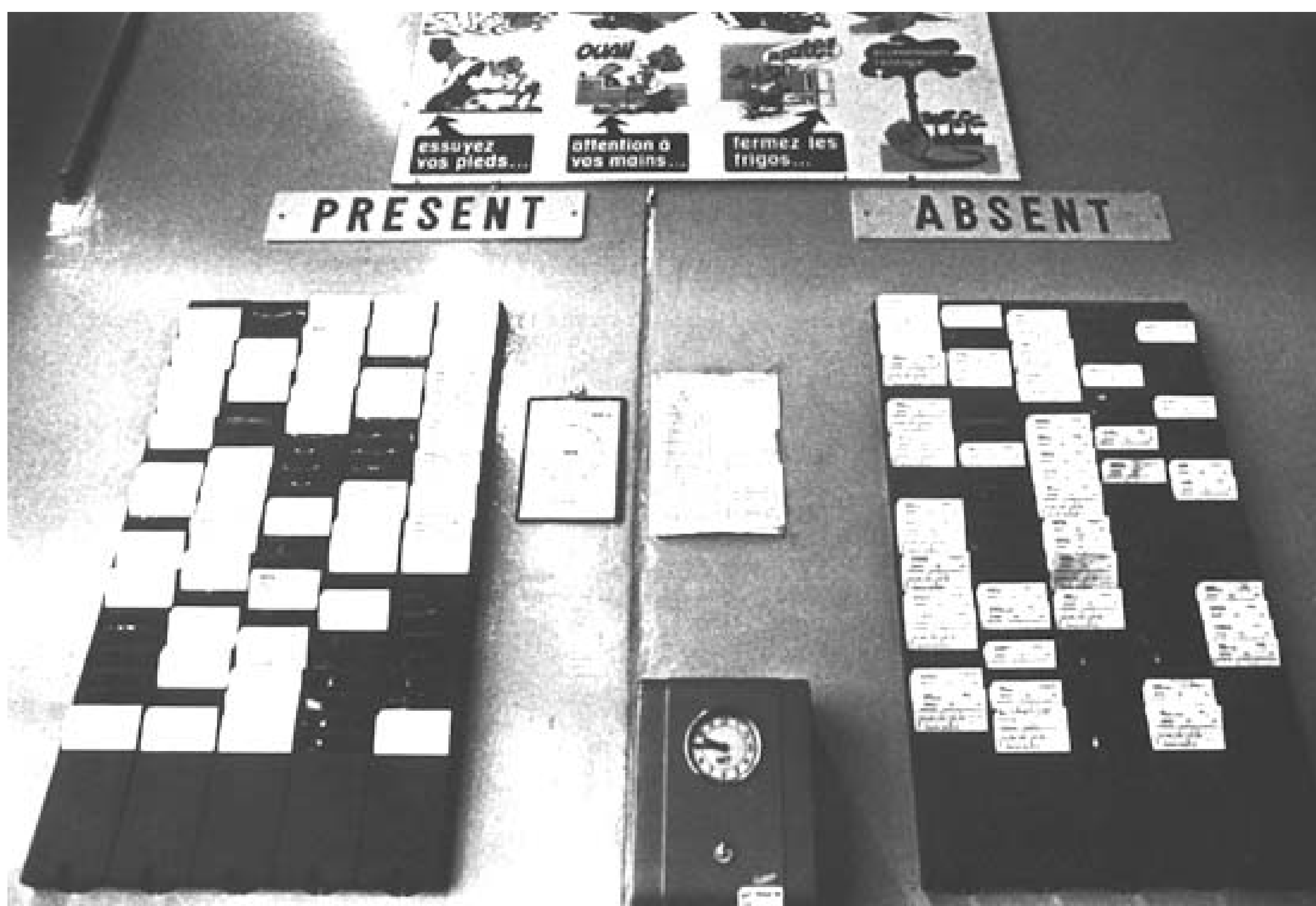
Un cas mortel de probabilité

Le matin du 6 février 2001 à Verden, Klaus Herzberg c'est fait tuer par Werner Braeuner.

Klaus Herzberg, 63 ans, était directeur du bureau local du chômage ; Werner Braeuner, 46 ans, est ingénieur mécanicien au chômage. Braeuner venait d'être radié, et ses allocations, son seul revenu, supprimées. Une heure après les faits, il s'est présenté à la police. Il est actuellement en prison et attend son procès.

Nous ne connaissons pas personnellement les deux protagonistes de cette dramatique histoire.

Mais nous connaissons d'expérience son contexte éminamment social. Il y a un rapport indéniable entre les fonctions hiérarchiques de la victime et la réaction désésperée de l'auteur de cet acte.



Cette affaire se distingue en ceci des habituels « faits divers » pour apparaître comme symptôme d'une crise galopante. Car la seule chose qui soit étonnante à ce propos est que de tels éclats ne se produisent pas plus souvent. Dans les bureaux de chômage et les services sociaux fermentent quotidiennement des pulsions de violence. Et c'est en permanence qu'il nous faut lutter pour empêcher que l'un ou l'autre d'entre nous ne déjante et gâche sa vie – que se soit par le suicide ou par une agression incontrôlée qui le conduirait en taule[1].

Il n'est ici question, ni de légitimer le meurtre d'un homme ni de le juger (d'autres s'en chargeront !), mais d'examiner son substrat social. Werner Braeuner passait pour un homme intelligent, paisible et doté du sens de l'humour. Et pourtant il a « pété les plombs », détruisant sa vie et celle d'autres personnes. Quiconque veut éviter que de tels drames se reproduisent devrait d'abord se demander comment et pourquoi ils surviennent et analyser la logique sociale de cette folie, qui répond à la logique démente de cette société. Avant tout, voici la raison de notre intervention : nombre de gens dans ce pays étaient en contact avec Braeuner. Il s'agit de personnes engagées, qui ont communément la bouche pleine du mot « solidarité ». Or, depuis février, ils se taisent tous, presque sans exception, et le laissent tomber, soit parce que l'affaire leur parait trop peu politique, soit par peur d'être eux-même criminalisés[2]. Ce sont des français du groupe AC! qui les premiers ont fait circuler une pétition de soutien pour rompre le silence qui entoure cette affaire en Allemagne.

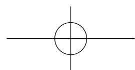
Werner Braeuner était chômeur depuis huit ans. Il y a en Allemagne 76 000 ingénieurs au chômage, dont la plupart sont de la génération de Braeuner, trop âgés sur le marché du travail. Leurs chances de retrouver un emploi sont quasiment nulles. Que peut-on faire dans un tel cas ? Essayer au moins d'occuper judicieusement son temps. Depuis 1998, Braeuner avait trouvé, comme il l'écrivait lui-même, une « appartenance forte au sein du mouvement de chômeurs européen ». Il traduisait des textes du français, s'était engagé au sein de la BundesArbeitGemeinschaft (groupe réformiste qui s'occupe des sans-travail, NDT) et participait activement à de nombreux forums sur Internet. Pour le *Bild-Zeitung*, cela donne : « En fin de compte il fuit la réalité dans la firtualité. Sur Internet, Werner B cherche, sous le nom d'"Aidos" (mot grec désignant un sentiment de pudeur et d'honneur) des camarades de souffrance au lieu de chercher du travail. » Voilà un retournement parfait du réel : car la fuite dans la réalité virtuelle serait bien plutôt de courir désespérément après un travail qui n'existe pas ! Werner Braeuner essayait de réfléchir aux conditions qui l'avaient jeté dans cette situation précaire. Si « la réalité » n'a plus besoin de nous, il est bien légitime de se demander si nous en avons besoin, de cette réalité. Au demeurant, la mise en connexion de réseaux et d'initiatives européens est bien une activité d'intérêt général : ce n'est qu'ainsi que pourra naître un large mouvement social, seule chance d'améliorer cette société malade.

Faisons ici une petite digression : il y a en Allemagne des gens qui gaspillent tout leur temps à déblatérer sur des modèles alternatifs au chômage et des projets de financement. On les paye pour ça, bien entendu : il ne leur faut pas plus de dix minutes pour gagner, lors d'une quelconque réunion, le salaire mensuel d'un assisté social – notez bien : financé par le contribuable. Et pourtant, on ne les appelle pas des tire-au-flanc mais des sociologues. Personne n'a encore songé à envoyer Ulrich Beck cueillir des asperges[3]. En revanche, que des chômeurs s'avisent de réfléchir eux-mêmes sur leur sort et s'efforcent de trouver des alternatives concrètes, et voilà que les quelques centaines de marks avec lesquelles ils doivent survivre deviennent une exploitation éhontée de la population travailleuse. On nous rétorquera peut-être que des chômeurs sans qualification ne sauraient développer une théorie intelligente et utilisable par rapport aux spécialistes patentés et qu'ils sont tout juste bons à bavarder dans le vide. Pour en finir avec ce préjugé, nous publions l'un des nombreux écrits de Braeuner.

Dans cette triste histoire, l'illusion du virtuel semble néanmoins jouer un rôle, mais d'une tout autre manière que celle évoquée par les feuilles de chou. Ce qui frappe après coup, c'est le large fossé qui séparait les multiples contacts électroniques que Werner Braeuner entretenait quotidiennement de l'isolement concret dans lequel il vivait. Cette situation est caractéristique de la nouvelle société digitale en général – c'est en permanence que mots et images sont échangés dans un prétendu temps réel, tandis que le véritable espace-temps de l'expérience subjective est de plus en plus vécu dans l'atomisation. En ce qui concerne plus spécialement la politique connectée au réseau avec ses forums virtuels et ses manifs en ligne, une telle séparation à des conséquences fatales. Les vieilles valeurs politiques de communauté et de solidarité sont devenues là de pures abstractions. On pourra débattre aussi globalement qu'on le voudra, l'isolement et l'impuissance quotidienne n'en restent pas moins intacts. En ce sens, l'acte désespéré de Braeuner n'est pas un phénomène « infra-politique », mais une conséquence de l'échec de la politique sous forme digitale. C'est précisément parce qu'il n'y a actuellement aucune perspective d'amélioration collective – et moins encore de solution – de la misère sociale que se développe le désespoir individuel, avec parfois des conséquences sanglantes. Puisse au moins cet exemple amer servir d'avertissement.

Les difficultés de Braeuner augmentent à mesure que sa situation matérielle devient plus pécaire. Il souffre de violent maux de dos. Dans leur petit logement, les disputes avec sa compagne se succèdent. Avant même la naissance de sa fille, il déménage et loue une pièce dans un village voisin. Là, il semble avoir vécu extrêmement isolé. Tous ces détails seront vraisemblablement présentés devant le tribunal comme autant de « problèmes personnels ». Peut-être les experts affirmeront-ils que tout est lié à quelque traumatisme infantile – ou, pour faire plus moderne, génétiquement déterminé.

Il crève cependant les yeux que de telles affaires « privées » sont avant tout déterminées par une pression sociale extrême. En juillet 2000, Werner Braeuner s'inscrit pour un stage de formation de constructeur 3D-CAD proposé par son bureau de chômage. Il l'interrompt en novembre, parce que « ça ne mène à rien ». La moitié du temps, il n'y a là-bas littéralement rien à faire. Ce sentiment est familier à tous ceux qui ont dû suivre, volontairement ou pas, ce genre de formation simulée. Dans le seul but de pouvoir prétendre qu'« il se fait quelque chose contre le chômage », on réquisitionne la seule chose qui nous reste : notre temps. La déception est d'autant plus amère pour ceux qui avaient sincèrement souhaité cette formation et qui se retrouvent à ingurgiter un savoir obsolète dispensé dans des salles d'attente par des formateurs



sans qualification. Une issue en trompe l'œil est encore moins supportable que l'immobilité forcée. Mais malheur à qui se libère de son propre chef de la place qu'on lui a assignée et du rôle qu'on lui a imparti. Car là, il commet un acte de rupture sociale. Le chômeur se mue en délinquant : dès lors il ne relève plus de la « tolérance répressive » mais sera l'objet d'une sanction.

Avant de laisser tomber son stage, Braeuner écrit deux lettres au directeur de son agence pour lui expliquer les raisons de sa décision. La réponse abrupte lui parvient à la mi-janvier. Ses allocations sont supprimées. Peu après, il rencontre Herzberg par hasard à l'agence et tente en vain de le convaincre. La loi ne prévoit pas d'exception, lui assène ce dernier. Pas de discussion, pas d'issue.

Braeuner pense d'abord à se suicider. S'il l'avait fait, il serait mort en bon chômeur, honoré de trois lignes dans la presse locale. « Un désespéré a mis hier fin à ses jours. Il était sans travail depuis huit ans. » Le lecteur aurait éprouvé un vague sentiment de pitié en maudissant l'épidémie naturelle qui sévit sous le nom de « chômage » et détruit implacablement des vies humaines. Cependant la tragédie serait restée discrète. On ne publie pas la statistique mensuelle des suicides de chômeurs, quoique celle-ci contribue concrètement à améliorer la situation économique. Mais en fin de compte ce n'est pas directement contre lui-même que Braeuner dirige d'abord son désespoir. Peut-être pense-t-il que cela rendrait par trop service à l'injustice institutionnelle. Toujours est-il que c'est contre celui qui incarne à ses yeux le mécanisme de son exclusion qu'il se retourne ce matin-là.

De la victime elle-même, on sait peu de chose. Sur la photo, Klaus Herzberg ressemble à ce qu'on se représente d'un employé de 60 ans. Ce que l'on voit de son domicile correspond également au pavillon typique de la classe moyenne, avec garage et gazon bien entretenu. Si l'on en croit le *Bild* (mais qui peut encore croire ce journal ?), il aurait été ce matin-là tout à la joie anticipée de pouvoir annoncer le midi à la presse que « le taux de chômage avait chuté de 6,9 % (12 174) ». Les plumitifs ajoutent, sans craindre le ridicule : « quelqu'un voulait empêcher cela à tout prix » – comme si l'usage de la violence pouvait empêcher les nouvelles de paraître ! Les détails sordides ne nous sont pas épargnés : Klaus Herzberg a été mortellement blessé « par plusieurs coups portés à la tête avec un racloir triangulaire ». Ce n'est pas un beau spectacle. Il laisse derrière lui une femme et deux enfants. On imagine les larmes, le vide, les questions sans réponses.

En revanche, nous ne saurons jamais ce que ressentait le directeur de l'agence lorsque les chômeurs le suppliaient de ne pas leur couper les aides[4]. Avait-il des remords de conscience ? Ou se réjouissait-il d'avoir pris des tire-au-flanc au piège ? Se rendait-il seulement compte des existences brisées qui se cachent derrière les statistiques qu'il avait pour fonction de faire baisser ? 6,9 % ce mois-ci, quel beau chiffre ! Finalement, ces questions importent peu. « La mort n'a pas touché la personne de Klaus Herzberg, mais l'institution de l'Arbeitsamt (I'équivalent de notre ANPE et de nos Assedic, NDT) », voilà comment s'exprime Jagoda, président.duBundesanstalt fur Arbeit (le grand chef du chômage), aux obsèques. Pareille affirmation est ambiguë. Sans doute, une agression personnelle ne peut-elle être une solution, puisque l'employé est impersonnel et interchangeable. Mais par ailleurs, c'est précisément l'anonymat sans visage de la bureaucratie qui en fait la matrice du monstre. De crainte d'être stigmatisé comme soixante-huitard arriéré, plus personne n'ose aujourd'hui parler de « violence structurelle ». Et cependant, c'est ici à un cas éclatant de violence structurelle que nous avons affaire. Des slogans démagogiques sont convertis en ordonnances et directives qui, en descendant les échelons, se muent à leur tour en ordres à faire exécuter – combien faut-il en radier aujourd'hui, monsieur le directeur ? Assurément, un clic de souris est plus propre qu'un coup de racloir triangulaire, et une radiation des statistiques n'est pas, loin s'en faut, une exécution capitale, seulement une mort institutionnelle. Mais il ne faut pas beaucoup d'imagination, même de la part d'un bureaucrate, pour s'en représenter les conséquences. Il faut le dire clairement: « l'institution de l'Arbeitsamt » et, au-delà, la fabrique de désespoir dénommée politique de l'emploi ont une part de responsabilité dans la mort de Klaus Herzberg.

Il ne s'agit peut-être là que d'un signe avant-coureur. Depuis quelques semaines, une mise en scène médiatique fait rage d'un bout à l'autre de la République, à laquelle on a donné le nom de « débat sur la paresse ». Il s'agit très prosaïquement d'employer contre les chômeurs des mesures plus coercitives. Quiconque n'acceptera pas la première offre d'emploi, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le salaire, se fera couper les allocations. Cette version moderne de la malédiction biblique a néanmoins un angle mort : qu'adviendra-t-il de tous ceux qui, pour une raison ou une autre ne s'accommoderont pas de telles exigences ? Les défenseurs de la tolérance-zéro ont-ils pris en compte ses inévitables conséquences ? Vont-ils s'accommoder de ce qu'il en coûtera socialement ? Faute d'une prétendue « couverture sociale » ce sont des linceuls sociaux qui pourraient bien se multiplier. Regardons les USA, pays de l'économie miracle, où le recyclage des exclus en furieux de la gâchette est devenu la norme et dont le goulag compte deux millions de détenus. Certes, de telles conditions concourent à assainir le marché du travail - d'une part la demande en forces de sécurité, vigiles, policiers, techniciens en alarmes et autres profiteurs de la peur est en hausse constante, d'autre part les coûts salariaux baissent grâce à un large prolétariat carcéral. Mais est-ce bien dans ce monde-là que nous voulons vivre ? A cet égard, le cas Braeuner est un avertissement à prendre au sérieux.

Le procès va débuter le 3 août. La procédure s'y déroulera dans la perspective individualisante de la justice, une apaisante illusion où le mauvais individu paie pour ses péchés, après quoi tout rentre dans l'ordre. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, il ne faut pas laisser tomber Werner Braeuner. Si la notion de circonstances atténuantes a un sens, c'est bien ici. Chez de nombreux peuples primitifs, en cas de crime, ce n'est pas seulement l'auteur mais toute la société qui est punie, et tous se flagellent mutuellement. Chacun se sent coresponsable du fait qu'une rupture de la règle sociale ait pu avoir lieu. Il ne serait guère imaginable de remettre ces usages en honneur ici aujourd'hui. Toutefois, il est à souhaiter que ceux qui n'ont pas renoncé à toute valeur humaine saisissent cette occasion de mettre en accusation publique la logique sociale qui enfante de tel cas tragiques. Tant qu'il en est encore temps.

Guillaume Paoli

Extrait de *Müßiggangster,* la revue berlinoise des Chômeurs Heureux, traduit de l'allemand, juin 2001.

On peut écrire à Werner Braeuner (il parle couramment le francais) à l'adresse suivante :
JVA Verden, Stifthofstr. 10, 27283 Verden ;
ou le soutenir en passant par son avocat :
Michael Brennecke 63 Obernstrasse,
D-28832 Achim.
Pour.qui veut envoyer son obole :
RA Brennecke, Kreussparkesse Achim, BLZ 291 526 70, compte n° 100 680 avec la mention Werner Brauener.
Pétition de soutien : wbraeuner.support@free.fr

~

[1] Au cas où nous n'aurions pas été assez clairs : les Chômeurs Heureux ne nient pas le désespoir régnant, au contraire, ils développent à son encontre des mesures préventives.

[2] Intimidés par la presse locale qui a stigmatisée cet acte de désespoir comme un « phare politique » conscient : « c'est ainsi qu'il militait dans le réseau "Hoppetosse" qui apelle sur Internet à la "résistance créative contre le capitalisme" » – entendez : le meurtre fait partie de la résistance créative !

[3] Ce Beck est un de ces sociologues citoyennistes appartenant à la BAG, et la récolte des asperges fait partie de ces travaux, comme les vendanges, dévolus aux chômeurs (NDT).

[4] « En me coupant les allocations, vous me rompez le cou et vous le faites de bon coeur. » (Lettre de Bräuner à Herzberg le 12 janvier.) Extrait de *Müßiggangster,* la revue berlinoise des Chômeurs Heureux, traduit de l'allemand, juin 2001.

ABC Dijon

L'Anarchist Black Cross est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral. Nous n'y arriverons pas du jour au lendemain et l'ABC propose dans un premier temps un soutien aux prisonnier-e-s anarchistes, gauchistes, révolutionnaires, sans-papiers, victimes d'agressions racistes, sexistes, policières (emprisonnées pour s'être défendues), victimes de faux témoignages ou de machinations politico-judiciaires, etc. Nous encourageons les lectrices et lecteurs à écrire aux prisonnier-e-s, nous collectons des fonds pour apporter un soutien financier aux détenu-e-s ou pour les à couvrir les frais de défense, nous diffusons des infos sur un bulletin mensuel et sur la feuille d'info Maloka, nous organisons des actions de solidarité. Contactez-nous pour recevoir des tracts de présentation, des bulletins précédents, ou tout simplement pour en savoir plus.
ABC Dijon, Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex, France
E-mail : maloka a chez.com
Site Web : http://www.chez.com/maloka/

Clermont-Ferrand

Depuis quelques mois le collectif prison (c'est son nom) se bouge à Clermont pour ouvrir des brèches dans le monde du silence pénitentiaire.
À la rentrée on met en place des consultations gratuites d'avocats à la demande des prisonniers.
Rejoignez nous, rejoignons-nous… pour dynamiter l'impuissance

Collectif Prison C/o LDH
3, rue Marechal Joffre, 63100
Clermont-Ferrand

Petites annonces

Homme, 39 ans,
cherche correspondante
qui voudrait comme
moi briser les chaînes
de la solitude.



Nermond Eric, n° 894734 N
Cel 432, 2éme division,
MA de Fresnes,
Allée des Thuyas,
94261 Fresnes cedex

Sportif, non fumeur et qui ne boit pas cherche une femme pour correspondre ayant le même profil et si elle a connu le monde de la prison, c'est encore mieux.

Jeannot Yves
17, rue de l'abbaye,
Poissy 78300,
n° 10949.B cel 108

PITIE POUR NOS CHEVILLES

L'Envolée n'étant pas encore invité aux GROSSES TETES nous consacrons cette page à notre égo et donc au votre, l'envolée étant pour les « détenus » internes et externes (les qui disent: j'suis libre moâ !), cette page en fait nous renvoie les compliments que vous méritez vous-mêmes chers *nous tous réunis.* Alors faisons-nous plaisir et lisons-nous un chouïa le nombril quoique...

Nous reproduisons quelques extraits de lettres qui ont suivi l'envoi du premier numéro de l'Envolée. pour faire le point ensemble sur l'utilité du journal.

« (…) il contient des réflexions vraiment intéressantes et s'annonce d'ores et déjà comme un outil privilégié de communication (à l'intérieur, entre les différentes taules, aussi entre dedans et dehors).
En cela, il constitue une formidable expression de fraternité dans la mesure où il permait de multiplier les contacts et donc les associations et les liens ; contrecarrant ainsi les objectifs et les pratiques pénitentiaires qui aimeraient tant nous maintenir en isolement ! En espérant que de nombreux mouvements verront le jour dans l'avenir et que dans cette grande envolée, on ne nous coupera pas les ailes !!! Longue vie à l'Envolée ! (…) »

Audrey, Fresnes, 23 juillet

« (…) J'en ai ma dose aussi du syndrôme Caliméro (le monde est injuste, bien trop injuste). On parle ivresse aussi, bien sûr, à ce jeu là je crois que nos lendemains ne seront que cuités.
Pour ce qui me concerne, je veux quelque chose qui soit autre que la contemplation à tâtons des impasses. Ils sont labyrinthes sans issues. Ils sont le gouffre et l'abîme.Ils sont creux. Ils ont construit des parois, ils se sont élus rois des échos. Ils sont le vide absolu. Ils sont la mort. Leur prison c'est la mort (…) »

Gérard

« (…) Des revues de votre genre, durant les années d'incarcération, j'ai eu l'occasion d'en voir. Certaines étaient « timides » et d'autres « ambigües ». Par contre la vôtre m'a vraiment interpellé. Vous semblez réellement engagé dans un combat qui est également le mien depuis 1974 où j'ai participé à ma première émeute. La différence est qu'étant quasiment seul, ma méthode diffère, évidemment il n'est pas concevable de vous la détailler maintenant mais ce n'est que partie remise (…) »

Serge Clairvaux, 28 juillet

« (…) Le premier numéro de l'Envolée m'est bien parvenu. Là où je m'attendais à quelques feuilles hésitantes dans le style « bulletin de liaison du collège Untel », j'ai été très agréablement surpris de trouver un journal d'information solidement charpenté, varié, plein d'informations et d'articles de fond bien argumentés, avec une présentation soignée sur papier glacé. Bravo, j'attendrai le prochain numéro avec grande impatience (…) »

Jean-Pierre, 19 juillet

« (…) Quant à l'Envolée « le journal », une vrai bombe, je fais tourner celui que j'ai et je dois dire qu'on se l'arrache, ça fait beaucoup parler et remue quelques consciences. (…) »

Christophe, 29 juillet

Grèves de la faim contre l'isolement en Turquie

En octobre 2000, plusieurs milliers de prisonniers politiques entament un mouvement de protestation contre la mise en place de prisons cellulaires (basées sur les normes européennes) en se lançant dans une grève de la faim. Après 2 mois de lutte, le gouvernement décide de transférer de force ces prisonniers vers les nouvelles prisons et lance un assaut militaire, baptisé « Retour à la vie », qui se solde par 28 morts et plusieurs centaines de blessés.

Après plus de 323 jours (le 7-9-01) la résistance continue et depuis l'assaut, 27 prisonniers sont morts ainsi que 4 membres de familles solidaires. Face à l'intransigeance de l'Etat, plus d'une centaine de personnes (prisonniers et familles) sont encore aujourd'hui en « jeûne à mort », maintenus pour certains artificiellement en vie par une médicalisation forcée.

Dedans comme dehors, la pression se fait de plus en plus forte pour briser ce mouvement. Tablant sur un essouflement de la lutte et l'éclatement des solidarités, l'Etat libère les prisonniers les plus affaiblis et cerne militairement les quartiers où les familles ainsi que des ex-prisonniers jeûnent encore.

Cette lutte dépasse le seul cadre de la Turquie et pose une nouvelle fois l'utilisation de l'isolement comme forme « moderne et démocratique » d'anéantissement légal de l'individu et des formes de résistance à l'intérieur des prisons.

Pour plus d'informations
Tayad (Association des Amis et Familles de Prisonniers) France
40, rue Louis Blanc, 75010 PARIS
nonisolement@multimania.com
Prisons en Turquie, http://prisonsenturquie.free.fr

Collectif Anti-Expulsion d'Ile-de-France

21, ter rue Voltaire, 75011 Paris
Tel : 01.53.79.12.21. e-mail: cae-paris@wanadoo.fr

Le gouvernement français se donne les moyens d'appliquer la gestion des flux migratoires qui est en cours d'homogénéisation dans le cadre de l'espace Schengen. Sous couvert « d'amélioration des conditions de détention », il rénove et agrandit son parc de prisons pour sans-papiers (zone d'attente de Zapi 3 à côté de Roissy ouvert en janvier, mis en chantier d'un centre de rétention à Palaiseau entre autre pour les doubles peines de Fresnes et de Fleury). La lutte contre les centres de rétentions est un des axes principaux d'action du CAE (campagne contre celui de Choisy et contre le projet de Palaiseau) et il est primordial pour nous d'envisager la rétention des étrangers comme un mode parmi d'autres de détention, c'est pour cette raison que nous participons au collectif « pour en finir avec toutes les prisons ». En effet les lieux d'enfermement pour sans-papiers ne sont qu'un des modes de généralisation de l'univers carcéral qui nous menace tous, précaires, avec ou sans papiers, pauvres d'ici et d'ailleurs, indésirables de partout : la gestion et l'exploitation de la misère passe par la prison.

Depuis deux ans, nous faisons des 13, 14 et 15 octobre des journées internationales d'action pour la liberté de circulation et d'installation et contre les lois spéciales pour étrangers. Les 13 et 14 octobre 2001, que chacun, que chaque groupe, s'attaque, selon ses moyens, à la machine à exploiter, à contrôler, et à expulser (sociétés qui vivent de l'exploitation des immigrés, celles qui collaborent aux expulsions, aéroports, centre de rétention, etc.)

Tenez-vous au courant de nos prochaines propositions d'actions et tenez-nous au courant des vôtres.

LISTE LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver l'Envolée. Elle est incomplète, nous remercions d'avance ceux qui nous communiquerons d'autres lieux (librairies, infoshop…) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris. 01 53 36 02 01

D. Roignant (bouquiniste). 21, rue Navarin, 29200 Brest. 02 98 44 41 01.

Odeur du temps. 35, rue pavillon, 13000 Marseille.

A plus d'un titre. 8, rue de la plâtrière, 69000 Lyon. 04 78 27 69 51

Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon sur Saone.

Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence. 04 75 56 13 33.

Infoshop les Imposteurs. 28 bis, rue de Trévise, 59000 Lille. lundi de 19h à 21h
Atelier d'écriture aux prisonniers et prisonnières à l'*Infoshop les Imposteurs*.
lundi de 19h à 21h contact : lamonseigneur@hotmail.com

Scrupules. 26, rue Faubourg Figuerolles, 34000 Montpellier. 04 67 92 24 18.

Changement d'adresse

Ban public est une association, loi de 1901, laïque et apolitique, qui a pour but de favoriser la communication sur les problématiques de l'incarcération et de la détention, et d'aider à la réinsertion des personnes détenues.

Par son nom, l'association *Ban public* se veut un lien symbolique entre le dedans, caché par l'infâme aux yeux de ce monde, et le dehors qui ne sait pas ou n'accepte pas son reflet, son échec. Nous voulons ouvrir les portes et les yeux, afin que la prison devienne l'affaire de tous.
Nouvelle adresse de *Ban Public*

25, rue Morère 75014 Paris
Site : prison.eu.org
mail : contact@banpublic.org

S O M M A I R E

☆ Maison d'arrêt de Grasse : mort avant son suicide ? **p.2**
La version officielle, Voyage à Vallauris
Récit des familles
Communiqué de presse, Lettre ouverte, Etat de Grasse

☆ Depuis Clairvaux **p.5**

☆ Depuis Luynes **p.6**
☆ Qui veut la peau d'Abdelhamid Hakkar ?

☆ Des fragments de possible… **p.8**

☆ Mutilation ordinaire, **p.11**
Regard de Femmes

☆ De la peine de mort aux peines jusqu'à la mort **p.12**
Lobo : La liberté sans conditions,
Jean-Pierre : Les peines auto-gérées ?

☆ Suicides **p.15**
Sonia : j'ai choisi de me battre
Les assassines négligences (Poissy)
Audrey : Le suicide à l'ombre

☆ Lettre d'Audrey, des mots : des munitions **p.18**

☆ Jurisprudence : pour faire le joint sur les grâces présidentielles **p.19**

☆ Werner Brauener : un cas mortel de probabilité **p.20**

☆ Petites annonces **p.22**



bulletin d'abonnement
à recopier sur papier libre

Nom……………………………………………Prénom…………………………

Adresse…………………………………………………………………………

N° d'écrou…………………………………

Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée

L'abonnement est de 60 fr. par an, quand on peut.

Je peux joindre un chèque de 60 fr. ou plus à l'ordre de Mr. J.P. Brizolier/Envolée ❑

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion.
N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

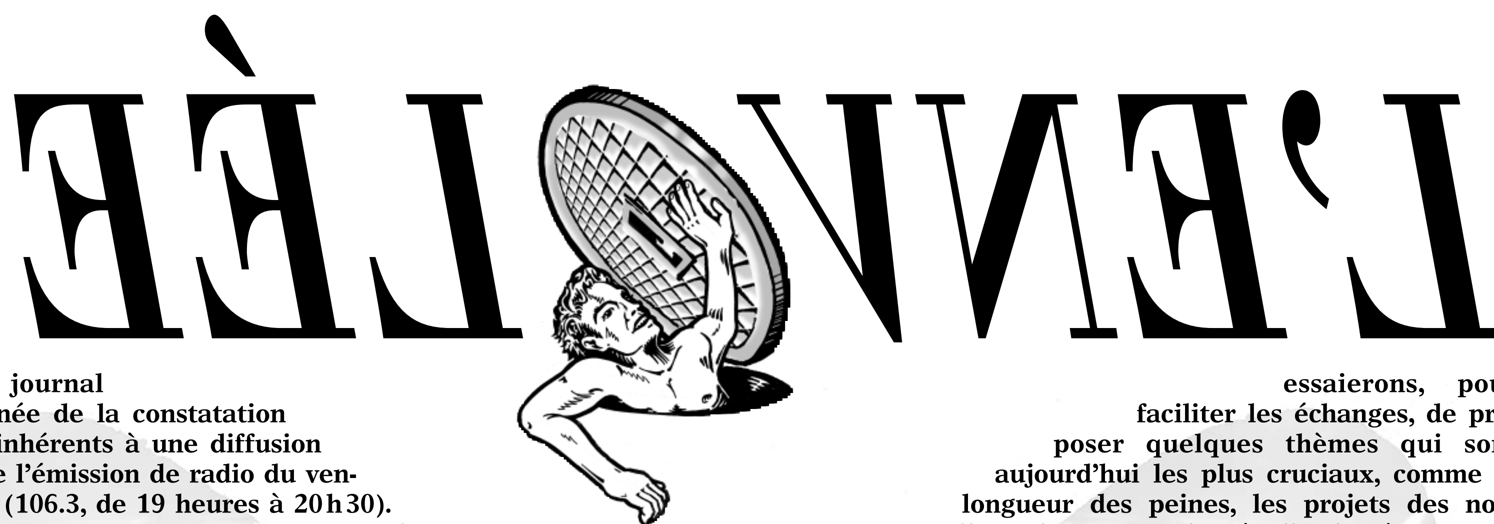
L'Envolée 63, rue de Saint Mandé
93100 Montreuil sous bois

L'Envolée
63, rue de Saint-Mandé 93100 Montreuil

Directeur de publication : J.P. Brizolier
Impression : Expressions, Paris 11e
Commission paritaire en cours

A tous les rentiers, à tous ceux qui vivent sur le dos des détenus, à tous ceux qui ont touché le pactole, achetez-vous une bonne conscience en apportant vos dons non blanchis à l'adresse indiquée ci-dessus ou en envoyant un chèque à l'ordre de Mr. J.P. Brizolier / Envolée.

Amis sortant, venez nous voir à la radio dès que vous avez dépenser votre pécule libérable et que vous êtes remis à flots !



L'idée du journal *L'Envolée* est née de la constatation des manques inhérents à une diffusion trop limitée de l'émission de radio du vendredi sur FPP (106.3, de 19 heures à 20 h 30). Des potes sortants, comme Roger par exemple, l'ont confirmé : « Quand on est dans des taules parisiennes, on écoute *L'Envolée,* mais dès qu'on est transféré en Province, et c'est souvent le cas, on décroche un peu. On a bien sûr quelques nouvelles mais ce n'est plus pareil. »

Les quelques personnes qui étaient à l'origine de cette émission de radio n'ont absolument pas comme ambition de faire de ce journal leur propriété ou leur terrain de chasse gardée. Le pari d'élargir les contacts, même s'il n'est pas encore satisfaisant, est en partie tenu : nous avons tiré le journal à 1200 exemplaires et en un mois il a été pratiquement épuisé. Plus de 200 sont rentrés dans des taules. Nous sommes loin d'avoir adressé au moins un exemplaire dans chacun des 180 centres pénitentiaires en France, mais il circule dans la quasi-totalité des centrales, dans quelques CD et dans pas mal de maisons d'arrêt de grandes villes. Les demandes d'abonnements de l'intérieur sont révélatrices : elles vont en s'accroissant et nous permettent de penser que ce mouvement continuera dans le même sens avec les prochains numéros. L'objectif à court terme serait un journal par cour de promenade de chaque prison… Patience.

La distribution à l'extérieur, en direction de collectifs de lutte (Dijon, Chalon, Clermont, Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux…) et de familles et amis de prisonniers suit son petit bonhomme de chemin. Ceci est notre part de travail : nous continuerons à envoyer, à apporter le journal et à en discuter un peu partout. Les liens se précisent lentement mais sûrement. En revanche, pour ce qui est de l'intérieur, nous ne pouvons compter que sur les échanges, les courriers, quelques parloirs, les discussions provoquées par les rencontres, les mouvements, les transferts de prisonniers. De ce côté aussi, le premier numéro a joué son rôle puisque nous recevons beaucoup plus de courriers de toute origine depuis sa parution que lorsque nous ne disposions que de l'émission de radio.

Pourtant, en cas de mouvements, d'émeutes, etc., qui demandent des réactions quasi immédiates, le journal ne peut assurer, sauf cas exceptionnels, le rôle de coordinateur. La parution mensuelle représente un travail relativement considérable et il n'est absolument pas envisageable d'accélérer sa fréquence, c'est pourquoi la radio revient cette fois-ci comme un supplément du journal. Nous allons désormais créer le plus de relations possible entre les différentes émissions dirigées vers les taulards un peu partout dans l'Hexagone. En plus de coordonner des forces souvent dispersées, cela nous permettra de rendre compte assez rapidement de l'importance, de la gravité d'événements comme ceux qui se sont déroulés dans la prison de Grasse par exemple. Seule une liaison permanente et organisée entre toutes les émissions existantes pourrait donner le jour à une circulation à la fois authentique et efficace des témoignages de l'intérieur et des proches.

Il reste donc du pain sur la planche, un peu pour tout le monde, dedans comme dehors. En réussissant, nous serions à même d'assurer une coordination d'outils d'information, de réflexion, de résistance, capable de se passer des putasseries médiatiques dont nous sommes à l'heure actuelle, hélas ! encore bien dépendants.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons à chaque émission, ce canard est d'abord celui des taulards, celui de ceux qui sont rendus muets par une logique d'exclusion poussée à l'extrême. Cette exigence est tenue par les deux premiers numéros, largement constitués de textes, de dessins, de courriers de l'intérieur. Mais il en faut plus encore ; c'est pourquoi nous essaierons, pour faciliter les échanges, de proposer quelques thèmes qui sont aujourd'hui les plus cruciaux, comme la longueur des peines, les projets des nouvelles prisons QHS, la pénalisation à outrance de tout acte non conforme à la stricte légalité…

Nous souhaitons aussi que la conception, la fabrication, la diffusion du journal soient partagées par un plus grand nombre de complices. Il ne s'agit pas pour autant de faire un pot-pourri d'écrits divers, mais de profiter de cet outil pour multiplier les rencontres, les discussions critiques, condition *sine qua non* pour sortir la tête de ce marais consensuel qui nous attire insidieusement dans un flou de pensée et dans une absence de pratiques résistantes. Nous proposons donc aux différents groupes et individus intéressés par le projet d'y participer activement.

La critique la plus courante faite au premier numéro est l'absence de comparaison entre les enfermements intérieur et extérieur. Elle nous semble juste. La prison n'est certes pas un au-delà du monde du dehors, du monde d'êtres soi-disant libres : la prison, c'est le mitard de la société. L'enfermement est l'un des pans, même s'il est le plus terrible, de l'ordre social et économique. Tout acte de résistance à ce monde ramène systématiquement à la prison et doit donc contenir sa critique radicale ; inversement, on ne peut envisager une critique de la prison sans remettre en question la globalité du monde qui y conduit. Il nous faut remarquer, analyser, fabriquer, des complicités avec tous ceux qui contestent véritablement l'ordre établi, qu'ils soient enfermés ou non. De la même façon que tout combat qui ne conçoit pas son rapport avec d'autres foyers de contestation court à sa mort, envisager la prison comme un domaine séparé des causes de son existence ne conduirait qu'à la faire perdurer. Nous consacrerons quelques pages du journal à des mouvements, des rencontres, des actes séditieux qui nous paraissent dignes d'être mis en avant.

Nous avons choisi de privilégier le thème des longues peines pour les numéros de septembre et octobre : nous voulons dire haut et fort que l'abolition de la peine de mort n'est qu'un leurre qui permet d'enfermer jusqu'à la mort de plus en plus de personnes et ceci en toute bonne conscience. être enterré vivant par des condamnations de plus en plus lourdes et systématiques semble de nos jours plus acceptable que le couperet d'hier.

Entre 1978 et 1998, les peines de cinq ans ont augmenté de 1020%, les condamnations de plus de dix ans de 233% et les perpétuités de 100%. Ceci s'explique, entre autres, par la quasi-disparition des libérations conditionnelles, par la création des peines de sûreté et par la criminalisation croissante de tout acte, comportement délictueux (création de nouveaux délits et transformation de délits en crimes).

A partir du 6 octobre, la prétendue abolition de la peine de mort va être célébrée et nous ferons tout pour gâcher cette fête macabre. Des prisonniers de la centrale d'Arles nous avaient fait parvenir une affiche (« La guillotine ne laisse aucune chance, la prison non plus ») que nous diffusons sur papier et T-shirt, dedans et dehors. Nous profiterons de cette commémoration pour répercuter les luttes des enfermés, pour dénoncer les mensonges médiatiques et politiques qui, sous couvert d'humanitarisme, cachent mal une logique de plus en plus répressive à l'encontre de ceux qui refusent de baisser la tête et de demander pardon aux bourreaux. Nous espérons bien que tous les contacts tissés entre les collectifs, les radios, les particuliers, les familles de prisonniers serviront à donner le plus d'ampleur possible à ces initiatives.

«Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires.» Art. D.444 du CPP.